



**RAPPORT D'AVANCEMENT
SUR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE
2022**

LA BELGIQUE, HUB CIRCULAIRE DE L'EUROPE

Nous vivons une époque faite d'incertitudes. Ce qui semblait impossible il n'y a pas si longtemps encore ne l'est plus aujourd'hui. Les matières premières se raréfient, la sécurité d'approvisionnement énergétique est ébranlée, les coûts salariaux et les prix de l'énergie s'envolent ... Nos entreprises sont confrontées quotidiennement à cette nouvelle réalité. La nécessité d'un modèle économique solide et durable pour relever tous ces défis complexes n'a jamais été aussi grande. Un modèle d'entreprise circulaire offre une solution. Les entreprises qui se lancent dans l'entrepreneuriat circulaire connaissent en effet un renforcement en matière d'indépendance énergétique, d'utilisation efficace des matériaux, d'image de marque et de compétitivité.



C'est pourquoi l'économie circulaire constitue un élément essentiel du plan '[Horizon Belgique 2030 - Vision pour un avenir meilleur pour la Belgique](#)' de la FEB. Si nous voulons assurer l'avenir et la prospérité de notre pays, nous devons passer à la vitesse supérieure pour maximiser l'impact de la transition circulaire. En mai 2021, la FEB, en collaboration avec ses fédérations sectorielles membres, a publié sa '[Vision Économie Circulaire 2030](#)'. Avec un objectif commun clair et ambitieux : **se positionner comme leader de l'économie circulaire d'ici à 2030.**

Où en sommes-nous en 2022 ? Ce rapport d'avancement fournit – pour la première fois dans notre pays – une vision globale de l'état de l'économie circulaire en Belgique. Au moyen d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs clairement définis et complémentaires, le tableau de bord que nous avons conçu présente l'évolution et les progrès de notre pays. Il rend ainsi tangible la complexe réalité circulaire. Ce premier rapport, que nous avons élaboré avec le bureau de consultance Möbius spécialisé en économie circulaire, montre que notre pays se distingue aujourd'hui par sa force dans le recyclage et l'utilisation circulaire des matériaux. Mais il montre aussi et surtout les domaines dans lesquels nous devons consentir un effort supplémentaire pour positionner la Belgique sur la carte européenne en tant que hub circulaire à part entière. Enfin, le rapport formule une série de recommandations, notamment en faveur d'un meilleur cadre (législatif) de soutien.

Il y a encore du chemin à parcourir pour concrétiser cette ambition. En outre, le contexte économique et sociétal est en constante évolution. C'est pourquoi ce tableau de bord est évolutif : nous continuons à l'adapter et à l'optimiser en fonction de la nouvelle réalité.

Notre message est le suivant : attendre n'est pas une option. Le moment est venu d'accélérer la transition circulaire. En tant que principale organisation d'employeurs du pays, notre mission consiste à faire, avec nos fédérations sectorielles membres, de l'économie circulaire la norme et de notre pays un pionnier en matière d'expertise et d'innovation circulaires.

Pieter Timmermans
CEO VBO-FEB

Vanessa Biebel
COO & Executive Manager CC
Sustainability & Circular Economy
VBO-FEB

TABLE DES MATIÈRES

0. EXECUTIVE SUMMARY	6
1. INTRODUCTION	10
1.1 Vision économie circulaire	10
1.2 Approche du rapport d'avancement	13
2. TABLEAU DE BORD	15
2.1 Maximaliser la disponibilité des matériaux.....	16
2.1.1 Suivi de la consommation de matériaux	17
2.1.2 Suivi de l'utilisation de matériaux renouvelables	20
2.1.3 Suivi de l'efficacité de l'utilisation de matières premières disponibles.....	21
2.2 Être pionniers dans la conception et la production circulaires.....	23
2.2.1 Suivi de la valeur créée par unité de consommation de matériaux ou déchets produits	24
2.2.2 Suivi des pertes alimentaires	25
2.2.3 Lacunes.....	25
2.3 Être pionniers dans les modèles d'entreprise circulaires	26
2.3.1 Suivi de la réutilisation dans certains flux de produits	27
2.3.2 Suivi de l'emploi dans l'économie circulaire.....	28
2.3.3 Suivi des modèles de partage et des modèles as-a-service	29
2.3.4 Suivi de la réparation.....	30
2.3.5 Lacunes.....	30
2.4 Être pionniers dans la récupération de qualité de matériaux.....	31
2.4.1 Suivi du recyclage des matériaux.....	32
2.4.2 Suivi de la quantité de déchets résiduels des entreprises.....	34
2.4.3 Suivi de la quantité de déchets mis en décharge	34
2.4.4 Suivi de la qualité du recyclage à l'exportation	35
2.5 Être forts dans l'utilisation de catalyseurs pour l'économie circulaire ..	36
2.5.1 Suivi de l'évolution du cadre législatif.....	36
2.5.2 Suivi de la sensibilisation des consommateurs.....	37
2.5.3 Suivi de la collaboration dans la chaîne de valeur.....	38
2.5.4 Suivi de la numérisation pour soutenir une économie circulaire	38
2.5.5 Lacunes.....	38

3. ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE EN BELGIQUE 39

3.1	Ambition 1 : Maximaliser la disponibilité des matériaux	41
3.1.1	Consommation de matériaux	41
3.1.2	Utilisation de matériaux renouvelables.....	42
3.1.3	Efficacité de l'utilisation de matières premières disponibles	42
	<i>Carbon4PUR - Covestro et Recticel</i>	42
	<i>Matériaux de construction circulaires en terre crue - BC materials</i>	42
3.2	Ambition 2 : Être pionniers dans la conception et la production circulaires	44
3.2.1	Valeur créée par unité de consommation de matériaux ou déchets produits...	44
3.2.2	Conception circulaire et processus de production circulaires.....	45
	<i>Outil d'éco-notation - Barco</i>	46
	<i>Utilisation circulaire de l'eau - L'Oréal Libramont</i>	47
3.3	Ambition 3 : Être pionniers dans les modèles d'entreprises circulaires .	47
3.3.1	Réutilisation de certains flux de produits	47
	<i>Réutilisation de batteries dans des systèmes circulaires de stockage d'énergie de haute qualité - Watt4Ever</i>	48
3.3.2	Emploi dans les modèles d'entreprise circulaires	48
3.3.3	Modèles de partage et modèles as-a-service	48
	<i>Projet Papillon - BSH Home Appliances et SAAMO West-Vlaanderen</i>	49
3.4	Ambition 4 : Être pionniers dans la récupération de qualité de matériaux	50
3.4.1	Recyclage des matériaux.....	50
3.4.2	Quantité de déchets résiduels des entreprises.....	50
3.4.3	Quantité de déchets mis en décharge.....	51
	<i>Projet de recyclage de MDF et HDF - Unilin Group</i>	51
	<i>Les Eaux Tirlemontoises - Raffinerie Tirlemontoise et De Watergroep</i>	51
3.5	Ambition 5 : Être forts dans l'utilisation de catalyseurs pour l'économie circulaire	52
3.5.1	Évolution du cadre législatif	52
3.5.2	Collaboration dans la chaîne de valeur.....	52
3.5.3	La numérisation pour soutenir une économie circulaire	52
3.5.4	Sensibilisation des consommateurs.....	52
	<i>Entretien rentable et allongeant la durée de vie grâce aux technologies numériques - 3E</i>	53
3.6	Conclusions	55

4. POLITIQUE FÉDÉRALE RÉCENTE 56

4.1	Miser sur l'Europe	56
------------	---------------------------------	-----------

4.2	Collaboration administrative et entre les domaines de compétence politique	59
4.3	Sécurité d’approvisionnement en matériaux et en énergie	60
4.4	Cadre politique de soutien	61
4.5	Application.....	63
4.6	Développer ce qui existe déjà	64
4.7	Systemes REP (responsabilité élargie des producteurs).....	65
4.8	Marchés publics	65
4.9	Liste non exhaustive des développements politiques liés (directement ou indirectement) à l’économie circulaire au niveau européen et régional	66

5. RECOMMANDATIONS..... 68

6. FÉDÉRATIONS SECTORIELLES BELGES 70

6.1	La FEB et ses fédérations sectorielles membres.....	71
6.1.1	FEB	71
6.1.2	Agoria.....	72
6.1.3	Denuo.....	72
6.1.4	DeTic	73
6.1.5	Essenscia	74
6.1.6	FEDiEX.....	75
6.1.7	CREAMODA	77
6.1.8	TRAXIO.....	78
6.1.9	Fédération Belge de la Brique	79
6.1.10	Febelcem.....	80
6.1.11	Fedustria	82
6.1.12	Fevia	83
6.1.13	Indufed.....	84
6.1.14	Valipac.....	85
6.1.15	Secteur automobile	86
6.2	Autres fédérations intersectorielles	86
6.2.1	BECI	86
6.2.2	VOKA.....	87
6.2.3	UWE.....	87

7. ANNEXES 88

7.1	ANNEXE 1: Questionnaire.....	89
7.2	ANNEXE 2: Taux de recyclage de flux de matériaux spécifiques	96
7.3	ANNEXE 3: Organismes consultés dans le cadre de cette étude	98

EXECUTIVE SUMMARY

En collaboration avec les fédérations sectorielles membres, la FEB a lancé en 2021 sa « Vision Économie Circulaire 2030 ». L'objectif préétabli est ambitieux et clair : **d'ici à 2030 et dans un cadre européen, consolider et matérialiser la position de l'industrie belge comme leader dans l'économie circulaire**. La vision comporte 5 ambitions.

- 1 Maximaliser la disponibilité des matériaux
- 2 Être pionniers dans la conception et la production circulaires
- 3 Être pionniers dans les modèles d'entreprise circulaires
- 4 Être pionniers dans la récupération de qualité de matériaux
- 5 Être forts dans l'utilisation de catalyseurs pour l'économie circulaire

Cinq ambitions circulaires
(source : FEB, Vision Économie Circulaire 2030)

Une des actions du texte de la vision est le suivi de l'évolution de l'économie circulaire en Belgique. **Pour la première fois, nous présentons un état des lieux global de l'économie circulaire en Belgique.**

Dans cette étude, **un tableau de bord a été développé pour suivre l'état d'avancement des cinq ambitions circulaires du texte de la vision, en utilisant des indicateurs existants**. Pour le tableau de bord, le cadre de suivi européen pour l'économie circulaire a été élargi et affiné avec des indicateurs quantitatifs et qualitatifs permettant de saisir la réalité circulaire plus complexe (moins d'accent sur les déchets). Un rapport d'avancement sera établi tous les deux ans à l'aide de ce tableau de bord. Le présent

premier rapport d'avancement doit être considéré comme une mesure de référence, avec 2020 comme année de référence. S'ils sont disponibles, les chiffres pour 2016 et 2018 sont également repris pour pouvoir déjà identifier certaines évolutions. Vous trouverez ci-dessous

un aperçu des indicateurs retenus pour le tableau de bord, ainsi que leur signification. Ce tableau de bord pourra être complété à l'avenir afin de nous permettre de suivre les évolutions dans la réalisation des ambitions.



INDICATEUR



DESCRIPTION INDICATEUR

AMBITION 1 : MAXIMALISER LA DISPONIBILITÉ DES MATÉRIAUX

Domestic Material Consumption (DMC) (Mégatonnes - M tonnes)	DMC décrit la quantité nette de matières consommées par l'économie belge (hors exportations physiques)
Direct Material Input (DMI) (M tonnes)	DMI décrit la consommation matérielle totale des entreprises et des ménages belges (DMI = DMC + Export)
Part de biomasse dans le DMC (%)	Part de biomasse dans le DMC
Production de biomasse renouvelable	Aucun indicateur concret n'a encore été formulé dans l'attente des résultats de deux études en cours
Taux de recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) (%)	Le taux de recyclage des DEEE est calculé en multipliant le 'taux de collecte' par le 'taux de réutilisation et de recyclage'
Utilisation de matières premières alternatives pour remplacer les minerais primaires (%)	Aucun indicateur concret n'a encore été formulé dans l'attente des résultats d'une étude en cours

AMBITION 2 : ÊTRE PIONNIERS DANS LA CONCEPTION ET LA PRODUCTION CIRCULAIRES

Resource Productivity (EUR/kg)	Ratio entre le produit intérieur brut (PIB) et le DMC (voir ci-dessus)
Production de déchets (à l'exclusion des principaux déchets minéraux) par unité de PIB (kg/millier EUR)	Production de déchets par unité de PIB. Les grands flux de déchets minéraux sont exclus pour éviter les situations où les tendances de la production de déchets ordinaires peuvent être brouillées par d'énormes fluctuations de la production de déchets dans le secteur de l'extraction et du traitement des minéraux (y compris le secteur de la construction et des mines).
Pertes alimentaires (tonnes)	Les pays de l'UE ont l'obligation de rapporter les pertes alimentaires d'ici 2020. Au moment de la rédaction de ce rapport, les résultats des pays de l'UE n'étaient pas encore publiés.



AMBITION 3 : ÊTRE PIONNIERS DANS LES MODÈLES D'ENTREPRISE CIRCULAIRES

Part des emballages réutilisables dans les emballages industriels (%)

Ratio d'emballages réutilisables sur la totalité d'emballages industriels

Réutilisation via des centres de réutilisation (kg/habitant)

Quantité de marchandises ayant reçu une seconde vie grâce aux centres de recyclage

Part de l'emploi dans l'économie circulaire (%)

Part de l'emploi dans l'économie circulaire (%)

AMBITION 4 : ÊTRE PIONNIERS DANS LA RÉCUPÉRATION DE QUALITÉ DE MATÉRIAUX

Circular material use rate (%)

Ratio de l'utilisation circulaire des matières premières sur l'utilisation globale de matières

Taux de recyclage des déchets, excepté les déchets minéraux principaux (%)

Ratio entre la quantité de déchets recyclés et la quantité totale de déchets traités

Quantité de déchets collectés de manière non sélective auprès des entreprises (Kilotonnes - K tonnes)

Quantité de déchets collectés de manière non sélective auprès des entreprises

Quantité de déchets mis en décharge (Kilotonnes - K tonnes)

Quantité de déchets provenant d'activités économiques et des ménages mis en décharge

AMBITION 5 : ÊTRE FORTS DANS L'UTILISATION DE CATALYSEURS POUR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Part des marchés publics verts (%)

Indicateur en cours de développement par Eurostat

La consommation de matériaux de l'économie belge est restée plutôt stable sur la période 2016-2020, et ce tant lorsque nous examinons la consommation de matériaux à usage domestique que lorsque nous prenons également en compte la consommation de matériaux à l'exportation. La quantité de déchets produite par unité de PIB par l'économie belge est relativement élevée sur cette période par rapport aux pays voisins. Cependant, pour permettre une comparaison entre les pays, il faudrait examiner en détail la structure du tissu économique (une économie

plus intensive en matériaux créera davantage de déchets), ce qui ne faisait pas partie de cette étude. La Belgique est active depuis longtemps dans le domaine de la collecte sélective et du recyclage des déchets. Cela a donné lieu à un taux de recyclage des déchets qui figure parmi les meilleurs au niveau européen. L'économie belge utilise aussi relativement beaucoup de matières premières secondaires, par rapport aux autres États membres de l'UE, pour répondre aux besoins en matériaux de l'économie.

Lors de la mise en œuvre de l'étude, il a été constaté qu'à l'exception des chiffres de recyclage, il est particulièrement difficile de trouver des indicateurs univoques directement liés à l'économie circulaire qui permettent de suivre son impact et sa progression. Nous avons conscience que le tableau de bord proposé ne permet pas d'intégrer tous les aspects de l'économie circulaire. Plusieurs études ont été identifiées et devraient contribuer à compléter le tableau de bord et l'ensemble de données (utilisation de minéraux primaires, pertes alimentaires, green public procurement ...) d'ici à la reprise de l'étude en 2024.

Plusieurs aspects de l'économie circulaire ne peuvent aujourd'hui être suivis que de manière qualitative, au moyen d'enquêtes auprès d'entreprises belges (p. ex. utilisation de modèles collaboratifs et as a service, conception circulaire ...). La présente étude décrit différentes enquêtes ponctuelles auprès d'entreprises, à la demande de diverses organisations. Aucune de ces enquêtes ne permet de tirer des conclusions représentatives pour les entreprises belges.

Le texte de la vision de la FEB décrit un certain nombre de conditions pour réussir la transition vers une économie circulaire. Pour chacune de ces conditions, cette étude a évalué dans quelle mesure le texte du Plan d'action fédéral pour une économie circulaire 2021-2024 y consacre de l'attention.

Sur la base du constat de cette étude, et compte tenu du fait qu'il est prévu d'établir une mise à jour du rapport d'avancement tous les deux ans, les recommandations suivantes ont été formulées :

- Lors de la reprise du rapport d'avancement en 2024 et ultérieurement, il est recommandé de tenir compte d'études récentes qui permettent de compléter l'ensemble d'indicateurs et de données ;
- Une analyse plus détaillée de certains indicateurs, et la manière dont le tissu économique présent influence le résultat de ceux-ci, permettra de mieux comprendre ce qui est nécessaire pour réaliser les ambitions circulaires ;

- Des enquêtes plus structurées sur les entreprises et les consommateurs en matière d'économie circulaire, réalisées à la demande de différentes instances et organisations professionnelles belges, permettront de tirer des conclusions représentatives pour les entreprises belges.

Enfin, chaque fédération met bien entendu ses propres accents spécifiques au secteur dans la transition vers une économie circulaire. Ce rapport comprend une mise à jour des initiatives sectorielles spécifiques des fédérations membres de la FEB.

Par l'établissement d'un rapport d'avancement, la FEB veut mettre en évidence ce qui est nécessaire pour encourager davantage la transition vers une économie circulaire. **Le présent rapport formule pour la première fois un cadre de suivi et un état des lieux de l'économie circulaire en Belgique. Dans les années à venir, tous deux continueront à évoluer, dans le but de mieux comprendre ce qui est nécessaire pour continuer à évoluer en tant qu'économie belge vers un rôle de pionnier en matière d'économie circulaire, conformément à la vision et à l'ambition de la FEB.**

1.

INTRODUCTION

Le modèle économique circulaire est l'une des clés d'une économie prospère aux perspectives à long terme. En protégeant les matières premières (disponibles) sur lesquelles repose notre économie, nous pouvons sécuriser notre avenir. L'économie circulaire permet le développement d'une économie résiliente, capable de continuer à fonctionner sur le long terme et de répondre aux besoins.

Afin d'orienter concrètement leurs ambitions communes en matière de durabilité, la FEB et ses fédérations sectorielles membres ont publié en 2021 la Vision Économie Circulaire 2030. Ce document décrit une terminologie, une vision et des ambitions partagées. Par ailleurs, le texte de la vision aborde l'encadrement politique nécessaire pour faire évoluer l'économie belge vers un modèle circulaire et comprend des actions concrètes nécessaires à la réalisation de la vision.

Comme prévu dans le plan d'action du texte de la vision, un rapport d'avancement a été établi afin de dresser un premier état des lieux de l'économie circulaire dans les entreprises belges, en utilisant un ensemble équilibré d'indicateurs.

1.1 VISION ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Pour pouvoir suivre l'état d'avancement de l'économie circulaire, il est essentiel d'appliquer une terminologie partagée et soutenue. Lors de la rédaction de ce rapport, nous sommes partis de la définition de l'économie circulaire reprise dans le texte de la Vision 2030 :

Dans une économie circulaire, la valeur économique et sociétale des produits, des matériaux et des ressources est maintenue dans la société de manière durable au niveau le plus élevé aussi longtemps que possible.

- *Cela implique la conception intelligente de produits et de services pour accroître ainsi l'utilisation efficace et durable de matériaux au niveau de la production et de la consommation.*
- *Les flux de déchets sont utilisés pour la production des matériaux et des vecteurs énergétiques pour éviter l'utilisation de matières premières primaires (matériaux et énergie). Cela permet de minimiser l'impact sur l'environnement, de réduire la production de déchets et de limiter davantage le risque d'exposition aux substances les plus dangereuses tout au long de leur cycle de vie grâce à l'écoconception de nouveaux produits.*
- *Dans le même temps, de nouveaux modèles d'entreprise sont développés et de nouvelles chaînes de valeur sont organisées.*

En ce qui concerne la biomasse et les flux non organiques, différents modèles sont généralement avancés, comme par exemple le modèle de Moerman et Lansink (Figure 1). Ces modèles hiérarchisent le traitement « en fin de vie » souhaité des déchets après la phase d'utilisation, l'échelon le plus haut étant le plus favorable.

Notre Vision 2030 est la suivante :

D'ici à 2030 et, dans un cadre européen, consolider et matérialiser la position de l'industrie belge comme leader dans l'économie circulaire.

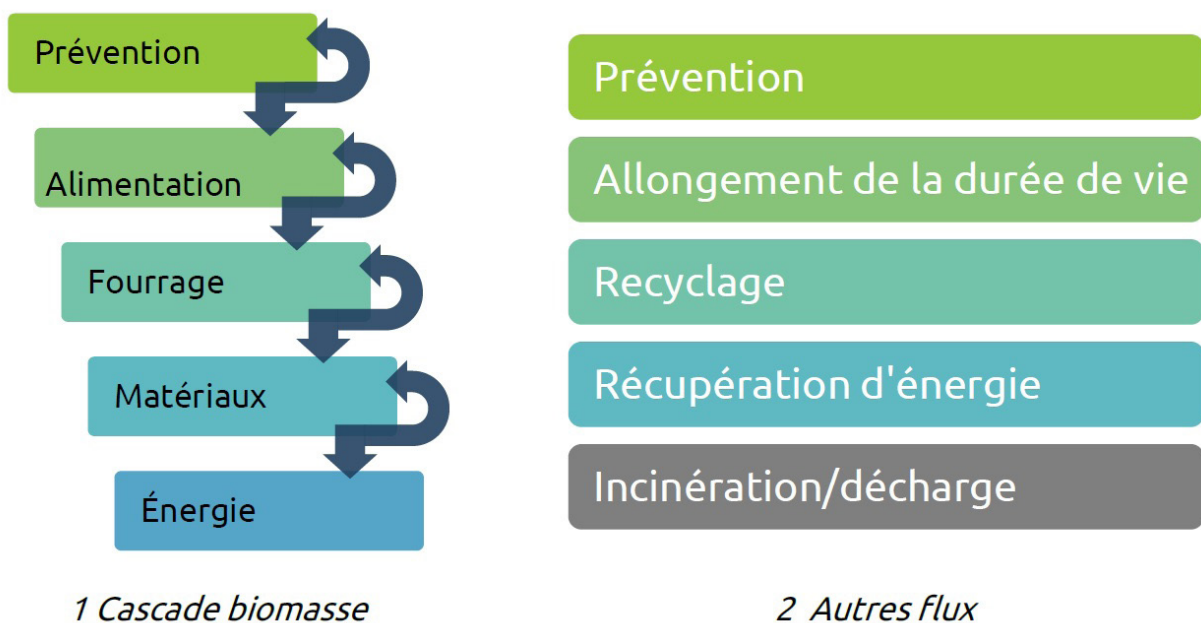


Figure 1 - Échelles de Moerman et Lansink (source : FEB, Vision Économie Circulaire 2030)

Cette vision s'inscrit explicitement dans le cadre des principes suivants :

- **Objectifs de développement durable** (ODD)
- **Leaving no one behind**

Il appartient aux acteurs économiques de créer un maximum de valeur ajoutée pour une société durable, et ce, dans les limites écologiques de la planète. Dans ce cadre, l'économie circulaire est considérée comme le bon levier pour y parvenir :

- **Une utilisation efficace des matériaux et de combustibles alternatifs** peut être un atout pour nos entreprises et représenter un avantage compétitif, afin d'accroître l'attrait de notre pays pour de nouveaux investissements ;
- **Des stratégies circulaires** peuvent contribuer à réduire notre dépendance à l'importation de matériaux et de combustibles fossiles et ainsi à accroître la résilience de notre économie ;
- En misant sur des stratégies circulaires, les entreprises peuvent créer **de nouvelles opportunités pour des personnes ayant des niveaux de formation et issues d'horizons différents.**

Enfin, la vision ne peut être concrétisée qu'en misant fortement sur **l'innovation**. L'avance qui existe en Belgique dans divers secteurs doit être renforcée et se traduire par des investissements concrets et de nouvelles activités (à plus grande échelle). Nous devons également tenir compte du fait que la Belgique est une **économie ouverte**. Par sa situation géographique, son histoire et la qualité des produits et services proposés par ses entreprises, notre pays est profondément intégré dans les chaînes de valeur mondiales. C'est pourquoi un système commercial libre, juste et réglementé (*free, fair and rules-based trade*) qui soutient l'économie circulaire est requis.

Pour matérialiser la vision sur l'économie circulaire d'ici à 2030, 5 ambitions ont été formulées. Ces ambitions formeront le cadre pour l'établissement de la situation de l'économie circulaire en Belgique et seront abordées plus en détail dans le Chapitre 2.

5 AMBITIONS

- 1 Maximaliser la disponibilité des matériaux
- 2 Être pionniers dans la conception et la production circulaires
- 3 Être pionniers dans les modèles d'entreprise circulaires
- 4 Être pionniers dans la récupération de qualité de matériaux
- 5 Être forts dans l'utilisation de catalyseurs pour l'économie circulaire

Figure 2 - Cinq ambitions circulaires (source : FEB, Vision Économie Circulaire 2030)



1.2 APPROCHE DU RAPPORT D'AVANCEMENT

Les entreprises belges de différents secteurs jouent depuis des années un rôle de pionnier dans la transition vers une économie circulaire. À l'exception des chiffres de recyclage, il est toutefois particulièrement difficile de trouver des indicateurs directement liés à l'économie circulaire qui permettent de suivre son impact et sa progression.

Dans le cadre de cette mission, il a été demandé à Möbius de développer un tableau de bord, sur la base des indicateurs existants, permettant de se faire une idée de la situation de l'économie circulaire dans les entreprises belges. Chaque indicateur n'abordant qu'un sous-aspect de l'économie circulaire, un ensemble d'indicateurs sera requis pour parvenir à une image représentative et à des conclusions pertinentes. Pour cette raison, les chiffres doivent également être nuancés. Lorsque des lacunes sont constatées dans les indicateurs disponibles, des pistes seront formulées et pourront être développées à l'avenir.

Comme repris dans le texte de la vision, l'objectif est d'établir tous les deux ans, sur la base du tableau de bord précité, un rapport d'avancement qui indique l'état des lieux de l'économie circulaire en Belgique

et les initiatives nécessaires pour stimuler la transition. Les rapports devant être répétés, lors de l'établissement du tableau de bord, on utilise de manière prioritaire des sources actualisées périodiquement. Étant donné que le présent rapport concerne le premier rapport d'avancement, il doit être considéré comme une mesure de référence.

Pour l'établissement du tableau de bord, nous sommes partis de la vision circulaire et des ambitions formulées par la FEB et ses fédérations sectorielles membres. Pour chaque ambition, nous avons cherché des indicateurs qui peuvent les étayer. Dans un premier temps, nous sommes partis du cadre de suivi européen avec les 10 indicateurs Eurostat utilisés par la Commission européenne pour mesurer l'état d'avancement de la circularité. Ces indicateurs ne reflétant pas entièrement la réalité plus complexe (notamment en raison de leur fort accent sur les déchets), ce cadre a été étendu et affiné avec d'autres indicateurs quantitatifs et qualitatifs. La structure du tableau de bord est décrite au Chapitre 2.

CIRCULAR ECONOMY MONITORING FRAMEWORK

1 EU SELF-SUFFICIENCY FOR RAW MATERIALS

The share of a selection of key materials (including critical raw materials) used in the EU that are produced within the EU

2 GREEN PUBLIC PROCUREMENT

The share of major public procurements in the EU that include environmental requirements

3A-C WASTE GENERATION

Generation of municipal waste per capita; total waste generation (excluding major mineral waste) per GDP unit and in relation to domestic material consumption

4 FOOD WASTE

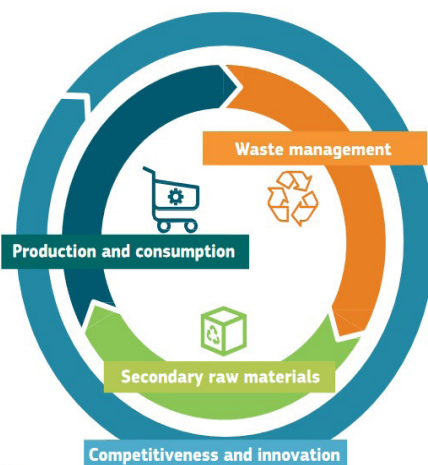
Amount of food waste generated

7A-B CONTRIBUTION OF RECYCLED MATERIALS TO RAW MATERIALS DEMAND

Secondary raw materials' share of overall materials demand - for specific materials and for the whole economy

8 TRADE IN RECYCLABLE RAW MATERIALS

Imports and exports of selected recyclable raw materials



5A-B OVERALL RECYCLING RATES

Recycling rate of municipal waste and of all waste except major mineral waste

6A-F RECYCLING RATES FOR SPECIFIC WASTE STREAMS

Recycling rate of overall packaging waste, plastic packaging, wood packaging, waste electrical and electronic equipment, recycled biowaste per capita and recovery rate of construction and demolition waste

9A-C PRIVATE INVESTMENTS, JOBS AND GROSS VALUE ADDED

Private investments, number of persons employed and gross value added in the circular economy sectors

10 PATENTS

Number of patents related to waste management and recycling

Figure 3 - Eurostat Circular Economy Monitoring Framework (Commission européenne)

Le tableau de bord et le rapport d'avancement ont pour but de donner une image de l'économie circulaire pour l'économie belge. Cet état des lieux, basé sur le tableau de bord développé, est repris dans le Chapitre 3. En complément des données quantitatives et qualitatives disponibles, une enquête d'entreprise a été lancée dans le cadre de cette étude. Soixante-neuf entreprises issues de secteurs divers, de tailles différentes et de maturité très différente en matière d'économie circulaire ont répondu entièrement à ce questionnaire. Vous trouverez de plus amples informations sur cette enquête d'entreprise en Annexe 1.

Par ailleurs, le Chapitre 4 reprend une analyse de la mesure dans laquelle le Plan d'action fédéral pour une économie circulaire (2021 – 2024) répond aux conditions de succès pour la réalisation de l'économie circulaire, telles que reprises dans la Vision Économie Circulaire

2030 de la FEB. Le Chapitre 5 reprend quelques recommandations pour le suivi ultérieur de l'économie circulaire en Belgique.

Enfin, les différentes organisations patronales ont également leurs propres accents stratégiques. Le Chapitre 6 comprend une mise à jour des explications des fédérations sectorielles membres de la FEB concernant des initiatives spécifiques (au secteur) et les résultats après le lancement du texte de la vision.

2.

TABLEAU DE BORD

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des indicateurs quantitatifs sélectionnés pour pouvoir dresser, pour chaque ambition, un état des lieux de l'économie circulaire en Belgique.

Vous trouverez dans ce chapitre pour chaque ambition, une description détaillée des indicateurs qui ont été sélectionnés, de leur signification et de leur champ d'application, ainsi que des éventuelles lacunes qui peuvent être développées à l'avenir pour compléter l'image de l'économie circulaire au sein des entreprises belges.

AMBITION 1 : MAXIMALISER LA DISPONIBILITÉ DES MATÉRIAUX

I1	Domestic Material Consumption (DMC) (M tonnes)
I2	Direct Material Input (DMI) (M tonnes)
I3	Part de biomasse dans le DMC (%)
I4	Production de biomasse renouvelable
I5	Taux de recyclage DEEE
I6	Utilisation de matières premières alternatives pour remplacer les minéraux primaires (%)

AMBITION 2 : ÊTRE PIONNIERS DANS LA CONCEPTION ET LA PRODUCTION CIRCULAIRES

I7	Resource Productivity (€/kg)
I8	Production de déchets (à l'exclusion des principaux déchets minéraux) par unité de PIB (kg/millier EUR)
I9	Pertes alimentaires (tonnes)

AMBITION 3 : ÊTRE PIONNIERS DANS LES MODÈLES D'ENTREPRISE CIRCULAIRES

I10	Part des emballages réutilisables dans les emballages industriels (%)
I11	Réutilisation des marchandises (Vlaanderen- HERWIN) (kg/habitant)
I12	Part de l'emploi dans l'économie circulaire (%)

AMBITION 4 : ÊTRE PIONNIERS DANS LA RÉCUPÉRATION DE QUALITÉ DE MATÉRIAUX

I13	Circular material use rate (%)
I14	Taux de recyclage des déchets, excepté mes déchets minéraux principaux (%)
I15	Production de déchets résiduels auprès d'entreprises (K tonnes)
I16	Quantité de déchets mis en décharge (K tonnes)

AMBITION 5 : ÊTRE FORTS DANS L'UTILISATION DE CATALYSEURS POUR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

I17	Part des marchés publics verts (%)
-----	------------------------------------

Figure 4 - Aperçu des indicateurs repris dans le tableau de bord



AMBITION

1

2.1 MAXIMALISER LA DISPONIBILITÉ DES MATÉRIAUX

Même lorsque l'économie circulaire sera à maturité, nous continuerons d'avoir besoin de nombreux matériaux. Il est essentiel de gérer les matériaux primaires et secondaires avec parcimonie et de les utiliser de manière optimale tout au long des chaînes de valeur. Une partie de la solution réside dans l'utilisation de matériaux renouvelables. Pour ces matières, qui en elles-mêmes peuvent déjà provenir de matières secondaires, tous les efforts doivent être faits pour recycler, afin de maintenir les ressources dans la chaîne le plus longtemps possible.

En outre, les matériaux nécessaires doivent être disponibles d'une manière économiquement viable et être techniquement utilisables pour assurer la résilience de notre économie et de notre société.

Même si l'utilisation des matériaux primaires et secondaires est fortement liée, la récupération de matériaux secondaires est abordée dans la quatrième ambition « être pionniers dans la récupération de qualité de matériaux » (voir 2.4). Sous l'ambition 1, l'accent est mis sur la maximisation de la disponibilité des matériaux, par exemple par l'extraction durable de matériaux primaires.

Voici un aperçu des indicateurs identifiés pour le suivi de l'ambition 1. Ces indicateurs ont été abordés plus en détail. Pour ce faire, ils sont répartis en 3 groupes, à savoir (1) Suivi de la consommation de matériaux, (2) Suivi de l'utilisation de matériaux renouvelables et (3) Suivi de l'efficacité de l'utilisation de matières premières disponibles.

N°	INDICATEUR	GROUPE	UNITÉ	DISPONIBILITÉ DES DONNÉES
I1	Domestic Material Consumption (DMC)	Suivi de la consommation de matériaux	M tonnes et tonnes/habitant	Données publiées annuellement via Eurostat. Dernières données de 2020.
I2	Direct Material Input (DMI)		M tonnes et tonnes/habitant	Données publiées annuellement via Eurostat. Dernières données de 2020.
I3	Part de la biomasse dans la consommation intérieure de matériaux (DMC)	Suivi de l'utilisation de matériaux renouvelables	%	Données publiées annuellement via Eurostat. Dernières données de 2020.
I4	Production de biomasse renouvelable			Indicateur en cours de développement.
I5	Taux de recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques	Suivi de l'efficacité de l'utilisation de matières premières disponibles	%	Données publiées annuellement via Eurostat. Dernières données de 2018.
I6	Utilisation de matières premières alternatives pour remplacer les minéraux primaires		%	Données actuellement insuffisantes pour donner un état des lieux pour la Belgique.



2.1.1 SUIVI DE LA CONSOMMATION DE MATÉRIAUX

Ce groupe d'indicateurs examine les besoins en matériaux du système économique. Ceci est pertinent parce que dans une économie circulaire, la consommation de matériaux diminue. Pour répondre aux besoins en matériaux, l'économie belge utilise des matériaux extraits ou récupérés en Belgique, complétés par des matériaux importés. Avec

ces matériaux, notre économie crée des produits destinés à la consommation intérieure ou à l'exportation. Il existe de nombreux indicateurs qui décrivent chacun une partie de la consommation de matériaux d'une économie (voir Figure 5). En vue du développement d'un tableau de bord succinct, permettant également une comparaison internationale, les indicateurs suivants ont été sélectionnés : Domestic Material Consumption (DMC) et Direct Material Input (DMI). Ces indicateurs sont détaillés ci-dessous.

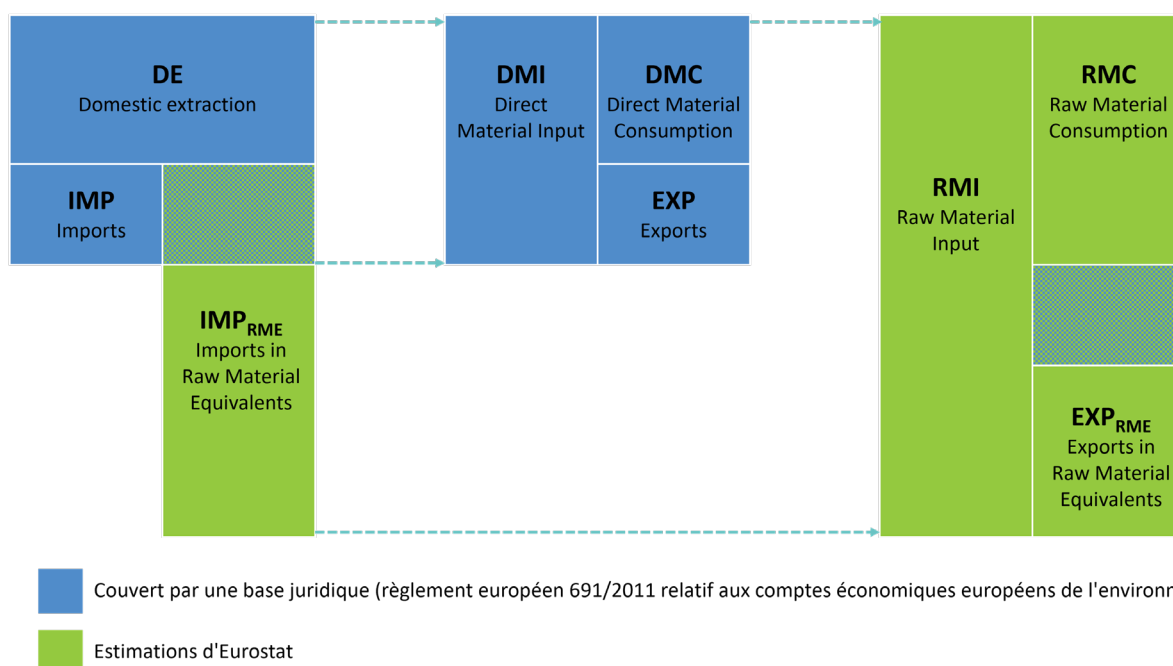


Figure 5 - Aperçu des indicateurs de consommation de matériaux pour l'ensemble de l'économie (source : OVAM sur la base d'Eurostat, 2018)



I1

DOMESTIC MATERIAL CONSUMPTION (DMC)

Domestic Material Consumption (DMC) est un indicateur fréquemment utilisé dans les études (inter)nationales¹ et examine la consommation intérieure de matériaux. Cet indicateur constitue par ailleurs une mesure importante pour la quantité future de déchets et d'émissions, étant donné que tous les matériaux consommés seront tôt ou tard convertis sous ces formes.

Le DMC est calculé sur la base de l'extraction intérieure, en additionnant les importations et en déduisant les exportations. Les matériaux consommés au sein de la Belgique dans le but d'exporter vers l'étranger ne sont donc pas repris dans cet indicateur. Cette exportation peut se faire sous la forme de matériaux, de produits

semi-finis et de produits finis. L'indicateur analyse les flux de matériaux suivants : biomasse, minerais métalliques, minéraux non métalliques, combustibles fossiles non métalliques et deux catégories résiduelles (déchets et autres produits représentant 1 à 2% du total).

Le DMC tient compte des matières premières contenues dans les produits finis et semi-finis importés en Belgique ou exportés par la Belgique, mais ces matières premières ne sont prises en compte que dans la catégorie de matériaux constituant principalement le produit.

Le DMC peut être exprimé aussi bien en tonnes qu'en tonnes/habitant.

¹ L'indicateur fait partie de l'ensemble d'indicateurs utilisés par le Bureau fédéral du Plan pour le suivi du développement durable et le CE Monitor développé par le Vlaamse Steunpunt Circulaire Economie. En outre, il fait partie des 10 indicateurs avancés par la France pour le suivi de l'économie circulaire.



I2

DIRECT MATERIAL INPUT (DMI)

Le Direct Material Input ou DMI examine l'utilisation de matériaux par l'économie. L'indicateur est calculé en additionnant les matériaux extraits en Belgique, les récoltes intérieures de biomasse et des matériaux importés pour la production et la consommation. De cette manière, le DMI décrit tous les matériaux entrant physiquement dans le système économique, c'est-à-dire tous les matériaux de valeur économique disponibles pour le système de production intérieur.

Le DMI n'établit aucune distinction selon la destination des matériaux

importés. Aucune distinction n'est faite entre les importations en tant qu'intrants dans la production destinée à la consommation intérieure ou en tant qu'intrants dans la production destinée à la consommation étrangère. Alors que le DMC (voir ci-dessus) ne tient pas compte des matériaux consommés au sein de la Belgique dans le but d'exporter vers l'étranger, le DMI le fait donc bien.

Le DMI peut être exprimé aussi bien en tonnes qu'en tonnes/habitant.

Points d'attention dans le cadre de l'interprétation

Tant le DMC que le DMI sont des indicateurs fréquemment appliqués au niveau international pour évaluer la consommation de matériaux d'une économie. Ils répondent chacun à une question différente :

- Le DMC examine quels matériaux sont directement consommés au sein de la Belgique
- Le DMI indique quels matériaux sont utilisés (pour la production) et/ou consommés au sein de la Belgique

Une diminution de la consommation de matériaux, et par conséquent des DMC et DMI, peut être considérée comme globalement positive, mais dans le cadre de l'évaluation de ces indicateurs, il est important de tenir compte du type d'économie et des éventuels glissements au sein de l'économie.

Tant le DMC que le DMI examinent la consommation directe de matériaux et ne tiennent pas compte de la consommation de matières premières et de matériaux dans le reste de la chaîne de production. Ces deux paramètres ne sont par conséquent pas robustes contre l'externalisation : Un pays qui

importe une quantité relativement importante de produits finis devrait avoir un DMI et un DMC plus faibles qu'un pays qui transforme de nombreuses matières premières en produits. Un glissement économique impliquant une augmentation de l'externalisation entraînera par conséquent une diminution du DMC et du DMI dans le temps, ce qui n'indique évidemment pas en l'occurrence que l'économie devient plus circulaire.

Il existe des indicateurs (par exemple le Raw Material Input et le Raw Material Consumption, voir Figure 5) qui prennent bel et bien en compte les matières premières prélevées en amont tout au long de la chaîne de production du bien échangé. Le résultat étant indépendant du lieu de production, ces indicateurs sont robustes contre l'externalisation. Les RMI et RMC sont calculés sur la base des Comptes des flux de matières à l'échelle de l'économie et sont évalués annuellement par Eurostat. Le RMI pour la Belgique a été évalué pour la dernière fois par Eurostat en 2017 et ajoute donc peu à cette étude. Le RMC pour la Belgique, dont les derniers chiffres remontent à 2019, sera utilisé dans cette étude pour cadrer et interpréter les chiffres du DMC.



2.1.2 SUIVI DE L'UTILISATION DE MATÉRIAUX RENOUVELABLES

Un deuxième groupe d'indicateurs se concentre sur la disponibilité et l'utilisation de matériaux renouvelables. En plus de miser sur l'utilisation efficace des matières premières disponibles, il convient de veiller à ce qu'une quantité suffisante de biomasse (renouvelable) soit

disponible. Cela peut se faire en maximalisant la production (de manière durable) et en appliquant le volume de biomasse ou de déchets de biomasse là où il peut apporter la plus grande contribution dans l'économie belge.



I3

PART DE BIOMASSE
DANS LE DMC

Comme abordé précédemment (2.1.1), les chiffres de la consommation intérieure de matériaux (DMC) peuvent être ventilés en biomasse, minerais métalliques, minéraux non métalliques et combustibles fossiles. Dans ce contexte, la catégorie biomasse se réfère à l'alimentation et au bois, les définitions suivantes étant appliquées² :

- Denrées alimentaires : cultures alimentaires (p. ex. céréales, racines, cultures sucrières et oléagineuses, fruits, légumes), fourrages (y compris

pâturage), animaux sauvages (principalement captures marines), petites quantités de biomasse non comestible (p. ex. fibres, caoutchouc) et produits connexes, dont le bétail.

- Bois : bois récolté et produits échangés principalement en bois (papier, meubles, etc.).

Le suivi de la part de biomasse dans le DMC (en pourcentage) permet de suivre dans quelle mesure la biomasse (renouvelable) est utilisée pour répondre aux besoins intérieurs en matériaux.

² <https://data.oecd.org/materials/material-consumption.htm>



I4

PRODUCTION
DE BIOMASSE
RENOUVELABLE

INDICATEUR
EN COURS DE
DÉVELOPPEMENT

Outre la part de biomasse au sein de la consommation intérieure de matériaux, un suivi de la production de biomasse renouvelable en Belgique est également pertinent dans le cadre de cette étude. Les informations actuellement accessibles au public ne permettent

toutefois pas d'en faire une estimation univoque.

Le Vlaamse Departement Omgeving est en train de finaliser un cadre de suivi pour la bioéconomie flamande. Le cadre de suivi repose sur la définition de la bioéconomie utilisée par la Commission européenne³:

La bioéconomie englobe tous les secteurs et systèmes qui s'appuient sur les ressources biologiques (les animaux, les végétaux, les micro-organismes, et la biomasse qui en est issue, y compris les déchets organiques), leurs fonctions et leurs principes. Elle comprend et met en relation : les écosystèmes terrestres et marins et les services qu'ils procurent ; tous les secteurs de production primaire qui utilisent et produisent des ressources biologiques (agriculture, sylviculture, pêche et aquaculture) ; et tous les secteurs économiques et industriels qui utilisent des ressources et des procédés biologiques pour produire des denrées alimentaires, de l'alimentation animale, des bioproduits, de l'énergie et des services.

³ Commission européenne, 2018, Une bioéconomie durable pour l'Europe : renforcer les liens entre l'économie, la société et l'environnement

Cette définition donne une image complète de la bioéconomie et de son importance pour la société actuelle. Ces activités sont particulièrement variées et font partie de différents secteurs tels que l'agriculture et la production alimentaire, le traitement des déchets, les secteurs chimique et pharmaceutique, la production d'énergie et de matériaux. Ces secteurs constituent à leur tour la base de chaînes de valeur essentielles pour l'alimentation, les biens de consommation, la construction ou l'approvisionnement en énergie et en eau ou la gestion des paysages et des espaces naturels.

Par ailleurs, le Service public fédéral Santé fait actuellement réaliser une étude sur le

potentiel de la biomasse pour la transition vers la neutralité climatique en Belgique d'ici à 2050. L'étude se concentre sur la production et l'utilisation de la biomasse en Belgique, le potentiel de développement de la bioéconomie en Belgique et le cadre politique et réglementaire nécessaire.

En attendant les conclusions des deux études, prévues pour 2022, aucun indicateur concret n'a encore été formulé pour le suivi de la production de biomasse renouvelable.



2.1.3 SUIVI DE L'EFFICACITÉ DE L'UTILISATION DE MATIÈRES PREMIÈRES DISPONIBLES

Un troisième groupe d'indicateurs examine l'utilisation des matières premières disponibles. En raison de la chaîne de valeur globalisée de différents matériaux et de la disponibilité limitée de certains matériaux essentiels en Belgique/Europe, la sécurité d'approvisionnement de ceux-ci constitue un enjeu essentiel et global. Il est donc d'autant plus important pour la Belgique d'utiliser efficacement les matières premières disponibles et de miser sur l'extraction durable de matériaux primaires.

Il n'existe actuellement aucun indicateur permettant de manière univoque de suivre pour l'économie belge dans son ensemble

l'efficacité de la gestion des matières premières disponibles. Deux indicateurs ont été sélectionnés pour donner une première indication de l'efficacité de la gestion des matières premières disponibles au sein de l'économie belge :

- Le taux de recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), vu la teneur relativement élevée en matières premières des DEEE qui sont importantes pour l'économie belge ;
- La mesure dans laquelle nous réservons nos propres minéraux primaires à des applications pour lesquelles il n'existe pas de matières premières alternatives (secondaires) disponibles.

Ces indicateurs sont détaillés ci-dessous.



I5

TAUX DE
RECYCLAGE
DES DÉCHETS
D'ÉQUIPEMENTS
ÉLECTRIQUES
ET ÉLECTRO-
NIQUES
(DEEE)

Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) sont une source de matières premières critiques. Le taux de recyclage donne une idée de la mesure dans laquelle nous parvenons à collecter ces appareils et à les réutiliser ou à les recycler. L'indicateur est exprimé en pourcentage (%).

Cet indicateur est calculé en multipliant le 'taux de collecte', tel qu'établi dans la directive européenne sur les DEEE par le 'taux de réemploi et de recyclage' établi dans la même directive :

- Le 'taux de collecte' est égal à la quantité de DEEE collectée pendant l'année de référence, divisée par la quantité moyenne

d'équipements électriques et électroniques (EEE) mis sur le marché au cours des trois dernières années (toutes deux exprimées en unité de masse) ;

- Le 'taux de réemploi et de recyclage' est calculé en divisant le poids des DEEE entrant dans l'installation de recyclage ou de préparation en vue du réemploi après prétraitement (notamment élimination des liquides) par le poids de tous les DEEE collectés séparément.

Le taux de recyclage des DEEE fait partie du cadre de suivi de l'économie circulaire d'Eurostat dans la catégorie gestion des déchets.



I6

UTILISATION DE
MATIÈRES PREMIÈRES
ALTERNATIVES
POUR REMPLACER
LES MINÉRAUX
PRIMAIRES

INDICATEUR
EN COURS DE
DÉVELOPPE-
MENT

En raison de la disponibilité limitée de certains matériaux en Belgique, la sécurité d'approvisionnement de ceux-ci constitue un enjeu global. De ce fait, il est d'autant plus important de miser sur une extraction durable des matériaux primaires en Belgique. Le sable, le gravier, le porphyre, la dolomite, le limon, l'argile et la chaux sont des minéraux importants en Belgique. Ainsi, la production belge de ciment représente environ 75% de la demande belge.

Via le Monitoringssystem Duurzaam Oppervlaktedelfstoffenbeleid (MDO), le Vlaams Planbureau Omgeving (VPO) suit l'évolution des matières premières minérales pour la Flandre. Les données sont collectées à l'aide d'une enquête périodique auprès des producteurs, commerçants et consommateurs de matières premières minérales, en combinaison avec des données externes. Le dernier état des lieux remonte à 2018 et sera actualisé courant 2023.

Le VPO suit notamment dans quelle mesure des alternatives sont utilisées pour remplacer des minéraux primaires propres ou importés. Ont notamment été repris comme matières premières alternatives des granulés recyclés de déchets de construction et de démolition ainsi que des terres excavées et de la boue. Plus les minéraux primaires peuvent être remplacés par des matériaux recyclés, mieux ce sera. Les chiffres disponibles ne permettent cependant pas d'examiner la situation au niveau belge. Par ailleurs, le VPO élabore actuellement son propre ensemble d'indicateurs pour le suivi de la politique en matière de minerais.

Pour les raisons susmentionnées, aucun indicateur concret n'a pu être formulé pour le suivi de la durabilité de l'extraction de matériaux primaires en Belgique. On s'attend à ce que dans les 2 ans des informations complémentaires soient disponibles, qui permettront bel et bien de formuler un tel indicateur.



AMBITION

2

2.2 ÊTRE PIONNIERS DANS LA CONCEPTION ET LA PRODUCTION CIRCULAIRES

La conception (écodesign) et la production circulaire sont essentielles. Ainsi, jusqu'à 80% de l'incidence des produits sur l'environnement sont déterminés pendant la phase de conception⁴. Il est important de réduire la perte de valeur des matériaux tout au long de la chaîne de valeur en mettant au point une méthode de conception ou de production permettant de récupérer plus tard une valeur maximale, par exemple par la réparation, la réutilisation ou le recyclage de qualité. Cela doit cependant être fait d'une manière bien pensée et scientifiquement fondée, le défi principal étant souvent de

développer une approche dépassant les chaînes de valeur.

Pour les denrées alimentaires, une attention particulière est accordée à la prévention des pertes alimentaires.

Voici un aperçu des indicateurs identifiés pour le suivi de l'ambition 2. Ces indicateurs ont été abordés plus en détail. Pour ce faire, ils sont répartis en groupes, à savoir (1) Suivi de la valeur créée par consommation de matériaux ou déchets produits et (2) Suivi des pertes alimentaires.

⁴ Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions 2020 – Un nouveau plan d'action pour une économie circulaire – Pour une Europe plus propre et plus compétitive

N°.	INDICATEUR	GROUPE	UNITÉ	DISPONIBILITÉ DES DONNÉES
I7	Resource productivity	Suivi de la valeur créée par unité de consommation de matériaux ou déchets produits	€/kg	Données publiées annuellement via Eurostat. Dernières données de 2020.
I8	Production de déchets (à l'exclusion des principaux déchets minéraux) par unité de PIB		kg/1000 €	Données publiées annuellement via Eurostat. Dernières données de 2018.
I9	Pertes alimentaires	Suivi des pertes alimentaires	tonnes	À partir de 2020, les États membres de l'UE doivent rendre compte annuellement de la quantité de déchets alimentaires par maillon de la chaîne alimentaire. Les données pour la Belgique devraient être disponibles prochainement.



2.2.1 SUIVI DE LA VALEUR CRÉÉE PAR UNITÉ DE CONSOMMATION DE MATÉRIAUX OU DÉCHETS PRODUITS

Ce groupe d'indicateurs examine la valeur économique créée par rapport à la consommation de matériaux ou à la quantité de déchets. Cela est pertinent parce que dans une économie circulaire, on crée plus de valeur par unité de matériaux ou de déchets, par exemple par la réparation, la réutilisation ou le recyclage de qualité.



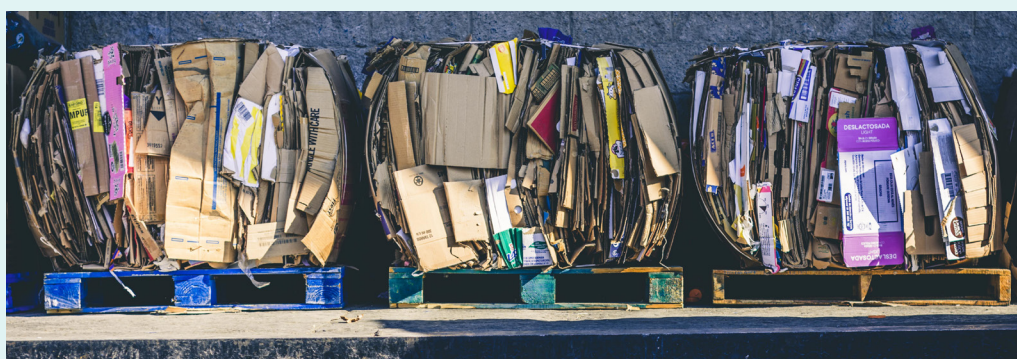
I7

RESOURCE PRODUCTIVITY

Lorsque le Produit Intérieur Brut (PIB) d'un pays est exprimé par rapport au DMC (voir 2.1.1), on obtient la productivité des matériaux ou « resource productivity » : la capacité à répondre à la même consommation tout en consommant moins de matériaux. Par exemple,

une augmentation de la productivité des matériaux peut indiquer une amélioration des performances environnementales des chaînes de production.

L'indicateur est exprimé en EUR par kg de matériaux.



I8

PRODUCTION DE DÉCHETS (À L'EXCLUSION DES PRINCIPAUX DÉCHETS MINÉRAUX) PAR UNITÉ DE PIB

Cet indicateur examine la production de déchets par unité de PIB. À cet effet, la quantité de déchets produits sur une année, corrigée pour les flux de déchets minéraux importants, est évaluée par unité de PIB. Les chiffres concernant la production de déchets tiennent compte à la fois des déchets nocifs et non nocifs, et ce, pour tous les secteurs économiques et les ménages, y compris les déchets issus du traitement des déchets, mais à l'exclusion des flux de déchets minéraux importants. Cette dernière catégorie est exclue parce que ce flux est en grande partie déterminé par les activités de construction et d'extraction et que celles-ci varient fortement entre

les pays de l'UE. En excluant ce flux de déchets, l'indicateur donne une image plus précise des tendances et contribue en outre à une meilleure comparabilité entre pays.

L'indicateur est exprimé en kg/millier EUR et fait partie du cadre de suivi de l'économie circulaire d'Eurostat dans la catégorie production et consommation. Les chiffres d'Eurostat diffèrent à peine des chiffres recueillis par Statbel via des enquêtes auprès des entreprises. Les dernières données disponibles remontent à 2018, mais les données pour 2020 devraient être disponibles courant 2022.

Points d'attention dans le cadre de l'interprétation

Une augmentation de la ressource productivity ou une diminution de la production de déchets par unité de PIB est en soi positive, mais les deux ne peuvent toutefois pas être associées de manière univoque à une éventuelle augmentation d'approches de conception plus durables, une augmentation de la réutilisation et de la réparation, etc. En effet, d'autres facteurs encore peuvent avoir un impact sur le résultat de ces indicateurs.

Le résultat des deux indicateurs est notamment déterminé par (l'évolution de) la taille et la productivité d'une économie, le nombre et la densité d'habitants, les modèles de consommation, le climat, la composition (type

d'activités) d'une économie, la disponibilité de matières premières ou de matières premières alternatives et les technologies disponibles.

Dans le cadre de l'interprétation de la ressource productivity, il ne faut pas perdre de vue que le DMC tient compte uniquement des flux directs et non des flux indirects (tous les matériaux consommés à l'étranger pour fabriquer des biens importés). La ressource productivity augmente dès lors que l'économie se déplace vers des secteurs moins intensifs en matériaux. Étant donné que le PIB tient compte de la valeur marchande de tous les biens et services produits en Belgique en un an, mais que le DMC exclut les matériaux que l'économie belge exporte au final, l'indicateur ressource productivity augmentera également lorsque l'économie exporte proportionnellement plus.

2.2.2 SUIVI DES PERTES ALIMENTAIRES

La directive-cadre européenne relative aux déchets (2008/98/CE) prévoit un reporting obligatoire des quantités de pertes alimentaires par les États membres de l'UE d'ici à 2020. L'objectif de ce reporting est de suivre la mise en œuvre des mesures de prévention du gaspillage alimentaire

sur la base d'une méthode commune qui répertorie le gaspillage alimentaire aux stades suivants de la chaîne de valeur⁵:

- Production primaire ;
- Industrie alimentaire ;
- Commerce de détail ;
- Restaurants et services de restauration ;
- Ménages.

⁵ Commission européenne, 2021, Guidance on reporting of data on food waste and food waste prevention



I9 PERTE ALIMENTAIRE

L'indicateur est exprimé en tonnes et fait partie du cadre de suivi de l'économie circulaire d'Eurostat dans la catégorie production et consommation. Au moment de la rédaction du présent rapport, les

résultats des pays de l'UE n'étaient pas encore publiés. Pour cette raison, l'indicateur sera repris dans le tableau de bord, mais aucune donnée n'est encore disponible.

2.2.3 LACUNES

Les indicateurs abordés ci-dessus sous l'ambition 2 ne permettent pas de déterminer dans quelle mesure la conception circulaire et les processus

de production circulaires sont introduits dans l'économie belge. Pour le moment, il est uniquement possible d'obtenir, via des enquêtes et des interviews auprès d'entreprises, un aperçu de la mesure dans laquelle elles misent sur ces aspects.



AMBITION

3

2.3 ÊTRE PIONNIERS DANS LES MODÈLES D'ENTREPRISE CIRCULAIRES

Les modèles d'entreprise circulaires visent à prolonger la durée de vie des produits, services et matériaux ou à optimiser l'utilisation des produits et matériaux. Ils englobent un large groupe d'activités telles que la réutilisation, la réparation, le reconditionnement, le réusinage, les modèles de partage et les modèles product-as-a-service. Contrairement à la conception et à la production circulaires (voir 2.2), on examine ici surtout la phase d'utilisation ou la fin de la phase d'utilisation (initiale).

Pour réaliser un rôle de pionniers, les différents secteurs doivent mettre en place à court terme des projets (supplémentaires) pour donner une seconde vie aux produits. Par exemple, il est important que ces produits tiennent compte des principes de la conception pour la réutilisation, la réparation et le recyclage afin de rendre cela possible. En outre, il faut laisser une marge d'expérimentation suffisante aux entreprises

pour qu'elles puissent développer de nouvelles technologies ou des technologies qui ne sont pas encore bien connues des autorités chargées de l'octroi des licences. Enfin, des règles claires concernant la réutilisation des matériaux et des produits et les responsabilités des différents acteurs concernés sont essentielles. C'est à cette seule condition qu'il y aura suffisamment de soutien économique pour que ces nouveaux modèles économiques puissent s'épanouir.

Voici un aperçu des indicateurs identifiés pour le suivi de l'ambition 3. Ces indicateurs ont été abordés plus en détail. Pour ce faire, ils sont répartis en groupes, à savoir (1) Suivi de la réutilisation de certains flux de produits et (2) Suivi de l'emploi dans l'économie circulaire. Par ailleurs, deux groupes pour lesquels aucun indicateur quantitatif n'a pas encore été identifié ont également été abordés : (3) Suivi des modèles de partage et des modèles as-a-service⁶ et (4) Suivi de la réparation.

⁶ Modèles de revenus dans lesquels la relation entre le client et le fournisseur passe du modèle traditionnel de propriété à un modèle qui évolue autour de la prestation d'un service sur une base non propriétaire

N°.	INDICATEUR	GROUPE	UNITÉ	DISPONIBILITÉ DES DONNÉES
I10	Part des emballages réutilisables dans les emballages industriels	Suivi de la réutilisation de certains flux de produits	%	Rapport annuel Valipac 2021
I11	Réutilisation via des centres de réutilisation		kg/habitant	Reporting HERW!N et Ressources
I12	Part de l'emploi dans l'économie circulaire	Suivi de l'emploi dans l'économie circulaire	%	Circular Job Monitor 2022, sur la base des chiffres de 2017



2.3.1 SUIVI DE LA RÉUTILISATION DANS CERTAINS FLUX DE PRODUITS

Il est pratiquement impossible de déterminer le taux de réutilisation au niveau de l'économie belge. Pour cette raison, ce groupe d'indicateurs examine la réutilisation d'une sélection de flux de produits. Ces indicateurs sont détaillés ci-dessous.



I10

PART DES
EMBALLAGES
RÉUTILISABLES
DANS LES
EMBALLAGES
INDUSTRIELS

Valipac est l'organisation qui gère en Belgique la responsabilité élargie des producteurs pour les emballages industriels. Via son rapport annuel 2021 (chiffres de 2020), l'organisation partage des chiffres sur la quantité (en tonnes) et la part (en % des emballages industriels) d'emballages industriels réutilisables mis sur le marché.

Avant qu'il puisse être question d'emballage réutilisable, les conditions suivantes doivent être remplies cumulativement⁷:

1. L'entreprise et ses clients doivent être disposés à travailler avec cet emballage réutilisable ;
2. L'emballage doit répondre à certaines exigences en matière de qualité/protection, etc. ;
3. Il doit y avoir un système qui encourage et garantit la réutilisation d'un emballage.

⁷ <https://www.valipac.be/wp-content/uploads/2019/05/Arbre-d%C3%A9cisionnel-emballages-r%C3%A9utilisables-NL-03-2019.pdf>



I11

RÉUTILISATION
DES
MARCHANDISES

Il n'existe pas de chiffres agrégés au niveau belge concernant la réutilisation des produits. HERW!N (qui regroupe notamment les 162 Kringwinkels en Flandre) et Ressources (la fédération des entreprises sociales et circulaires actives en Wallonie et à Bruxelles dans le secteur de la réutilisation de marchandises et de matériaux) rapportent chaque

année séparément et selon une méthodologie propre sur la quantité de marchandises qui reçoivent une seconde vie par le biais de leurs membres. Dans notre tableau de bord, nous formulons un indicateur de réemploi pour la Flandre et un indicateur pour Bruxelles/Wallonie. Ces indicateurs sont exprimés en kilogrammes de marchandises réutilisés par habitant.

Points d'attention dans le cadre de l'interprétation

Les indicateurs concernant la réutilisation des marchandises tiennent uniquement compte de la quantité de marchandises qui reçoivent une seconde vie localement via le circuit formel des membres de HERW!N (Kringwinkels) et Ressources. Une étude du Vlaams Steunpunt Circulaire Economie⁸ a également examiné les canaux informels comme les bourses aux dons et bourses de seconde main, le don d'affaires à la famille ou à des amis et la vente via des

plateformes en ligne. En prenant en compte les canaux informels, nous arrivons pour 2019 en Flandre à 33,8 kg de biens réutilisés par habitant. Ce chiffre est une multiplication par six des 5,4 kg/habitant rapportés pour cette année sur la base des données des Kringwinkels. L'étude n'a été réalisée qu'une seule fois et couvre uniquement la Flandre. Pour ce tableau de bord, nous utilisons donc les chiffres rapportés chaque année via HERW!N et Ressources, et qui se concentrent sur la réutilisation via leurs membres, même s'ils sous-estiment la réutilisation réelle.

8 Vlaams Steunpunt Circulaire Economie, 2020, Reuse. The understudied circular economy strategy

2.3.2 SUIVI DE L'EMPLOI DANS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Ces dernières années, différentes analyses de l'emploi dans l'économie circulaire ont été réalisées sur la base des codes NACE. Ces analyses diffèrent surtout au niveau des codes NACE (ou ISIC) qui sont repris.

- En mai 2019, le Vlaams Steunpunt Circulaire Economie a effectué une estimation de l'emploi circulaire en Flandre⁹. Il s'agit d'une étude unique qui concerne uniquement la Flandre.
- En septembre 2019, Circle Economy a procédé, à la demande de la Fondation Roi Baudouin, à une estimation de l'emploi circulaire en Belgique, sur la base des chiffres de 2017¹⁰. Le Circular Job Monitor en ligne de Circle Economy propose des

chiffres pour la Belgique, sur la base d'une méthodologie qui a été actualisée début 2022¹¹.

- Eurostat suit également l'emploi lié à l'économie circulaire au moyen de l'indicateur « nombre de personnes occupées dans les secteurs de l'économie circulaire » en tant que partie du cadre de suivi de l'économie circulaire, dans la catégorie compétitivité et innovation.

La manière dont les données relatives à l'emploi dans l'économie circulaire sont mises à disposition par Circle Economy et Eurostat ne permet pas d'établir une ventilation dans l'emploi par stratégie circulaire (p.ex. distinction entre réparation, réutilisation et recyclage). Nous ajoutons toutefois un indicateur à notre tableau de bord qui examine l'emploi circulaire dans son ensemble.

9 Vlaams Steunpunt Circulaire Economie, 2019, Modelling job creation in the circular economy in Flanders

10 KBS, Circle Economy, 2019, Circulaire tewerkstelling in België

11 <https://www.circular-jobs.world/>



I12

EMPLOI DANS
L'ÉCONOMIE
CIRCULAIRE

L'indicateur d'Eurostat applique une interprétation plutôt limitée de l'économie circulaire. Dans ce contexte, seuls les codes NACE pour le recyclage (38, 46 et 47) et la réparation (33, 45, 95) sont pris en compte. Cela entraîne probablement une sous-estimation de l'emploi circulaire proprement dit. Les activités qui portent, par exemple,

sur la conception circulaire et sur de nouveaux business models circulaires ne sont pas prises en compte, de même que la valorisation des matériaux (via le recyclage ou la réutilisation) au sein d'autres codes NACE.

Circle Economy, qui a développé la méthodologie du Circular Jobs

Monitor en collaboration avec le United Nations Environment Programme (UNEP), applique une interprétation plus large. C'est pourquoi il a été choisi de retenir cette méthodologie pour l'indicateur. Circle Economy distingue trois types d'emplois circulaires : les emplois circulaires primaires, de soutien et indirects¹²:

- Les emplois circulaires primaires sont tous les emplois qui entraînent la fermeture de cycles de matériaux, notamment les emplois dans la réparation, les énergies renouvelables et la gestion des déchets.
- Les emplois circulaires de soutien sont des emplois qui éliminent les obstacles aux activités clés circulaires et permettent leur accélération et leur mise à l'échelle, notamment les emplois dans le leasing, l'enseignement, le design et la technologie numérique.
- Les emplois circulaires indirects sont des emplois qui maintiennent indirectement l'économie circulaire et fournis-

sent des services -aux activités clés circulaires, notamment dans les services d'information, la logistique et le secteur public.

Les secteurs d'activité économique, tels que définis par la Classification industrielle internationale de toutes les branches d'activité économique (ISIC), sont classés par Circle Economy comme des emplois circulaires primaires, de soutien ou indirects. Sur la base des tableaux d'intrants-extrants nationaux et des données nationales « Raw Material Equivalents » (RME), la part d'activité circulaire est ensuite déterminée par secteur.

L'indicateur d'emploi circulaire dans le Circular Jobs Monitor est exprimé en % d'emplois circulaires par rapport au nombre total d'emplois. La méthodologie du Circular Jobs Monitor est régulièrement actualisée ; la dernière mise à jour remonte à début 2022.

¹² <https://www.circle-economy.com/resources/circular-jobs-methodology>

2.3.3 SUIVI DES MODÈLES DE PARTAGE ET DES MODÈLES AS-A-SERVICE

Aucun indicateur permettant de suivre de manière fiable l'évolution de l'offre de plateformes collaboratives n'a été trouvé. Les plateformes d'économie collaborative ont la possibilité de demander un agrément auprès du SPF Finances. Il ressort de notre analyse que les plateformes agréées offrent principalement des services (en matière d'aide ménagère, d'accompagnement d'études, etc.) et ne sont donc pas représentatives de l'économie circulaire. En 2020, les systèmes d'économie collaborative flamands ont été

cartographiés au moyen d'une combinaison d'études approfondies de la littérature¹³, d'interviews avec des connaisseurs et des groupes de référence interactifs avec des parties prenantes. Il s'agissait d'un exercice unique, couvrant uniquement la Flandre.

En 2018, le SERV (Sociaal-Economische Raad van Vlaanderen) a réalisé une enquête d'entreprise sur l'économie circulaire, sondant notamment le partage de ressources par les entreprises¹⁴. Cette enquête du SERV auprès des entrepreneurs n'a été réalisée qu'une seule fois et se limite à la Flandre. Ce serait intéressant d'extrapoler ces données au niveau de la Wallonie et Bruxelles.

¹³ Vlaams Planbureau Omgeving, 2020, Verkenning van omgevingsimpact van deelsystemen in Vlaanderen, Stand van zaken op basis van inventaris, documentanalyse en bevraging van kenners

¹⁴ Stichting Innovatie en Arbeid, Circulaire economie in ondernemingen en organisaties in Vlaanderen – Ondernemingsenquête 2018, Tableau 16 et p. 26 (midden delen) et Tableau 20 et p. 31 (productdienstcombinaties).

2.3.4 SUIVI DE LA RÉPARATION

Aucun indicateur permettant de suivre de manière fiable l'évolution des services de réparation n'a été trouvé. Sur la base des codes NACE, des activités pourraient être suivies dans les domaines « Réparation et installation de machines et d'équipements » (code NACE 33), « Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles » (code NACE 45) et « Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques » (code NACE 95). Ces codes comprenant aussi bien la réparation que la vente et/ou l'installation, la part de la réparation dans les codes NACE est souvent floue. On ignore les éventuelles activités de réparation au sein d'autres codes NACE et les initiatives informelles (p. ex. initiatives citoyennes) ne peuvent être captées par une analyse sur la base de ces codes NACE. En ce qui concerne les initiatives de réparation informelles, l'organisation Repair&Share dispose de chiffres sur le nombre de « repair cafés », mais pas sur le nombre de réparations effectuées dans ce contexte.

2.3.5 LACUNES

Une enquête récurrente auprès d'un échantillon représentatif d'entreprises au niveau belge pourrait peut-être fournir des informations supplémentaires sur l'évolution des services de réparation, des modèles basés sur les services et des plateformes collaboratives. Dans ce contexte, des questions pourraient notamment être posées concernant :

- Le partage de ressources avec d'autres entreprises ;
- L'offre de produits via des plateformes collaboratives ;
- L'offre de produits en tant que service ;
- L'offre de services de réparation pour des produits (propres).





AMBITION

4

2.4 ÊTRE PIONNIERS DANS LA RÉCUPÉRATION DE QUALITÉ DE MATÉRIAUX

À un moment donné, les matériaux et les produits atteignent la fin de leur vie utile.

Au cours de cette phase, il faut alors préserver un maximum de valeur en appliquant des techniques de tri et de recyclage de qualité qui permettent de les utiliser comme matériaux pour des processus de production circulaires.

Ce n'est qu'en nous concentrant sur une récupération et un recyclage encore plus importants, et en particulier sur un recyclage de qualité des matériaux au sein et entre différents secteurs et industries, que nous pourrons rendre l'économie plus circulaire. Il est

essentiel de continuer à chercher des options de valorisation et de recyclage pour les déchets ultimes et d'améliorer encore la synergie entre les entreprises pour obtenir un écosystème véritablement circulaire où les matériaux et les flux d'énergie utiles sont utilisés de la manière la plus optimale et efficace.

Voici un aperçu des indicateurs identifiés pour le suivi de l'ambition 4. Ces indicateurs ont été abordés plus en détail. Pour ce faire, ils sont répartis en groupes, à savoir (1) Suivi du recyclage des matériaux, (2) Suivi de la quantité de déchets résiduels auprès des entreprises et (3) Suivi des déchets mis en décharge.

N°.	INDICATEUR	GROUPE	UNITÉ	DISPONIBILITÉ DES DONNÉES
I13	Circular Material Use Rate	Suivi du recyclage des matériaux	%	Données publiées annuellement via Eurostat. Dernières données de 2020.
I14	Taux de recyclage des déchets, excepté les déchets minéraux principaux		%	Données publiées tous les deux ans via Eurostat.
I15	Production de déchets résiduels auprès d'entreprises	Suivi des déchets résiduels auprès d'entreprises	K tonnes	Dernières données de 2018. Données publiées par Valipac.
I16	Quantité de déchets mis en décharge	Suivi des déchets mis en décharge	K tonnes	Données publiées par Eurostat. Dernières données de 2018.



2.4.1 SUIVI DU RECYCLAGE DES MATÉRIAUX

Un premier groupe d'indicateurs se penche sur le recyclage des matériaux. Aucun macro-indicateur permettant de distinguer le recyclage de matériaux de qualité et plutôt de faible qualité n'a été identifié. Les indicateurs ci-dessous examinent par conséquent le recyclage des matériaux sans établir cette distinction.



I13

CIRCULAR
MATERIAL USE
RATE

Le Circular Material Use Rate (CMUR), parfois aussi appelé « taux de circularité », est le rapport entre l'utilisation de matériaux circulaire et l'utilisation de matériaux totale. Dans une économie plus circulaire, davantage de matières premières primaires sont remplacées par des matériaux secondaires. Lorsque l'augmentation de l'utilisation de matières premières secondaires est supérieure à la croissance générale de la consommation de matériaux, le CMUR augmente.

Dans ce contexte, l'utilisation de matériaux circulaire est abordée par la formule suivante :

Quantité de déchets recyclés dans des installations nationales¹⁵

– *déchets importés destinés à une valorisation*

+ *déchets exportés et destinés à une valorisation à l'étranger.*

L'utilisation de matériaux totale est obtenue en additionnant le DMC et la consommation de matériaux circulaire. En soi, il serait judicieux d'utiliser le RMC (voir 2.1.1) au lieu du DMC, mais le RMC n'étant pas disponible pour tous les pays de l'UE, le DMC est considéré comme une variable. De ce fait, tous les matériaux prélevés en amont dans la chaîne de valeur (en dehors de la Belgique) ne sont toutefois pas exclus. Autrement dit, lorsque

l'on sous-traite plus d'activités à l'étranger, le CMUR augmente alors que cela n'a rien à voir avec la circularité.

Un CMUR plus élevé peut être atteint de plusieurs manières que la simple utilisation de plus de matières premières secondaires (augmentation du numérateur). Une transformation au sein de notre société peut également améliorer le degré de circularité¹⁶:

- Le remplacement des combustibles fossiles par des énergies renouvelables (baisse du dénominateur) réduit l'utilisation de matériaux à usage unique, tels que le gaz naturel et le pétrole, tandis que la demande en matériaux de construction et en métaux augmente (temporairement) ;
- L'utilisation de technologies de production plus efficaces (baisse du dénominateur) réduit la demande en matériaux intrants, tout en maintenant les extrants à un niveau constant ;
- L'allongement de la durée de vie des produits (baisse du dénominateur), par exemple par des systèmes produits-services¹⁷, réduit la demande en nouveaux produits tout en répondant aux besoins des consommateurs.

L'indicateur est exprimé en pourcentage et fait partie du cadre de suivi de l'économie circulaire d'Eurostat dans la catégorie matières premières secondaires.

¹⁵ Recyclage par les activités R2 à R11 telles que prévues par la directive-cadre déchets. Les R2-R11 font référence à des activités de recyclage autres que la récupération d'énergie

¹⁶ Vlaams Steunpunt Circulaire Economie, 2021, An economy wide circularity assessment in Flanders

¹⁷ Modèle économique basé sur la vente de l'usage et des fonctionnalités d'un produit et où le produit lui-même reste la propriété de l'organisation commerciale.



I14

TAUX DE RECYCLAGE DES DÉCHETS, EXCEPTÉ LES DÉCHETS MINÉRAUX PRINCIPAUX

Cet indicateur examine le rapport entre la quantité de déchets recyclés et la quantité totale de déchets traités. Sont considérés comme des déchets recyclés : les déchets traités qui sont transformés pour des valorisations autres que la récupération d'énergie et les matériaux de remblayage.

Les données relatives aux déchets sont corrigées pour tenir compte des déchets collectés dans un pays et recyclés dans un autre. La quantité de déchets recyclés est calculée au moyen de la formule suivante :

Quantité de déchets traités dans des installations de recyclage intérieures

- *déchets envoyés dans le pays pour recyclage*
- + *déchets importés et traités dans des installations de recyclage intérieures*

L'indicateur englobe à la fois les déchets dangereux et non dangereux provenant de tous les secteurs

économiques et des ménages, y compris les déchets provenant du traitement des déchets (déchets secondaires), mais exclut les déchets minéraux principaux. Les grands flux de déchets minéraux sont exclus pour éviter les situations où les tendances de la production de déchets ordinaires peuvent être brouillées par d'énormes fluctuations de la production de déchets dans le secteur de l'extraction et du traitement des minéraux. Cela permet également une comparaison plus judicieuse entre les pays, les déchets minéraux représentant des quantités très importantes dans les pays caractérisés par d'importants secteurs de l'exploitation minière et de la construction.

L'indicateur est exprimé en pourcentage et fait partie du cadre de suivi de l'économie circulaire d'Eurostat dans la catégorie gestion des déchets.

Points d'attention dans le cadre de l'interprétation

Dans un souci de simplicité du tableau de bord, le choix a été de limiter relativement le nombre d'indicateurs. Quelques indicateurs

complémentaires examinant le taux de recyclage des flux de matériaux spécifiques sont repris à titre informatif à l'Annexe 2. Ces indicateurs font également partie du cadre de suivi de l'économie circulaire d'Eurostat dans la catégorie gestion des déchets.



2.4.2 SUIVI DE LA QUANTITÉ DE DÉCHETS RÉSIDUELS DES ENTREPRISES

Pour permettre un recyclage (de qualité) des matériaux, une collecte qualitative et sélective des déchets est essentielle. C'est pourquoi, outre le suivi de la quantité produite de déchets par PIB (voir 2.2.1), un suivi de la quantité produite de déchets résiduels est également pertinent.



I15

PRODUCTION
DE DÉCHETS
RÉSIDUELS
AUPRÈS
D'ENTRE-
PRISES

Comme les chiffres agrégés de Statbel ne contiennent pas de catégorie déchets résiduels et que les rubriques déchets diffèrent quelque peu entre les régions belges, nous avons choisi d'utiliser les chiffres de

Valipac pour les déchets résiduels d'entreprise pour la Belgique.

Cet indicateur est exprimé en ('000) tonnes.

2.4.3 SUIVI DE LA QUANTITÉ DE DÉCHETS MIS EN DÉCHARGE

La quantité de déchets mis en décharge donne une indication de la quantité de matériaux pour lesquels aucune forme de valorisation n'a été trouvée, que ce soit en Belgique ou à l'étranger.



I16

QUANTITÉ DE
DÉCHETS MIS
EN DÉCHARGE

Eurostat publie pour chaque pays les chiffres de déchets par catégorie de traitement des déchets, dont également une catégorie « Disposal – Landfill ». Cette catégorie examine les quantités de déchets mis en décharge sous les « disposal

codes » D1, D5 et D12¹⁸. Les chiffres englobent à la fois les flux de déchets provenant d'activités économiques et les déchets ménagers.

Cet indicateur est exprimé en ('000) tonnes.

¹⁸ <https://ovam.vlaanderen.be/r-d-codes>

2.4.4 SUIVI DE LA QUALITÉ DU RECYCLAGE À L'EXPORTATION

Le texte de la vision indique qu'il convient de limiter l'exportation de matériaux secondaires et de combustibles générés en Europe vers des pays tiers s'ils peuvent être valorisés en Europe. Ceci dans le but de ne pas perdre de matériaux précieux. Par ailleurs, il est rappelé qu'il faut toujours s'assurer que les matériaux exportés sont traités à la destination finale selon des conditions techniques et environnementales conformes aux normes européennes et qu'un rendement de recyclage équivalent doit être atteint.

Le cadre de suivi d'Eurostat reprend des indicateurs qui suivent les importations, les exportations et les échanges intra-UE de « matériaux recyclables ». Ces indicateurs sont basés sur les statistiques du commerce international et utilisent les codes Combined Nomenclature (CN). Ces statistiques diffèrent fortement des chiffres des déchets des régions belges sur la base des codes de la liste européenne des déchets (EURAL), ce qui complique l'interprétation des indicateurs commerciaux. Pour cette raison, le choix a été de ne pas inclure les indicateurs commerciaux

du cadre de suivi d'Eurostat dans le tableau de bord pour le suivi de l'économie circulaire en Belgique.

Depuis 1992, la Convention de Bâle établit le cadre pour le contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et de leur élimination. En novembre 2021, la Commission européenne a adopté une proposition de révision de la réglementation existante sur le transfert des déchets (Waste Shipment) dans le but de faciliter les transferts de déchets au sein de l'UE afin de promouvoir l'économie circulaire et de lutter contre l'exportation de déchets illégaux en dehors de l'UE, en proposant des règles plus strictes pour les exportations de déchets, un système plus efficace pour la circulation des déchets comme moyen et une action résolue contre le commerce des déchets.

Aucun indicateur n'a été identifié permettant de suivre de manière univoque que les matériaux exportés (non dangereux) sont traités à la destination finale conformément aux conditions techniques et environnementales européennes et qu'un rendement de recyclage équivalent est atteint.





AMBITION

5

2.5 ÊTRE FORTS DANS L'UTILISATION DE CATALYSEURS POUR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Par catalyseurs, nous entendons toutes les mesures qui peuvent soutenir, permettre ou accélérer la transition vers une économie circulaire. Un cadre législatif de soutien est essentiel pour parvenir à un rôle de pionnier en matière de circularité. Par ailleurs, nous devons favoriser la collaboration et une communication ouverte et sûre tout au long de la chaîne de valeur, et sensibiliser l'utilisateur final à la valeur ajoutée des produits et services circulaires. La numérisation peut aider à faire plus avec moins de produits et de matériaux, à offrir des produits et des matériaux comme un service, à prolonger la durée de vie des produits, à améliorer le tri et le recyclage, à organiser efficacement la logistique pour

la collecte, à concevoir des produits et des bâtiments de manière modulaire et à favoriser la collaboration entre les systèmes REP (responsabilité élargie des producteurs).

Voici un aperçu des indicateurs identifiés pour le suivi de l'ambition 5. Ces indicateurs ont été abordés plus en détail. Pour ce faire, ils sont répartis en groupes, à savoir (1) Suivi de l'évolution du cadre législatif et (2) Suivi de la sensibilisation des consommateurs. Par ailleurs, deux groupes pour lesquels aucun indicateur quantitatif n'a été identifié ont également été abordés : (3) Suivi de la collaboration dans la chaîne de valeur et (4) Suivi de la numérisation pour soutenir une économie circulaire.

N°.	INDICATEUR	GROUPE	UNITÉ	DISPONIBILITÉ DES DONNÉES
I17	Part des marchés publics verts	Suivi de l'évolution du cadre législatif	%	Indicateur encore en développement par Eurostat

2.5.1 SUIVI DE L'ÉVOLUTION DU CADRE LÉGISLATIF

En ce qui concerne le développement d'un cadre législatif de soutien, nous choisissons de décrire de manière qualitative dans le chapitre 4 dans quelle mesure une politique fédérale récente – et notamment le Plan d'action fédéral pour une économie circulaire

(2021 – 2024) – élimine les obstacles légaux à la circularité et/ou introduit de nouvelles mesures susceptibles de promouvoir l'économie circulaire. La coordination entre les différents niveaux politiques est en outre importante, mais difficile à comprendre dans un indicateur opérationnel.





I17

PART DES MARCHÉS PUBLICS VERTS

INDICATEUR EN COURS DE DÉVELOPPEMENT

Les organisations publiques belges sont des consommateurs importants. Elles peuvent encourager un rôle de pionnier en matière de circularité non seulement via un cadre législatif de soutien, mais aussi via leur pouvoir d'achat. En Belgique, la part des marchés publics dans le produit intérieur brut dépasse 13%¹⁹. En optant pour des produits, services et constructions circulaires, les organisations publiques peuvent apporter une contribution importante à la transition circulaire dans notre pays. L'indicateur GPP peut contribuer à atteindre une masse critique de la demande en produits et services plus durables et plus circulaires, qui seraient

autrement difficiles à obtenir sur le marché.

L'indicateur GPP mesure la part (en nombre et en valeur) des procédures de marchés publics au-delà des seuils de l'UE²⁰, qui comprennent des critères environnementaux. L'indicateur GPP fait partie du cadre de suivi de l'économie circulaire d'Eurostat dans la catégorie production et consommation. Cet indicateur est encore en développement. Nous proposons de l'inclure tout de même déjà dans le tableau de bord, dans l'attente de son élaboration et du reporting sur celui-ci par Eurostat.

¹⁹ Plan d'action fédéral pour une économie circulaire 2021 – 2024, p. 22

²⁰ La législation de l'UE contient des prescriptions minimales harmonisées pour les appels d'offres dont la valeur monétaire dépasse un certain montant et qui sont considérés comme présentant un intérêt transfrontalier. Plus d'infos : https://ec.europa.eu/growth/single-market/public-procurement/legal-rules-and-implementation/thresholds_en

Points d'attention dans le cadre de l'interprétation

L'achat « vert » et l'achat circulaire sont des notions voisines, mais pas des synonymes. L'achat durable consiste à utiliser le pouvoir d'achat en vue d'un impact écologique, social et économique positif maximal tout au long de la durée de vie des produits, services et travaux (ISO 20400 Achats responsables).

L'achat circulaire est une approche des marchés publics verts, accordant une attention particulière à « l'achat de travaux, de biens ou de services qui cherchent à contribuer à l'établissement de boucles d'énergie et de circuits fermés de matériaux dans les chaînes d'approvisionnement, tout en minimisant, et dans le meilleur des cas, en évitant les impacts environnementaux négatifs et la production de déchets tout au long de leur cycle de vie ».

2.5.2 SUIVI DE LA SENSIBILISATION DES CONSOMMATEURS

Dans le cadre de l'économie circulaire, il ne faut pas seulement examiner l'offre, mais tout autant la demande. Un des aspects pertinents dans ce contexte est la sensibilisation des consommateurs. Des enquêtes auprès des consommateurs permettent de sonder dans quelle mesure le consommateur attache de l'importance au comportement écologique, aux choix durables, à l'attention portée aux allégations environnementales, etc. Aucune enquête auprès des consommateurs n'a été identifiée pour sonder cet aspect à une fréquence fixe et par un ensemble cohérent de questions. Par conséquent, aucun indicateur utilisable n'a pu être distillé pour le tableau de bord.



2.5.3 SUIVI DE LA COLLABORATION DANS LA CHAÎNE DE VALEUR

La collaboration et le partage d'informations au sein des chaînes de valeur sont difficiles à comprendre dans un indicateur chiffré. Le Chapitre 6 contient toutefois une description d'initiatives récentes prises par les fédérations sectorielles membres de la FEB, dont différentes initiatives (entre autres, réseaux apprenants et forums de concertation) pour favoriser la collaboration et le partage des connaissances.

2.5.4 SUIVI DE LA NUMÉRISATION POUR SOUTENIR UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Des enquêtes auprès d'entreprises permettent de sonder dans quelle mesure les entreprises qui misent sur l'économie circulaire misent également sur la numérisation. Les résultats permettent de comprendre les liens qui existent entre la transformation circulaire et numérique, mais ils ne permettent pas de répondre à la question de savoir si la technologie numérique

est de plus en plus utilisée pour réaliser des stratégies circulaires. Aucune enquête auprès d'entreprises n'a été identifiée pour sonder cet aspect à une fréquence fixe et par un ensemble cohérent de questions. Par conséquent, aucun indicateur utilisable n'a pu être distillé pour le tableau de bord.

2.5.5 LACUNES

Pour réaliser une transition circulaire, il est essentiel de disposer de connaissances suffisantes concernant des business models circulaires. Il n'est cependant pas facile de suivre la quantité de connaissances présentes dans une économie et son évolution.

Le cadre de suivi européen pour l'économie circulaire contient un indicateur qui examine le nombre de brevets liés au recyclage et aux matériaux secondaires. D'une part, cet indicateur adopte une vision très étroite sur l'économie circulaire et d'autre part, il n'est pas vrai que toutes les connaissances sont contenues dans les brevets ni que toutes les connaissances sont appliquées dans les brevets. De plus, les derniers chiffres datent de 2016. Pour ces raisons, l'indicateur n'a pas été retenu pour le tableau de bord.



3.

ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE EN BELGIQUE

Le tableau de bord a été établi dans le Chapitre 2 afin de pouvoir donner une image de l'économie circulaire pour l'économie belge. L'état des lieux, sur la base de ce tableau de bord, est repris dans ce chapitre.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu du tableau de bord complété. Chaque indicateur n'abordant qu'un sous-aspect de l'économie circulaire, on a travaillé avec un ensemble d'indicateurs pour parvenir à une image représentative et à des conclusions pertinentes. Pour cette raison, les chiffres doivent être nuancés. Les résultats ont été abordés par ambitions. Dans la mesure du possible, des informations qualitatives ont également été ajoutées pour offrir une vision plus globale.

Il n'est actuellement pas possible de remplir le tableau de bord en entier. Cela est dû au fait que certains indicateurs sont encore en développement (voir Chapitre 2) ou qu'il manque encore certains chiffres. La comparaison avec la moyenne des 27 pays de l'UE a uniquement été ajoutée si elle était disponible et pertinente. Enfin, à titre informatif, les chiffres de PIB et des exportations ont été ajoutés à l'aperçu. Ils peuvent ainsi être pris en compte dans l'interprétation des résultats.

Les données les plus récentes portent généralement sur 2020, année marquée par le Brexit et le début de la crise sanitaire et donc assez inhabituelle. Le PIB en volume, qui a augmenté de 1,7% en 2019, a reculé de 6,3% en 2020 en raison de la crise sanitaire. Cette baisse est la plus forte depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Les investissements des entreprises ont également été très fortement touchés par la crise et l'incertitude allant de pair, et ont diminué de 8,2%. Par ailleurs, le COVID-19 a également eu un effet perturbateur sur le commerce international et, par conséquent, sur les flux d'importation et d'exportation belges. Sur l'ensemble de l'année 2020, le volume des exportations a baissé de 5,7%, tandis que le volume des importations a reculé de 5,1%²¹.

²¹ Communiqué de presse Banque Nationale de Belgique du 1er mars 2021

INDICATEUR	RÉSULTAT BELGIQUE			TENDANCE			MOYENNE UE-27 Diff. avec la Belgique (2020)
	2016	2018	2020	2016-2018	2018-2020	2020	
Ambition 1 : Maximaliser la disponibilité des matériaux							
Domestic Material Consumption (DMC) (M tonnes)	151,0	151,5	153,0	*	0,3%	1,0%	
Domestic Material Consumption (DMC) (tonnes par habitant)	13,3	13,3	13,3	*	-0,5%	0,0%	13,5 -1,5%
Direct Material Input (DMI) (M tonnes)	338,2	350,1	337,4	*	3,5%	-3,6%	
Direct Material Input (DMI) (tonnes par habitant)	29,8	30,6	29,2	*	2,7%	-4,6%	15,1 94,0%
Part de biomasse dans le DMC (%)	29,9	32,4	31,4	*	8,6%	-3,2%	24,0 31,01%
Production de biomasse renouvelable							
Taux de recyclage des DEEE (%)	38,3	39,3			2,6%		38,9 (2018) 1% (2018)
Utilisation de matières premières alternatives pour remplacer les minerais primaires (%)							
Ambition 2 : Être pionniers dans la conception et la production circulaires							
Resource Productivity (EUR/kg)	2,8	3,0	3,0	*	6,6%	-1,6%	2,2 34,1%
Production de déchets (à l'exclusion des principaux déchets minéraux) par unité de PIB (kg/millier EUR)	98,0	99,0			1,0%		66 (2018) 50% (2018)
Pertes alimentaires (tonnes)							
Ambition 3 : Être pionniers dans les modèles d'entreprise circulaires							
Part des emballages réutilisables dans les emballages industriels (%)		80,4	81,3			1,2%	
Réutilisation via des centres de réutilisation (Flandre – HERWIN) (kg/habitant)	5,0	5,4	4,5				
Réutilisation via des centres de réutilisation (Wallonie/Bruxelles – Ressources) (kg/habitant)			3,0	**			
Part de l'emploi dans l'économie circulaire (%)		8,4		***			
Ambition 4 : Être pionniers dans la récupération de qualité de matériaux							
Circular material use rate (%)	17,6	19,9	23,0		13,1%	15,6%	12,8 79,7%
Taux de recyclage des déchets, excepté les déchets minéraux principaux (%)	78,0	81,0			3,8%		55 (2018) 47,3% (2018)
Quantité de déchets collectés de manière non sélective auprès des entreprises (K tonnes)		1640	1480				
Quantité de déchets mis en décharge (K tonnes)	2768	3812			37,7%		
Ambition 5 : Être forts dans l'utilisation de catalyseurs pour l'économie circulaire							
Part des marchés publics verts (%)							
Généralités							
Produit intérieur brut (M EUR)	430085	460092	456731		7,0%	-0,7%	
Exportation de marchandises (M EUR)	243154	276186	259156		13,6%	-6,2%	

* Les chiffres de 2020 sont des estimations provisoires par Eurostat

** Chiffre de 2019

*** Sur la base des données de 2017

Figure 6 : Aperçu du tableau de bord complété

3.1 AMBITION 1 : MAXIMALISER LA DISPONIBILITÉ DES MATÉRIAUX

Ci-dessous, nous faisons le point sur la disponibilité des matériaux pour l'économie belge, sur la base des indicateurs abordés au Chapitre 2.

3.1.1 CONSOMMATION DE MATÉRIAUX

Le Domestic Material Consumption (DMC) indique la quantité de matériaux consommée directement par l'économie belge. Au cours de la période 2016-2020, il y a eu relativement peu d'évolution du DMC pour la Belgique (<1%), tant en termes absolus que par rapport au nombre d'habitants. Le DMC pour 2020 pour la Belgique (13,3 tonnes/habitant) est conforme à la moyenne des 27 États membres de l'UE (13,5 tonnes/habitant).

Contrairement au DMC, le Raw Material Consumption (RMC) examine bel et bien les matériaux consommés en amont dans la chaîne de valeur (hors Belgique) pour la consommation en Belgique. Le RMC de la Belgique est passé de 148 M tonnes²² à 142 M tonnes entre 2016 et 2018²³. Cela indique que

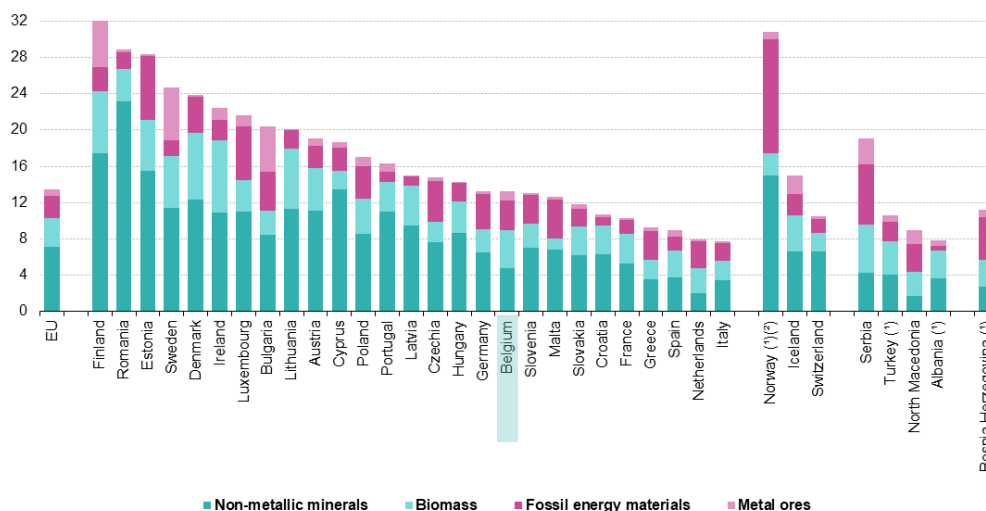
l'empreinte matérielle belge a surtout diminué en dehors de la Belgique, étant donné que le DMC proprement dit est resté relativement constant sur la même période.

Le Direct Material Input (DMI) montre la consommation totale de matériaux par les entreprises et les ménages belges. Sur la période 2016-2018, le DMI augmente, pour diminuer dans une mesure à peu près égale entre 2018 et 2020. Étant donné que le DMC ne change guère au cours de la même période et que, contrairement au DMC, le DMI intègre également les exportations, les fluctuations du DMI sont principalement dues aux fluctuations des exportations. La baisse du DMI en 2020 est probablement due à l'impact économique du Brexit et de la crise sanitaire, et à ses effets sur les exportations. Les exportations de biens ont reculé de 6% entre 2018 et 2020.

Le DMI de la Belgique (29,2 tonnes/habitant en 2020) est environ deux fois plus élevé que la moyenne des 27 pays de l'UE (15,1 tonnes/habitant en 2020), tandis que les chiffres DMC sont très similaires (respectivement 13,3 et 13,5 tonnes/habitant en 2020). Cela s'explique par le fait que la Belgique est une économie ouverte avec beaucoup de production à l'exportation. Plus de la moitié des matériaux entrant dans l'économie belge sont par conséquent utilisés pour la production à l'exportation.

²² Le RMC est exprimé en M tonnes de « raw material equivalents », contrairement au DMC, exprimé en M tonnes
²³ Chiffres d'Eurostat

Domestic material consumption by main material category, 2020
(tonnes per capita)



(*) 2019 instead of 2020
 (*) data from the previous data collection
 Note: The 'Other products' and 'Waste for final treatment and disposal' categories are included in the 'Non-metallic minerals' category
 Source: Eurostat (online data code: env_ac_mfa; demo_gind)



Figure 7 - DMC (tonnes/habitant) dans les 27 pays de l'UE

3.1.2 UTILISATION DE MATÉRIAUX RENOUVELABLES

Pour suivre l'utilisation de matériaux renouvelables, nous examinons la part de biomasse dans le DMC. Entre 2016 et 2018, la consommation intérieure de biomasse a augmenté d'environ 8%, passant de 4 à 4,3 tonnes/habitant, avant de retomber de 3% à 4,2 tonnes/habitant en 2020. En 2020, la consommation intérieure de biomasse de la Belgique représentait 31,4% du DMC, ce qui est supérieur à la moyenne des 27 États membres de l'UE (24%).

3.1.3 EFFICACITÉ DE L'UTILISATION DE MATIÈRES PREMIÈRES DISPONIBLES

En 2016 et 2018, le taux de recyclage des DEEE était respectivement de 38,8% et 39,3%. Les résultats pour 2020 n'ont pas encore été publiés au moment de la rédaction de cette étude. Ces chiffres de 2016 et 2018 sont conformes à la moyenne des 27 pays de l'UE (respectivement 39,5% et 38,9%).



CARBON4PUR

COVESTRO ET RECTICEL

Dans le cadre du projet de recherche européen [Carbon4PUR](#), l'entreprise chimique Covestro et le spécialiste de l'isolation Recticel ont démontré qu'il était possible de produire des plastiques de haute qualité à partir de fumées de l'industrie sidérurgique. La technologie Carbon4PUR a été développée avec succès à l'échelle semi-industrielle pour la production de panneaux isolants en mousse rigide, avec des spécifications comparables à la référence du marché.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION CIRCULAIRES EN TERRE CRUE

BC MATERIALS

Par le biais d'un processus de production neutre en CO₂, [BC materials](#) a développé une argile pour sols, murs ou meubles, des enduits d'argile pour les murs et des briques d'argile pour murs (porteurs), fours ... Pour ce faire, ils utilisent des terrains de chantier en ville, ce qui économise beaucoup de transport. Comme il n'y a pas de changement chimique des matériaux, les éléments de base des produits peuvent être parfaitement réutilisés, même après 20, 50 ou 100 années d'utilisation. Les matériaux ont un effet positif avéré et régulateur sur la qualité de l'air interne. Par ailleurs, les matériaux en terre crue forment une masse thermique qui offre de la fraîcheur en été et restitue la chaleur en hiver. Ils constituent ainsi une réponse réaliste et résiliente au changement climatique actif et aux étés qui se font plus chauds.



RECYCLAGE DE FLUX DE MATÉRIAUX SPÉCIFIQUES

Comme indiqué au point 2.4.2, le choix a été de limiter relativement le nombre d'indicateurs dans le tableau de bord. C'est pourquoi tous les indicateurs inclus dans le cadre de suivi d'Eurostat pour l'économie circulaire n'ont pas été ajoutés au tableau de bord, mais sont repris à titre informatif à l'Annexe 2. Le tableau ci-dessous donne un bref aperçu des résultats de

ces indicateurs pour la Belgique et la moyenne pour les 27 États membres de l'UE. La définition des indicateurs et la disponibilité des chiffres sont reprises en Annexe 2.

Indicateur	RÉSULTATS BELGIQUE			RÉSULTATS EU-27
	2016	2018	Récent	Récent
Taux de recyclage de tous les déchets d'emballages (%)	81,9%	85,3%	83,5% (2019)	64,4% (2019)
Taux de recyclage des emballages plastiques (%)	43,4%	42,4%	47,3% (2019)	40,6% (2019)
Taux de recyclage des emballages en bois (%)	80,9%	90,6%	80,5% (2019)	31,1% (2019)
Recyclage des biodéchets (kg par habitant)	85,0%	82,0%	79,0% (2020)	90,0% (2020)
Taux de récupération des déchets de construction et de démolition (%)	95,0%	97,0%	97,0% (2018)	88% (2018)

Sur la base de ces indicateurs, la Belgique se porte relativement bien en termes de taux de recyclage, assurément par rapport à la moyenne des 27 États membres de l'UE. Ce point est confirmé par le taux de recyclage général pour les déchets, abordé au point 3.4.1.

Pour les biodéchets, nous recyclons moins que la moyenne de l'UE calculée par Eurostat. Il convient de noter à cet égard que tous les pays de l'UE n'ont pas rapporté de chiffres en 2020 (p. ex. Grèce, Italie, Autriche).

3.2 AMBITION 2 : ÊTRE PIONNIERS DANS LA CONCEPTION ET LA PRODUCTION CIRCULAIRES

Nous faisons ci-dessous le point sur la valeur créée en Belgique par unité de matériaux consommés ou de déchets produits, sur la base des indicateurs abordés au Chapitre 2.

3.2.1 VALEUR CRÉÉE PAR UNITÉ DE CONSOMMATION DE MATÉRIEAUX OU DÉCHETS PRODUITS

Le Resource Productivity exprime le produit intérieur brut (PIB) d'un pays par rapport au DMC. Entre 2016 et 2018, le resource productivity de la Belgique est passé de 2,8 à 3 EUR/kg de matériaux, pour se stabiliser en 2020. Le resource productivity de la Belgique est ainsi supérieur à la moyenne des 27 pays de l'UE (2,2 EUR/kg). Lors d'une comparaison avec d'autres pays, il faut tenir compte du fait que le resource productivity (via le DMC) est également influencé par la composition de l'économie (p. ex. résultat plus élevé dans les secteurs moins intensifs en matériaux). Par unité de PIB (1000 EUR), respectivement 98

et 99 tonnes de déchets (excepté les déchets minéraux principaux) ont été produites en Belgique en 2016 et 2018. Ces valeurs sont nettement supérieures à la moyenne des pays de l'UE (respectivement 67 et 66 kg/1000 EUR). Les pays les moins performants se situent principalement en Europe de l'Est. Les chiffres pour 2020 n'étaient pas encore disponibles au moment de la rédaction du présent rapport.

Il semble contre-intuitif qu'un même pays obtienne un score élevé en termes de resource productivity tout en produisant un volume relativement élevé de déchets par unité de PIB, les déchets étant composés de matériaux utilisés dans l'économie. Cela s'explique par le fait que le PIB examine l'ensemble de l'économie et le DMC uniquement la consommation directe de matériaux en Belgique. De ce fait, la production à l'exportation est bel et bien incluse dans le PIB, mais pas dans le DMC. Plus les exportations sont importantes, plus le resource productivity augmente. Le ratio entre le PIB et la production de déchets totale (excepté les déchets minéraux principaux) ne reflète pas cette distorsion.

La définition de « resource productivity » utilisée dans cette étude a été reprise d'Eurostat. Vu l'importance des exportations pour la Belgique, il est également intéressant d'examiner le rapport entre le PIB et le DMI :

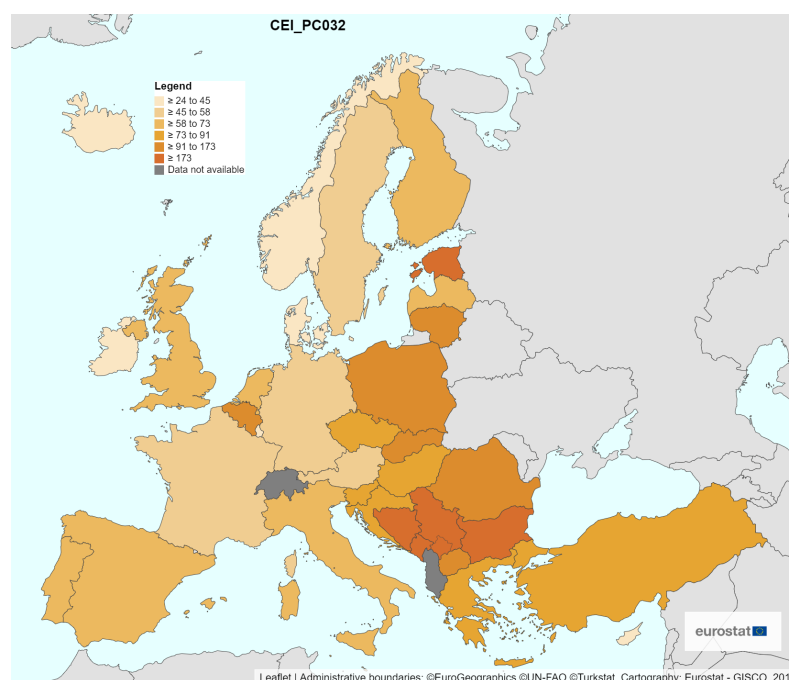


Figure 8 Aperçu de la production de déchets (excepté les déchets minéraux principaux) par unité de PIB (kg/1000 EUR) dans les 27 pays de l'UE pour 2018 (source : Eurostat)

- Ratio PIB/DMI pour la Belgique en 2020 : 1,35 EUR/kg
- PIB/DMI moyen pour les 27 États membres de l'UE en 2020 : 1,99 EUR/kg

Ce résultat est conforme à celui pour l'indicateur production de déchets (exceptés les déchets minéraux principaux) par unité de PIB : l'économie belge consomme plus de matériaux et produit plus de déchets par unité de PIB que la moyenne des 27 États membres de l'UE. Il faut cependant toujours tenir compte du fait que le tissu économique d'un pays détermine dans une mesure importante le résultat de ces ratios. Aucune comparaison détaillée de la structure des économies de l'UE n'a été effectuée dans le cadre de cette étude.

3.2.2 CONCEPTION CIRCULAIRE ET PROCESSUS DE PRODUCTION CIRCULAIRES

Comme repris au point 2.2.3, aucun indicateur permettant de déterminer dans quelle mesure la conception circulaire et les processus de production circulaire sont introduits dans l'économie belge n'a été identifié. Pour le moment, il est uniquement possible d'obtenir, via des enquêtes et des interviews auprès d'entreprises, un aperçu de la mesure dans laquelle elles misent sur ces aspects. Cependant, aucune enquête auprès

d'entreprises sondant, à une fréquence fixe et par un ensemble cohérent de questions, l'utilisation de la conception circulaire et des processus de production circulaire n'a été identifiée.

En 2017, un Eurobaromètre axé sur l'utilisation efficace des ressources a été lancé²⁴. Dans ce contexte, 25% des 497 répondants belges ont indiqué utiliser plus efficacement les ressources en concevant des produits plus faciles à entretenir, réparer ou réutiliser. Ce résultat est en ligne avec la moyenne européenne.

En mars et en avril 2022, une enquête auprès d'entreprises a été réalisée dans le cadre de la présente étude (voir Annexe 1). Dans ce contexte, les entreprises ont indiqué qu'elles se concentrent surtout, lors de la phase de conception, sur la réduction de la consommation de matières premières pour une même fonctionnalité, sur les possibilités de recyclage des matières premières utilisées et sur la consommation de matières premières circulaires (utilisation de matières premières biologiques, recyclées, disponibles à l'échelle locale, non toxiques, etc.). Par ailleurs, la moitié des entreprises qui conçoivent elles-mêmes des matériaux, des produits semi-finis ou des produits ont indiqué qu'elles envisageaient de prolonger la durée de vie.

24 Flash Eurobaromètre 456 : PME, utilisation efficace des ressources et marchés verts

21 Quelles actions votre entreprise met-elle en œuvre pour être plus efficace dans l'utilisation des ressources? (PLUSIEURS RÉPONSES POSSIBLES) (%)

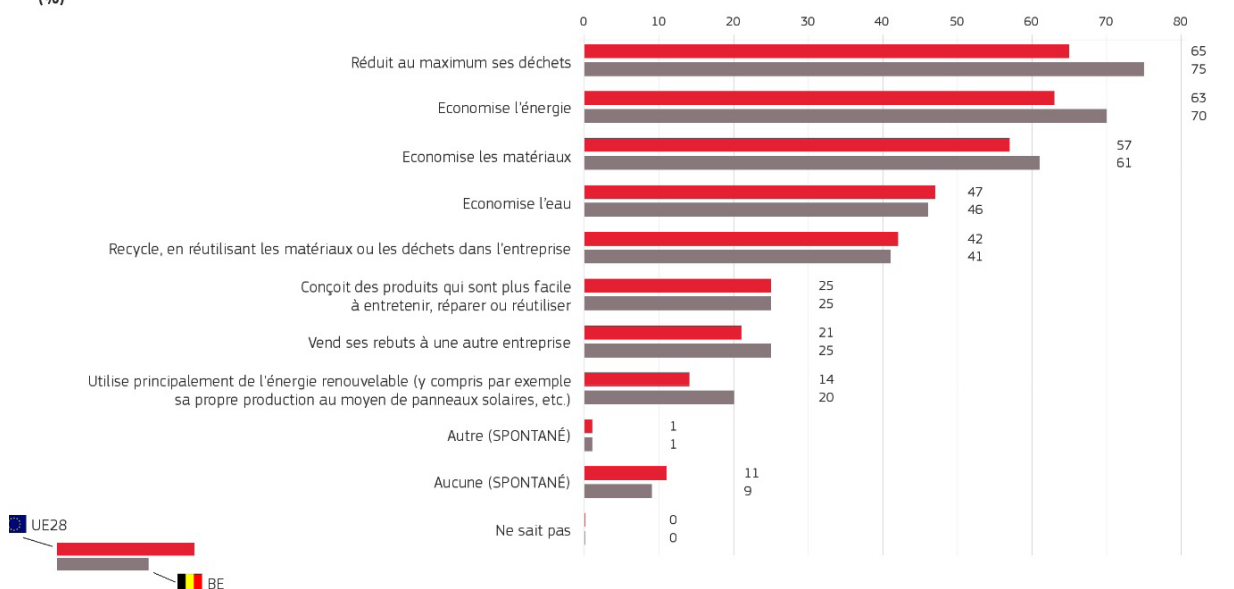


Figure 9 - Utilisation efficace des ressources (Flash Eurobaromètre 456, 2017)

Q11: Lors de la conception de produits ou de matériaux, votre entreprise prend-elle délibérément en compte (plusieurs réponses possibles) | n= 80

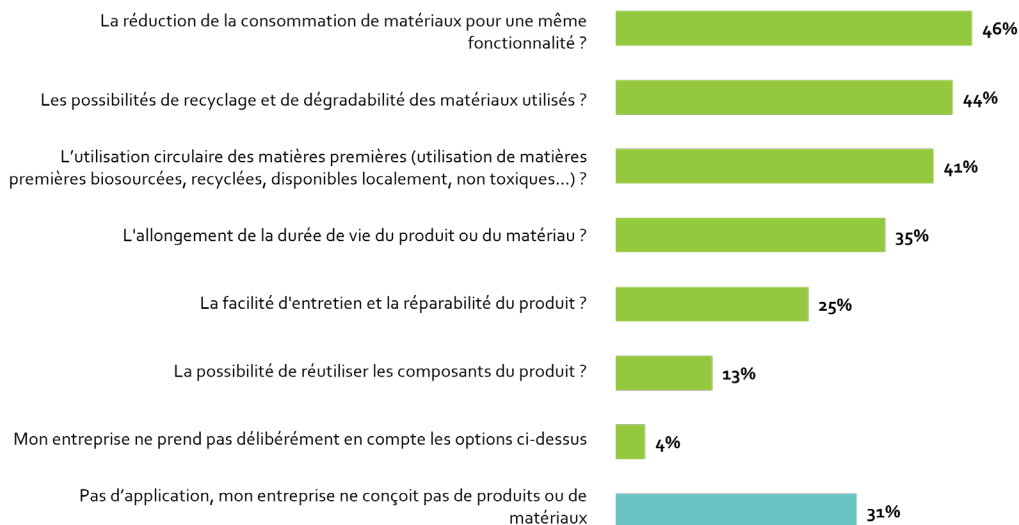


Figure 10 - Utilisation de principes d'écodesign (enquête auprès d'entreprises 2022, voir Annexe 1)



OUTIL D'ÉCO-NOTATION

BARCO

Barco a développé un outil d'éco-notation de produits qui permet de mesurer objectivement la performance de ses produits en matière de durabilité. Pour différents domaines (performance énergétique, utilisation de produits chimiques et de matériaux, emballage et logistique et cycle de vie), un score est calculé pour évaluer le produit. L'évaluation est effectuée sur la base de critères objectifs qui sont en corrélation avec les évolutions de la réglementation, les benchmarks de l'industrie et des pairs, les exigences des clients ou les écolabels volontaires. Les critères sont adaptés chaque année au dernier état de la technique. Le système d'éco-notation de Barco est entièrement intégré dans le processus de conception des produits. Dès le début de la phase de conception, des considérations de durabilité doivent en effet être prises en compte pour obtenir un écoscore élevé. Tout au long du processus de développement, l'équipe R&D est mise au défi d'intégrer l'écoconception dans le processus décisionnel et d'améliorer en permanence la durabilité des produits Barco.



UTILISATION CIRCULAIRE DE L'EAU

L'ORÉAL LIBRAMONT

Depuis 20 ans, l'usine L'Oréal de Libramont, spécialisée dans les produits destinés au grand public européen pour la coloration et le soin des cheveux, agit pour réduire son empreinte environnementale. Déterminée à relever ce défi et forte d'une envie de produire autrement, l'usine belge du groupe est devenue usine sèche en 2019. L'entièreté de l'eau nécessaire aux utilités provient d'eau recyclée en boucle sur le site. L'eau du réseau n'est utilisée que pour la fabrication des produits ou pour les besoins des collaborateurs. C'est grâce à la combinaison de deux technologies (osmose et évapoconcentration) que ce recyclage des effluents est devenu possible. En termes de volume, cette combinaison permet de recycler en moyenne 200 m³ d'eau par jour, soit 60 millions de litres par an ou l'équivalent de la consommation annuelle de 600 familles.



3.3 AMBITION 3 : ÊTRE PIONNIERS DANS LES MODÈLES D'ENTREPRISES CIRCULAIRES

Ci-dessous, nous faisons le point sur le déploiement de modèles d'utilisation circulaires en Belgique, qui ont pour but de prolonger la durée de vie de produits, services et matériaux et d'optimiser l'utilisation des produits et matériaux.

3.3.1 RÉUTILISATION DE CERTAINS FLUX DE PRODUITS

Selon le rapport annuel 2021 de Valipac, 3,24 millions de tonnes d'emballages industriels réutilisables ont été mis sur le marché en 2020, soit une hausse de 5,3% par rapport à 2019. Les emballages industriels réutilisables représentent 81,3% de tous les emballages industriels mis sur le marché.

Il n'existe pas de chiffres agrégés au niveau belge concernant la réutilisation des produits. C'est pourquoi nous formulons dans notre tableau de bord un indicateur de réutilisation pour la

Flandre (sur la base des chiffres HERW!N) et un indicateur pour Bruxelles/Wallonie (sur la base des chiffres Ressources). Ressources a valorisé 41.329 tonnes de produits en 2019²⁵, soit 3,01 kg/habitant. En 2016, HERW!N a vendu 32,36 tonnes de produits via les Kringwinkels, soit 5 kg/habitant. En 2018, ce chiffre est passé à 5,4 kg/habitant à 4,5 kg/habitant en 2020. Comme indiqué sous 2.3.1, ces chiffres sous-estiment la quantité d'articles qui reçoivent une seconde vie à l'échelle locale. Une étude unique de l'OVAM²⁶ a indiqué pour 2019 qu'en réalité six fois plus d'objets ont été réutilisés, principalement via des canaux informels.

²⁵ En 2019, les membres de Ressources ont « valorisé au mieux » 41.329 tonnes de marchandises et de matériaux. Sur ce total, 14.427 tonnes ont eu une nouvelle vie en Wallonie et à Bruxelles, 11.699 tonnes ont été réutilisées en Flandre ou en dehors et 15.203 tonnes de matériaux ont été utilisées pour la refabrication de nouveaux produits (p. ex. chiffons de nettoyage et meubles). Source : Observatoire de la réutilisation des entreprises sociales et circulaires Wallonie/Bruxelles, Édition 2020, p. 17.

²⁶ Openbare Vlaamse Afvalstoffenmaatschappij



Découvrez le lauréat du BBAE

BELGIAN
BUSINESS AWARDS
FOR THE ENVIRONMENT
2021-2022



RÉUTILISATION DE BATTERIES DANS DES SYSTÈMES CIRCULAIRES DE STOCKAGE D'ÉNERGIE DE HAUTE QUALITÉ

WATT4EVER

Watt4Ever est spécialisé dans le démontage et l'essai de batteries de véhicules électriques pour leur donner ensuite une seconde vie dans des systèmes circulaires de stockage d'énergie de haute qualité. La société propose aux particuliers et aux entreprises une solution d'optimisation et de stockage de l'énergie. L'impact CO₂ de ces batteries est 80% inférieur à celui des batteries neuves, mais une batterie Watt4Ever de 1800 kWh permet d'éviter 18 tonnes de déchets et il ne faut pas extraire de nouveaux minéraux et métaux rares comme le cobalt.

3.3.2 EMPLOI DANS LES MODÈLES D'ENTREPRISE CIRCULAIRES

Sur la base du Circular Jobs Monitor, publié début 2022, 8,4% des travailleurs sont occupés dans l'économie circulaire. Dans l'étude réalisée en 2019 par Circle Economy et la Fondation Roi Baudouin, l'emploi circulaire a été estimé à 7,5% sur la base d'une méthodologie antérieure. Les deux études utilisent des données de 2017. Comme indiqué au point 2.3.2, il s'agit d'estimations et il y a une certaine discussion à propos des codes NACE à prendre en compte dans un tel exercice.

En 2022, Inoopa a actualisé une étude antérieure dans laquelle, sur la base d'une analyse sémantique, des sources d'information numériques ont été analysées à partir de mots-clés liés à l'entrepreneuriat circulaire²⁷. Sur la base de cette étude, la Belgique compte 52 000 entreprises circulaires sur un total de 800 000. Ces entreprises représentent 600 000 emplois et un chiffre d'affaires de 331 milliards EUR. Il convient toutefois de noter que les entreprises qui ne fonctionnent que partiellement de manière circulaire sont entièrement prises en compte.

3.3.3 MODÈLES DE PARTAGE ET MODÈLES AS-A-SERVICE

Comme repris au point 3.3.1, aucun indicateur permettant de suivre de manière fiable l'évolution de l'offre de plateformes collaboratives liées à l'économie circulaire n'a été identifié.

En 2020, les systèmes d'économie collaborative flamands ont été cartographiés au moyen d'une combinaison d'études approfondies de la littérature²⁸, d'interviews avec des connaisseurs et des groupes de référence interactifs avec des parties prenantes. Il s'agissait d'un exercice unique, couvrant uniquement la Flandre. L'étude a conclu que les systèmes d'économie collaborative sont très variés, qu'ils poursuivent des objectifs financiers et sociaux divers et qu'ils se trouvent généralement encore dans une niche. On s'attend à ce que les systèmes collaboratifs ne se répandent que progressivement dans la société.

Une enquête unique réalisée en 2018 par le SERV (Sociaal-Economische Raad van Vlaanderen) auprès de 1651 entreprises et organisations en Flandre a démontré qu'un répondant sur trois collaborait dans le

²⁷ <https://www.lecho.be/entreprises/general/52-000-entreprises-actives-dans-l-economie-circulaire-en-belgique/10374028?loginSuccess=true>

²⁸ Vlaams Planbureau Omgeving, 2020, Verkenning van omgevingsimpact van deelsystemen in Vlaanderen

Q12: Des organisations peuvent collaborer pour partager certaines ressources. Votre entreprise collabore-t-elle avec d'autres pour partager l'un des éléments suivants ? (plusieurs réponses possibles) n= 77

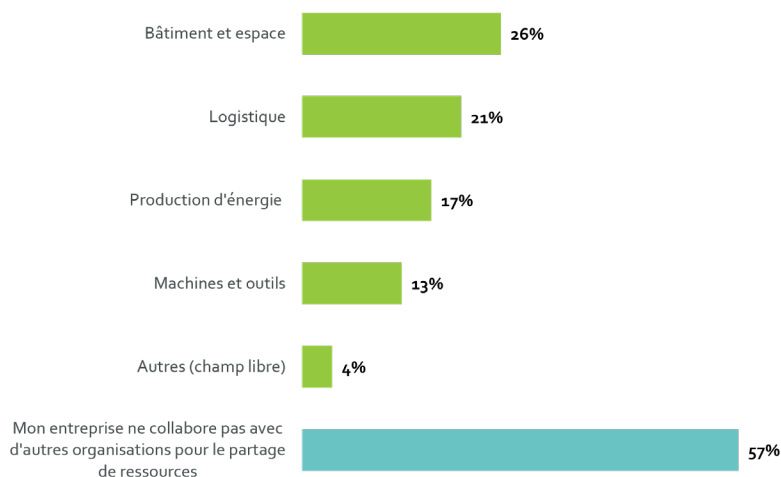


Figure 11 - Partage de ressources (enquête auprès d'entreprises 2022, voir annexe 1)

domaine de la logistique (30,8%), 8,8% pour la production d'énergie, 20,2% pour le partage de machines et d'outils, et 27,3% pour le bâtiment et l'espace. Un dixième (11,3%) des répondants travaillaient avec une combinaison de produits et de services (dans une interprétation large).

Les résultats de l'enquête du SERV rejoignent ceux de l'enquête auprès d'entreprises réalisée en 2022 dans le cadre de la présente étude. Dans ce contexte, 42,9% des répondants ont indiqué avoir des collaborations avec d'autres organisations pour le partage de ressources.

Ces initiatives concernent principalement le partage de bâtiments et d'espaces (26%), la logistique (20%) et la production d'énergie (16,9%). Par ailleurs, 12% des répondants déclarent avoir au moins lancé une première initiative pilote sur les combinaisons de produits et de services. 62% de ces entreprises n'ont toutefois aucune idée de la part des combinaisons de produits et de services dans le chiffre d'affaires de l'entreprise ou estiment la part à moins de 5%.

PROJET PAPILLON

BSH HOME APPLIANCES ET SAAMO WEST-VLAANDEREN

Les ménages qui peuvent à peine payer la facture d'énergie utilisent souvent des appareils ménagers énergivores. Cela fait grimper leur facture d'énergie et entraîne encore plus de problèmes financiers. Depuis 2018, le projet Papillon fournit à 73 familles du Westhoek, sélectionnées par SAAMO West-Vlaanderen, 130 appareils ménagers labellisés A++ ou A+++ pour une période de dix ans. Le loyer mensuel fixe est d'environ 7 EUR par appareil pour un ensemble de services complet. Les autorités donnent 2 EUR par appareil. Les appareils restent la propriété de BSH Home Appliances, qui assure l'entretien (compris dans le loyer) et recycle les appareils en fin de parcours. Le projet Papillon fait d'une pierre deux coups : c'est une solution à un problème social, climatique et environnemental.



Découvrez le nominé du BBAE

BELGIAN
BUSINESS AWARDS
FOR THE ENVIRONMENT
2021-2022



3.4 AMBITION 4 : ÊTRE PIONNIERS DANS LA RÉCUPÉRATION DE QUALITÉ DE MATÉRIAUX

Ci-dessous, nous faisons le point sur la récupération des matériaux en Belgique, sur la base des indicateurs abordés au Chapitre 2.

3.4.1 RECYCLAGE DES MATÉRIAUX

Le Circular Material Use Rate (CMUR) examine le rapport entre l'utilisation de matériaux circulaire et l'utilisation de matériaux totale. Le CMUR pour la Belgique a augmenté de 13% entre 2016 et 2018 pour atteindre 19,9%. Entre 2018 et 2020, le CMUR a encore augmenté de 15,6% à 23%. Pour la hausse du CMUR flamand entre 2016 et 2018, le CE Monitor pointe la forte augmentation de la quantité de déchets qui a été recyclée sur des sites nationaux. Le CMUR moyen pour les 27 pays de l'UE est passé de 11,5% en 2016 à 12,8% en 2020. Au sein des 27 pays de l'UE, seuls les Pays-Bas ont un CMUR supérieur à la Belgique (30,0% en 2020). Cependant, la comparaison du CMUR entre pays n'aura de sens que si l'on tient également compte de la structure économique.

Le taux de recyclage des déchets (hors grands flux de déchets minéraux) est passé de 78 à 81% entre 2016 et 2018. Au moment de la rédaction de ce rapport, les chiffres pour 2020 n'étaient pas encore disponibles. En 2018, le taux de recyclage moyen pour les déchets dans les 27 États membres de l'UE était de 55%. Seule la Slovénie avait en 2018 un taux de recyclage supérieur à la Belgique (82%). Ces dernières années, d'autres centres de tri haute technologie ont été mis en service en Belgique, notamment dans le cadre de l'introduction du Nouveau Sac Bleu (PMC). Ces centres doivent continuer à contribuer à une économie circulaire locale.

3.4.2 QUANTITÉ DE DÉCHETS RÉSIDUELS DES ENTREPRISES

En 2018, 1.640.000 tonnes de déchets industriels ont été collectées en Belgique par les 158 collecteurs de déchets affiliés à Valipac. En 2020, 1.480.000 tonnes de déchets résiduels ont été collectées, soit une baisse de près de 10%. Cette baisse est probablement due à l'impact économique de la crise sanitaire. Enfin, il est important de noter que les déchets mixtes de construction et de démolition ne sont pas repris dans les chiffres de Valipac.

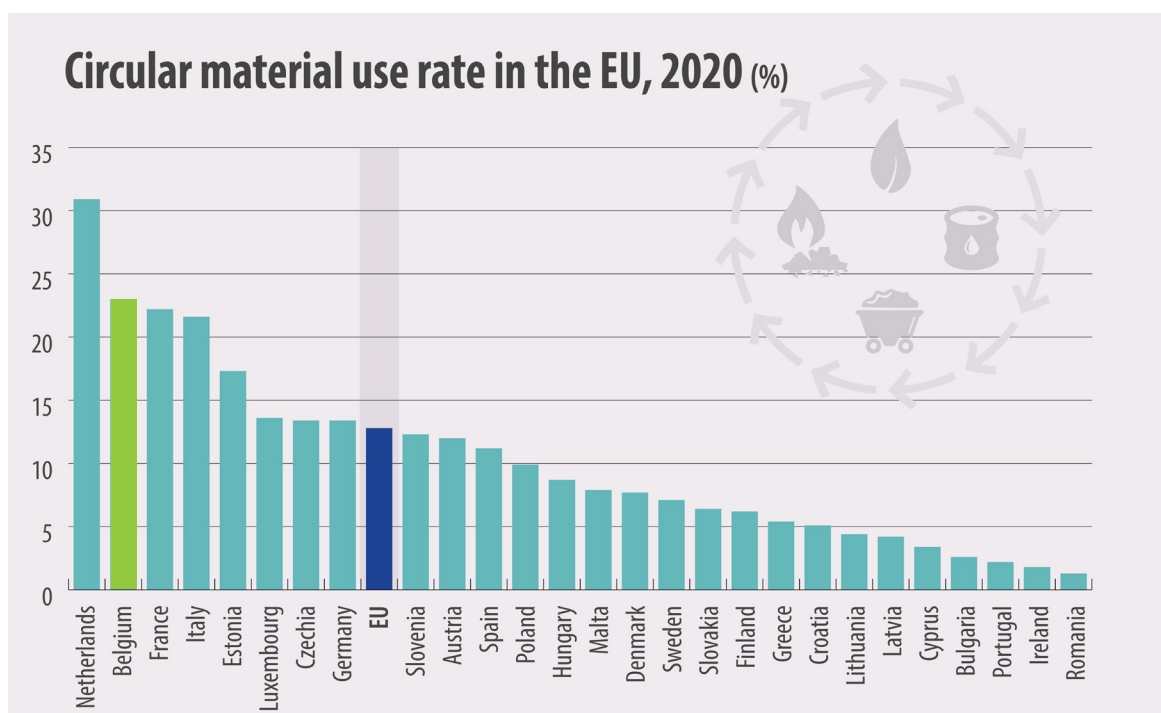


Figure 12 - Circular Material Use Rate (CMUR) dans les 27 pays de l'UE (source : Eurostat)



PROJET DE RECYCLAGE DE MDF ET HDF

UNILIN GROUP

La plupart des panneaux MDF et HDF finissent dans l'incinérateur après utilisation (en moyenne 14 à 20 ans). Le recyclage de ces types de panneaux a été longtemps impossible parce que la colle utilisée dans les panneaux comme liant pour les fibres de bois ne pouvait pas être filtrée de manière industrielle.

Unilin Group a développé une technologie pour récupérer et réutiliser les fibres de bois de panneaux MDF et HDF de manière économiquement rentable pour la production de panneaux de fibres de qualité à l'échelle industrielle. Avec cette première, Unilin Group pourra, à terme, stocker chaque année 380.000 tonnes de CO₂ dans les fibres de bois.

LES EAUX TIRLEMONTOISES

RAFFINERIE TIRLEMONTAISE ET DE WATERGROEP

La betterave sucrière est composée à 75% d'eau. La Raffinerie Tirlemontoise réutilise ces eaux résiduelles lors du processus de production de son sucre. Pourtant, chaque année, plus d'un milliard de litres de cette eau (purifiée), soit quelque 400 piscines olympiques, s'écoulent vers les ruisseaux et les rivières. Dans le cadre du projet Les Eaux Tirlemontoises, une collaboration entre la Raffinerie Tirlemontoise et De Watergroep, ces eaux résiduelles sont à nouveau transformées en eau potable.

L'eau de traitement des betteraves quitte la Raffinerie Tirlemontoise à une température de 20 °C et peut parfaitement être utilisée pour la récupération de chaleur. L'eau arrive ensuite dans de grands bassins tampons à Les Eaux Tirlemontoises. Là, De Watergroep assure la poursuite de l'épuration au moyen d'une nouvelle station de traitement des eaux. Sur le bassin tampon utilisé pour produire de l'eau potable, un parc de panneaux solaires est aménagé, représentant un pic de 4,5 mégawatts. Les autres bassins tampons sont adaptés aux sports et loisirs nautiques.



3.4.3 QUANTITÉ DE DÉCHETS MIS EN DÉCHARGE

Sur la base des chiffres d'Eurostat, 3.812.000 tonnes de matériaux de déchets ont été mises en décharge en Belgique en 2018. Il s'agit d'une augmentation de près de 38% par rapport à 2016. Les causes de cette hausse ne sont pas claires. La hausse s'est produite sur plusieurs

flux de déchets. Les chiffres pour 2020 ne sont pas encore disponibles via Eurostat. Les chiffres flamands indiquent une diminution de la quantité de déchets mis en décharge en 2020 par rapport à 2018²⁹.

²⁹ <https://ovam.vlaanderen.be/tarieven-en-capaciteiten-voor-storten-en-verbranden>

3.5 AMBITION 5 : ÊTRE FORTS DANS L'UTILISATION DE CATALYSEURS POUR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Ci-dessous, nous faisons le point sur l'utilisation de catalyseurs pour l'économie belge, sur la base des indicateurs abordés au Chapitre 2.

3.5.1 ÉVOLUTION DU CADRE LÉGISLATIF

Le Chapitre 4 reprend une description qualitative de la mesure dans laquelle le Plan d'action fédéral pour une économie circulaire (2021 – 2024) élimine les obstacles légaux à la circularité et/ou introduit de nouvelles mesures susceptibles de promouvoir l'économie circulaire.

Conformément au cadre de suivi d'Eurostat, un indicateur Green Public Procurement (GPP) est repris dans le tableau de bord. La concrétisation de cet indicateur se poursuit au niveau européen.

3.5.2 COLLABORATION DANS LA CHAÎNE DE VALEUR

Le Chapitre 6 contient une description d'initiatives récentes prises par les fédérations sectorielles membres de la FEB, dont différentes initiatives (entre autres, réseaux apprenants et forums de concertation) pour favoriser la collaboration et le partage des connaissances.

3.5.3 LA NUMÉRISATION POUR SOUTENIR UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Comme repris au point 2.5.4, aucune enquête auprès des entreprises n'a été identifiée à une fréquence fixe et avec un ensemble cohérent de questions sur la numérisation à l'appui de l'économie circulaire.

En 2018, le SERV (Sociaal-Economische Raad

van Vlaanderen) a réalisé une enquête unique auprès d'entrepreneurs sur l'économie circulaire en Flandre, qui offre un certain nombre d'idées intéressantes sur le lien qui existe entre l'économie circulaire et la numérisation et l'automatisation³⁰. Plus de la moitié des entreprises et organisations qui misent sur toutes les dimensions de l'économie circulaire (dans cette étude, il s'agit de la récupération des déchets, des produits résiduels ou secondaires, de l'allongement de la durée de vie, du partage de ressources, de l'offre de combinaison de produits et de services) investissent dans l'automatisation et la robotisation. Cela tombe à un quart quand on ne fait pas d'efforts circulaires. Les entreprises et organisations qui obtiennent de bons résultats en matière d'économie circulaire ont aussi plus souvent un système informatique qui relie les différents processus tels que la logistique, les achats, la production, la planification et le personnel. Ces liens persistent après contrôle de la taille de l'organisation et du secteur. Cette enquête permet de comprendre les liens qui existent entre la transformation circulaire et numérique, mais elle ne permet pas de répondre à la question de savoir si l'on mise de plus en plus sur la technologie numérique pour réaliser des stratégies circulaires. Pour vérifier si la numérisation constitue de plus en plus un levier pour l'économie circulaire, nous ne pouvons pour l'instant que partager des exemples pratiques réalisés.

3.5.4 SENSIBILISATION DES CONSOMMATEURS

Comme repris au point 2.5.2, aucune enquête auprès des consommateurs sondant, à une fréquence fixe et par un ensemble cohérent de questions, l'importance que les consommateurs attachent au comportement écologique, aux choix durables, à l'attention portée aux allégations environnementales, etc. n'a été identifiée.

Entre avril et mai 2021, Test Achats a toutefois réalisé une enquête sur les allégations environnementales auprès d'un échantillon représentatif parmi la population belge (entre 18 et 74 ans)³¹. Cette enquête a révélé que pas moins de 92% des Belges estiment

³⁰ Stichting Innovatie en Arbeid, Circulaire economie in ondernemingen en organisaties in Vlaanderen -Ondernemingsenquête 2018, Tabel 26 en p. 40-42.
³¹ <https://www.test-aankoop.be/woning-energie/milieu/pers/greenclaims>; <https://test-aankoop.be/woning-energie/milieu/nieuws/enquete-duurzaamheid>

ENTRETIEN RENTABLE ET ALLONGEANT LA DURÉE DE VIE GRÂCE AUX TECHNOLOGIES NUMÉRIQUES

3E

Afin de rester concurrentiels par rapport à d'autres sources d'électricité, les coûts d'exploitation et d'entretien de la production d'énergie renouvelable (par exemple via des éoliennes) doivent pouvoir diminuer considérablement. 3E a développé SynaptiQ, une plateforme de surveillance des performances et d'entretien prédictif des éoliennes.

Les systèmes de régulation des éoliennes utilisent un grand nombre de capteurs et d'indicateurs pour mesurer le comportement en temps réel. Ces flux de données sont transmis à un système à distance. Celui-ci traite les données et intervient au besoin. SynaptiQ décortique les données et effectue des analyses prédictives. L'objectif est de s'attaquer le plus rapidement possible aux causes de la performance insuffisante ou d'éviter préventivement qu'un certain (sous-)élément se casse. Le système utilise des méthodes d'Intelligence Artificielle pour détecter la défaillance d'une éolienne.



qu'il est important, voire très important, de se comporter de manière respectueuse de l'environnement, mais ne savent pas toujours comment s'y prendre, ce que Test Achats a déjà démontré dans une enquête de 2020. 85% des répondants trouvent utile ou très utile que les produits et services contiennent des informations environnementales et 43% accordent aujourd'hui une plus grande attention aux allégations environnementales qu'il y a 5 ans. Enfin, 4 sur 10 (42%) déclarent préférer acheter un produit doté d'un écolabel plutôt qu'un produit qui en est dépourvu. En septembre 2021, une enquête sur les choix durables dans la vie quotidienne nous apprend que plus de la moitié (54%) privilégient des produits plus durables et de meilleure qualité pouvant être réparés, mais seulement 30% abandonnent (presque) totalement des produits jetables comme les serviettes en papier, les lames de rasoir ou les couches.

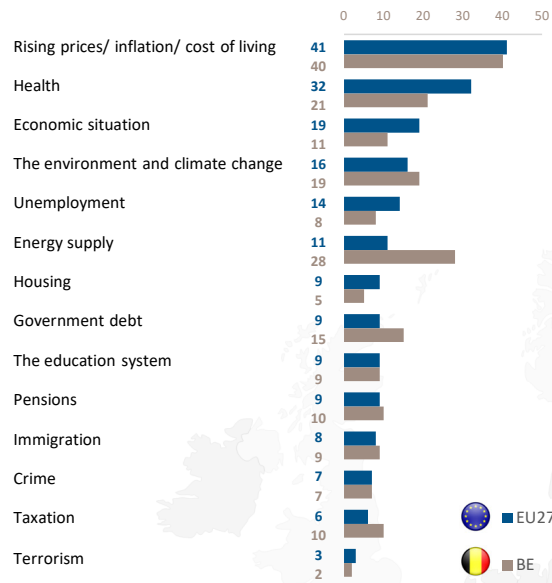
Par ailleurs, l'Eurobaromètre Standard contient deux questions récurrentes qui peuvent permettre de mieux comprendre dans quelle mesure l'utilisateur final attache de l'importance aux thèmes environnementaux, à savoir :

- Quels sont, selon vous, les deux problèmes les plus importants auxquels doit faire face notre pays actuellement ?
- Quels sont, selon vous, les deux problèmes les plus importants auxquels vous devez faire face personnellement actuellement ?

Les répondants peuvent choisir au maximum 2 réponses à ces deux questions parmi la liste suivante : Hausse des prix/inflation/coût de la vie, Santé, Situation économique, Environnement et changement climatique, Chômage, Approvisionnement en énergie, Logement, Dette publique, Système éducatif, Retraites, Immigration, Criminalité, Fiscalité, Terrorisme.

Respectivement 19% et 18% des répondants belges ont mentionné 'Environnement et Changement climatique' à ces deux questions. Ces réponses ne peuvent être assimilées à une sensibilisation à l'économie circulaire et aux avantages de produits et services circulaires. Par ailleurs, on peut supposer que les réponses sont fortement influencées par l'actualité au moment de l'enquête (par exemple : attentats, pandémie ou guerre).

QA3 What do you think are the two most important issues facing (OUR COUNTRY) at the moment? (MAX. 2 ANSWERS) (%)



QA4. And personally, what are the two most important issues you are facing at the moment? (MAX. 2 ANSWERS) (%)

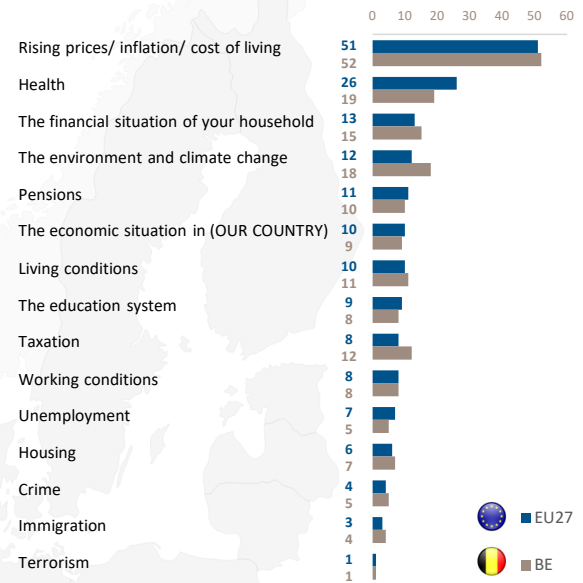


Figure 13 - Eurobaromètre – Hiver 2021 – 2022



3.6 CONCLUSIONS

Nous sommes fiers qu'avec les 17 indicateurs sélectionnés pour le tableau de bord, nous obtenions pour la première fois un état des lieux de l'économie circulaire en Belgique. Le tableau de bord est évolutif et peut désormais être complété et amélioré si nécessaire tous les deux ans. Il nous permet d'analyser effectivement les performances de la Belgique en matière d'économie circulaire. Néanmoins, il est important de souligner que ces 17 indicateurs ne mettent chacun en évidence qu'un aspect partiel de l'économie circulaire et qu'ensemble, ils n'appréhendent pas tous les aspects de l'économie circulaire. Il y a encore beaucoup de recherches à mener sur les indicateurs circulaires et, à l'heure actuelle, de nombreuses informations ne sont disponibles que de manière fragmentaire. Cette étude est fondée sur les indicateurs existants. Si on la reprend, il faudra adapter le tableau de bord sur la base des nouveaux résultats issus de la recherche.

La présente étude doit être considérée comme une **mesure de référence de l'état des lieux de l'économie circulaire en Belgique**. En raison de la disponibilité des données, **l'année 2020 a été prise comme année de référence**, éventuellement complétée par les tendances par rapport à 2016 et 2018. Lorsque l'on utilise 2020 comme année de référence, l'impact de la crise sanitaire sur l'économie doit bien sûr être pris en compte dans l'interprétation. Trois conclusions prudentes peuvent déjà être distillées de ce premier tableau de bord :

1. La consommation de matières de l'économie belge est plutôt stable sur la période 2016-2020, et ce aussi bien en termes de consommation de matières à usage domestique (DMC) que si l'on inclut

également la consommation de matières destinée à l'exportation (DMI).

2. La quantité de déchets produite par l'économie belge par unité de PIB est relativement élevée. Pour qu'une comparaison entre pays soit possible, il faut examiner en détail la structure de l'économie (une économie plus intensive en matériaux créera plus de déchets), mais il apparaît que nos pays voisins font relativement mieux.
3. La Belgique est depuis longtemps active dans le domaine du tri sélectif et du recyclage des déchets. Cela a conduit à un niveau de recyclage des déchets qui figure parmi les meilleurs d'Europe. L'économie belge utilise également une quantité relativement importante de matières premières secondaires, par rapport aux autres États membres de l'UE, pour couvrir ses besoins en matériaux (CMUR).

4.

POLITIQUE FÉDÉRALE RÉCENTE

La Vision 2030 de la FEB pour la Belgique de mai 2021 décrit un certain nombre de conditions pour réussir la transition vers une économie circulaire. Nous examinons brièvement ci-dessous si la nouvelle politique fédérale³², et notamment le Plan d'action fédéral pour une économie circulaire 2021 – 2024, accorde de l'attention à ces conditions. Dans ce contexte, nous nous basons purement sur le texte du plan d'action fédéral (approuvé le 17 décembre 2021), et non sur l'exécution du plan. Ce dernier ne semble se mettre que lentement en marche.

Avec le Plan d'action fédéral pour une économie circulaire, le gouvernement fédéral vise à saisir les opportunités que l'économie circulaire offre à notre pays en matière d'innovation, de création d'emplois, de bien-être et de compétitivité, par le biais de ses compétences en matière de politique des produits, de politique de protection des consommateurs, de marchés publics, de politique fiscale et du Plan pour la relance et la résilience. En outre, plusieurs leviers circulaires relèvent également des compétences régionales

4.1 MISER SUR L'EUROPE

QU'EST-CE QUI EST NÉCESSAIRE SELON LA FEB ?

Les politiques belges doivent s'inscrire dans la construction d'une économie circulaire au niveau européen qui génère des économies d'échelle et

32 Une analyse de politiques européennes et régionales récentes ne relève pas du champ d'application de cette mission.



mise sur la complémentarité entre les pays. Les autorités belges doivent utiliser au maximum leur influence pour plaider également au niveau européenne en faveur d'un cadre politique de soutien. L'importance de la libre circulation des matériaux secondaires au sein de l'Europe est soulignée. Par ailleurs, l'écodesign et la normalisation des produits doivent être développés au niveau européen afin de réaliser des économies d'échelle et de renforcer l'égalité des conditions de concurrence dans le marché unique européen.

QUE RETROUVE-T-ON DANS LE PLAN D'ACTION FÉDÉRAL ?

Dans la partie 3 de son plan, le gouvernement fédéral indique vouloir jouer un rôle actif, avec les trois régions, dans les négociations sur les propositions de loi concernant la politique des produits et la protection des consommateurs formulées dans le cadre du nouveau Circular Economy Action Plan européen (notamment la révision de la directive relative à la conception écologique, la révision de la législation en matière de protection des consommateurs, l'instauration d'un « droit à la réparation ») et sa transposition dans notre pays. En ce qui concerne la politique des produits, le plan d'action fédéral mentionne les points de vue suivants, que le gouvernement fédéral veut défendre.

- On souhaite que la politique des produits, développée au niveau européen, soit une véritable politique intégrée des produits. Cela signifie que les instruments

législatifs, bien qu'ils aient été développés dans le cadre de l'économie circulaire, tiennent compte de toutes les incidences environnementales tout au long du cycle de vie des produits.

- On souhaite également assurer la cohérence entre les différents instruments de la politique des produits de l'UE (p. ex. normes, labels, REP, marchés publics, etc.).
- Dans les négociations européennes, le gouvernement fédéral veut également miser sur l'élimination des substances chimiques préoccupantes dans les produits.

Parmi les mesures fédérales complémentaires dans le Chapitre 5 du plan, certaines ont explicitement l'intention d'apporter une contribution à la politique européenne. La mesure 11 vise, sur la base d'une étude belge, à soutenir le développement d'un système digital efficace pour tracer les flux de matériaux au niveau européen.

Dans le cadre des mesures fédérales complémentaires, il est également fait mention de l'introduction de nouvelles normes de produits possibles pour faciliter la réutilisation et/ou le recyclage (mesure 1), notamment pour les emballages, les équipements électriques et électroniques, les matériaux de construction. Le plan d'action fédéral laisse en suspens la question de savoir si ces nouvelles normes pour les produits seront mises au niveau européen (dans le cadre des propositions de loi découlant du nCEAP) ou au niveau fédéral.

En ce qui concerne la mesure 4, à savoir développer une certification fiable pour le contenu en matériaux recyclés, il est mentionné que, dans le cadre des modalités d'exécution de la directive SUP (Single Use Plastics), une méthode de certification de « recycled content » est également en cours d'élaboration. La relation entre l'initiative de certification fédérale prévue, qui ne semble d'ailleurs pas se limiter aux matières plastiques, et ce travail au niveau européen n'est pas tout à fait claire.

L'indice de réparabilité (mesure 2) et l'obligation de fournir de l'information sur le maintien de la compatibilité logicielle (mesure 3) sont des mesures que l'on souhaite instaurer au niveau belge, inspirées de la France. En ce qui concerne l'indice de réparabilité, une concertation sera organisée avec les autres pays du Benelux.

L'arrêté royal qui constitue la transposition de la directive européenne relative à la réduction des effets de certains produits plastiques sur l'environnement et comprend la commercialisation d'un certain nombre de produits plastiques à usage unique (mesure 6) va plus loin que la directive européenne.

La mesure 10 prévoit le développement d'une certification (volontaire) de la durabilité et de la circularité en Belgique. Il n'est pas fait mention d'une éventuelle intégration dans les systèmes de certification européens (existants) afin d'éviter que les entreprises actives au niveau international doivent demander une multitude de certifications nationales.

La mesure 12 vise à examiner si le prolongement de la durée de garantie légale peut contribuer à la transition vers une économie circulaire. La mesure telle que décrite actuellement dans le plan d'action ne se penche pas sur la nécessité d'accorder de l'attention aux défis potentiels pour les entreprises si les pays de l'UE déterminent séparément la durée de la garantie légale.

La mesure 13 vise à établir des critères précis pour certaines allégations environnementales (concernant notamment le contenu en matériaux recyclés, la réutilisation), dans l'attente de règles européennes plus strictes pour lutter contre le greenwashing. Le texte du plan d'action n'indique pas clairement si des directives contraignantes ou volontaires sont envisagées au niveau belge.

LE PLAN D'ACTION FÉDÉRAL RÉPOND-IL AUX CONDITIONS DE LA FEB CONCERNANT LE FAIT DE « MISER SUR L'EUROPE » ?

- Nous voyons une intention claire des autorités fédérales de peser, avec les régions, sur la politique européenne et notamment les initiatives en matière de politique des produits et de protection des consommateurs.
- Principalement, le SPF souhaite s'inscrire dans la politique (de produits) européenne et l'initiative pour les produits durables, mais il semble que l'on souhaite instaurer quelques mesures – par exemple, un indice de réparabilité – purement au niveau belge, où l'on ne voit pas clairement comment on veut assurer des conditions de concurrence équitables. Le plan mentionne toutefois dans des termes généraux que pour toutes les mesures (à l'intérieur et à l'extérieur du cadre européen), une attention sera accordée à la compétitivité des entreprises belges au niveau international.





4.2 COLLABORATION ADMINISTRATIVE ET ENTRE LES DOMAINES DE COMPÉTENCE POLITIQUE

QU'EST-CE QUI EST NÉCESSAIRE SELON LA FEB ?

Les différents niveaux de pouvoir belges doivent collaborer entre eux et avec le secteur privé. En outre, une approche qui dépasse les silos de compétence (consommateurs, économie, environnement et énergie) est nécessaire. L'attention est plus particulièrement attirée sur l'importance d'un fonctionnement correct et transparent de la plateforme Économie circulaire intra-belge.

QUE RETROUVE-T-ON DANS LE PLAN D'ACTION FÉDÉRAL ?

La partie 2 (Gouvernance) du plan d'action fédéral explique comment, pour parvenir à une collaboration plus stratégique entre les autorités fédérales et régionales, la Conférence interministérielle de l'environnement (CIE) élargie à l'économie prendra une initiative pour transformer l'actuelle plateforme intra-belge sur l'économie circulaire en un outil de coordination structurelle bénéficiant d'un soutien politique. Il y aura un mandat clair pour la plateforme intra-belge ainsi qu'une vision et des objectifs communs à long terme. Cette plateforme sera également utilisée pour garantir une réelle complémentarité avec les régions lors de la mise en œuvre des actions du plan fédéral.

LE PLAN D'ACTION FÉDÉRAL RÉPOND-IL AUX CONDITIONS DE LA FEB CONCERNANT LA « COLLABORATION ADMINISTRATIVE ET ENTRE LES DOMAINES DE COMPÉTENCE POLITIQUE » ?

- L'extension de la CIE à l'économie peut contribuer à la coordination à travers les domaines de compétence.
- Il y a une intention claire de relancer et de renforcer le fonctionnement de la plateforme intra-belge sur l'économie circulaire. Aucun timing n'est toutefois avancé pour réaliser cet objectif.
- Le plan d'action fédéral ne semble pas prévoir de concertation structurelle entre les autorités pertinentes et le secteur privé.



4.3 SÉCURITÉ D'APPROVISIONNEMENT EN MATÉRIAUX ET EN ÉNERGIE

QU'EST-CE QUI EST NÉCESSAIRE SELON LA FEB ?

La transition vers une économie circulaire doit contribuer au renforcement de la sécurité d'approvisionnement en matériaux et en énergie. Il n'existe pas de solution unique à cet égard. Dans tous les cas, la création d'un marché unique en Europe pour les matières secondaires et la disponibilité d'une énergie suffisante et neutre pour le climat pour les processus de récupération et de recyclage et la numérisation nécessaire sont cruciales.

QUE RETROUVE-T-ON DANS LE PLAN D'ACTION FÉDÉRAL ?

La partie 1 introductive du plan mentionne explicitement la « réduction de notre dépendance vis-à-vis des ressources » comme l'un des avantages que l'économie circulaire

offre à la Belgique et fait également référence dans ce contexte à la dépendance de notre pays vis-à-vis des matières premières importées. Les parties 4 et 5 du plan, respectivement les mesures en faveur de l'économie circulaire dans le cadre du Plan de relance et de résilience, et les mesures fédérales complémentaires pour une économie circulaire, ne présentent pas de mesures portant spécifiquement sur la libre circulation en Europe des matières secondaires ni sur l'augmentation de l'efficacité énergétique des processus de récupération et de recyclage ou la disponibilité d'une énergie neutre sur le plan climatique pour boucler les cycles des matériaux. Cela semble s'expliquer par les répartitions de compétences entre les régions et l'autorité fédérale, le transport transfrontalier des déchets et l'énergie durable étant (principalement) des compétences régionales. L'énergie et le climat sont en outre des thèmes abordés dans d'autres plans, comme le Plan national pour l'énergie et le climat 2021-2030.

LE PLAN D'ACTION FÉDÉRAL RÉPOND-IL AUX CONDITIONS DE LA FEB CONCERNANT LA « SÉCURITÉ D'APPROVISIONNEMENT EN MATÉRIAUX ET EN ÉNERGIE » ?

- Le plan d'action fédéral ne contient pas de mesures qui concernent spécifiquement la création d'un marché unique des matériaux secondaires ni de mesures visant à accroître la disponibilité d'énergie climatiquement neutre pour les processus de récupération et de recyclage. Le transport transfrontalier des déchets et l'énergie durable (principalement) des compétences régionales.
- Le plan d'action fédéral n'accorde pas d'attention à la libre circulation des matières premières secondaires au sein de l'Europe, mais le transport des déchets est principalement une compétence régionale.

N/A

4.4 CADRE POLITIQUE DE SOUTIEN

QU'EST-CE QUI EST NÉCESSAIRE SELON LA FEB ?

Il est nécessaire de créer un cadre politique de soutien qui, premièrement, lève les obstacles déjà identifiés à plusieurs reprises. Deuxièmement, des « ponts » doivent être construits entre la réglementation en matière de substances chimiques, de produits et de matériaux secondaires. Troisièmement, outre les stratégies dans la phase de gestion de déchets, le cadre politique de soutien doit également accorder une attention suffisante aux cercles internes de l'économie circulaire et à des stratégies telles que la récupération, la réutilisation et les combinaisons de produits et de services). Enfin, les autorités doivent miser davantage sur des systèmes numériques pour soutenir la transition circulaire.

QUE RETROUVE-T-ON DANS LE PLAN D'ACTION FÉDÉRAL ?

Les autorités fédérales veulent promouvoir l'économie circulaire par le biais, d'une part, de financements et, d'autre part, d'un certain nombre de mesures politiques fédérales dites complémentaires.

- **Financement:** Dans le cadre du Plan pour la relance et la résilience, le gouvernement fédéral mettra en œuvre le projet d'investissement « Belgium Builds Back Circular » visant à accélérer la transition vers une économie circulaire en Belgique. Le projet a deux grandes ambitions : (1) financer des projets dans les domaines de l'écoconception et la substitution des substances chimiques préoccupantes et (2) sensibiliser les PME à l'économie circulaire. Sur un budget total de 2,9 milliards EUR, les autorités fédérales prévoient 182 millions EUR (ci. 6%) pour ce projet spécifique. (907,22 millions EUR supplémentaires seront encore consacrés à la rénovation de bâtiments et à des technologies énergétiques émergentes.)
- **Mesures fédérales complémentaires :** Les mesures introduites par les autorités fédérales sont regroupées sous 6 objectifs :

o **Objectif 1 : stimuler la mise sur le marché de produits circulaires**

Dans cet objectif, nous trouvons des mesures visant à modifier les normes de produits, afin de faciliter la réutilisation et/ou le recyclage ; favoriser la réparabilité des produits via l'affichage d'un indice obligatoire ; l'obligation de fournir de l'information sur le maintien de la compatibilité logicielle des produits ; développer une certification fiable pour le contenu en matériaux recyclés ; définir une stratégie de politique publique en matière de substitution des substances chimiques préoccupantes ; supprimer des produits à usage unique et favoriser les alternatives réutilisables ; étudier l'opportunité d'encadrer d'un point de vue légal la conception de nouveaux services (vélos/voitures partagés et livraisons à domicile de denrées alimentaires) ; et développer et diffuser un guide méthodologique pour les entreprises souhaitant se lancer dans un business model du type « Product as a Service ».

o **Objectif 2 : encourager plus de circularité dans les modes de production**

Dans cet objectif, nous retrouvons les mesures fédérales suivantes : le développement d'une certification de la durabilité et de la circularité ; et une étude sur le développement d'un système digital efficace pour tracer les flux de matériaux au niveau européen en tant qu'input dans la politique européenne.

o **Objectif 3 : soutenir le rôle des consommateurs et des acheteurs publics**

Cet objectif comprend les mesures suivantes : une étude sur le rôle de la période de garantie légale (et plus précisément une éventuelle prolongation à plus de deux ans) dans le cadre de la transition vers une économie circulaire ; l'élaboration de directives en matière d'allégations environnementales (concernant notamment le pourcentage de matériaux recyclés, la réparabilité, la réutilisation et la teneur en biomasse) ; renforcer les connaissances et les projets pilotes sur les achats circulaires ; et une campagne de sensibilisation à l'économie circulaire axée sur les citoyens.

o Objectif 4 : mettre en place les incitants et les outils nécessaires.

On retrouve ici des mesures concernant la recherche de solutions concrètes avec le secteur financier sur le financement de projets d'économie circulaire et la création d'un réseau d'experts en fiscalité comme levier pour l'économie circulaire.

o Objectif 5 : soutenir le rôle des travailleurs dans la transition.

Cet objectif comprend, entre autres, des mesures sur l'évaluation de la politique fédérale en matière de formation

professionnelle sur la base d'objectifs de l'économie circulaire et la création d'une base de soutien via la concertation sociale.

o Objectif 6 : évaluer les progrès.

Nous retrouvons ici des mesures telles qu'une analyse pour la Belgique sur la base du cadre de suivi d'Eurostat pour l'économie circulaire ; l'élaboration d'un ensemble d'indicateurs permettant de suivre l'empreinte matérielle de la Belgique et le suivi de l'exécution du plan lui-même.

LE PLAN D'ACTION FÉDÉRAL RÉPOND-IL AUX CONDITIONS DE LA FEB CONCERNANT LE « CADRE POLITIQUE DE SOUTIEN » ?

Nous constatons que le plan d'action fédéral – conformément à la demande de la FEB – accorde de l'attention à d'autres stratégies circulaires que le recyclage et aborde la conception de produits, la réparation et les business models circulaires tels que le PaaS.

Par ailleurs, il existe un certain nombre de mesures qui portent sur des « catalyseurs » pour l'économie circulaire, comme l'amélioration des connaissances des entreprises et des citoyens, et l'utilisation des technologies numériques pour la traçabilité des produits et des matériaux. Ce dernier point reste pour le moment limité à un travail d'étude.

La politique publique stratégique annoncée que l'on souhaite développer avec les partenaires REACH belges pourrait – en théorie – répondre à la demande de jeter des « ponts » entre la réglementation en matière de substances chimiques, de produits et de matériaux secondaires. La mesure n'est pas encore élaborée suffisamment en détail pour pouvoir se prononcer à ce sujet.

De manière générale, nous notons que les mesures dans le plan d'action fédéral sont généralement formulées dans des termes très généraux et ne sont encore que peu détaillées. Il est dès lors difficile de se prononcer quant à leur niveau d'ambition ou sur un délai raisonnable pour leur mise en place. Des plans opérationnels et un calendrier par mesure ne sont pas encore disponibles.

Le point positif est que l'on souhaite suivre les progrès en matière d'économie circulaire et suivre si la politique (fédérale) porte ses fruits, même si nous constatons à nouveau que les mesures relatives à l'évaluation dans le cadre de l'objectif 6 ne sont que brièvement décrites dans le plan.

On constate que le plan ne couvre que la période allant jusqu'en 2024 et il manque une vision à plus long terme des autorités fédérales en matière d'économie circulaire.



4.5 APPLICATION

QU'EST-CE QUI EST NÉCESSAIRE SELON LA FEB ?

Le gouvernement doit garantir un contrôle efficace des réglementations existantes relatives à l'écodesign, aux normes de produits, aux déchets et au transport des déchets, y compris pour les produits importés.

QUE RETROUVE-T-ON DANS LE PLAN D'ACTION FÉDÉRAL ?

Dans leur plan d'action, les autorités fédérales reconnaissent en termes généraux que la plupart des produits proviennent de chaînes de valeur mondialisées et que le commerce international se déroule dans différents stades du cycle de vie d'un produit, y compris lorsqu'un produit arrive en fin de vie. Le SPF annonce

qu'il continuera à soutenir les principes de l'économie circulaire dans le domaine de la politique commerciale (notamment dans les chapitres sur le commerce et le développement dans les accords de libre-échange négociés par la Commission européenne) et les travaux de normalisation au niveau international.

Le plan mentionne aussi brièvement – dans les paragraphes introductifs de la partie 5 – que les autorités belges de surveillance du marché seront sensibilisées à l'importance de l'économie circulaire par le Bureau de liaison national logé au SPF Économie et établi par le règlement européen sur la surveillance du marché et la conformité des produits (2019/1020). Aucune mesure concrète n'est toutefois mentionnée dans le plan d'action fédéral concernant l'application des règles européennes en matière de produits. (En ce qui concerne les déchets, la compétence incombe aux entités régionales.)

LE PLAN D'ACTION FÉDÉRAL RÉPOND-IL AUX CONDITIONS DE LA FEB CONCERNANT L'« APPLICATION » ?

Le plan d'action fédéral reconnaît implicitement l'importance du contrôle de l'application des normes en matière de produits, mais ne contient aucune mesure concrète concernant l'application, même lorsqu'il est question de la compétence fédérale des règles en matière de produits.

N/A



4.6 DÉVELOPPER CE QUI EXISTE DÉJÀ

QU'EST-CE QUI EST NÉCESSAIRE SELON LA FEB ?

Au-delà des frontières sectorielles, les entreprises et les autorités doivent tirer des leçons des projets pilotes, services et produits ainsi que des instruments politiques qui apportent déjà aujourd'hui une contribution positive à l'économie circulaire.

QUE RETROUVE-T-ON DANS LE PLAN D'ACTION FÉDÉRAL ?

Le plan d'action ne prévoit pas explicitement de mesures concernant le partage des connaissances ou l'apprentissage mutuel au niveau belge. En revanche, l'importance de la collaboration avec les régions est soulignée de manière générale, ainsi que pour certaines mesures. Pour un nombre limité de mesures, le plan d'action fait également référence à d'autres pays dont on peut tirer des enseignements.

LE PLAN D'ACTION FÉDÉRAL RÉPOND-IL AUX CONDITIONS DE LA FEB CONCERNANT LE FAIT DE « DÉVELOPPER CE QUI EXISTE DÉJÀ » ?

Le plan d'action ne prévoit pas explicitement de mesures concernant le partage des connaissances ou l'apprentissage mutuel au niveau belge. Dans le cadre de différentes initiatives régionales liées à Circular Wallonia, à Vlaanderen Circulair et au Programme régional bruxellois en économie circulaire et à la nouvelle stratégie Shifting Economy, un partage des connaissances autour des solutions circulaires est réalisé. Des informations intéressantes peuvent également être tirées de telles initiatives régionales pour les autorités fédérales. En particulier en ce qui concerne la mesure 14 concernant les marchés publics circulaires, il nous semble important d'apprendre des régions qui ont déjà acquis des connaissances à ce sujet, notamment par le biais du Green Deal Circulair Aankopen en Flandre et du Green Deal Achats Circulaires en Wallonie.



4.7 SYSTÈMES REP (RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS)

QU'EST-CE QUI EST NÉCESSAIRE SELON LA FEB ?

Un grand nombre de systèmes REP existent en Belgique et remplissent leur fonction de manière efficace pour contribuer à la valorisation des déchets. À terme, il est nécessaire que, là où ce n'est pas encore le cas, ces systèmes aillent au-delà des simples collecte et recyclage. Ce

dernier point demande un cadre juridique clair. Si des systèmes REP supplémentaires sont mis en place, nous devons veiller à ce que la responsabilité et les obligations en termes de qualité puissent être distribuées tout au long de la chaîne tout en assurant un équilibre entre tous les acteurs.

QUE RETROUVE-T-ON DANS LE PLAN D'ACTION FÉDÉRAL ?

Le plan d'action fédéral n'aborde pas la REP.

LE PLAN D'ACTION FÉDÉRAL RÉPOND- IL AUX CONDITIONS DE LA FEB CONCERNANT LES « SYSTÈMES REP » ?

Il s'agit d'une compétence régionale. Lors de la publication de ce rapport, un nouvel accord de collaboration interrégional en matière de REP est en cours de négociations.

N/A

4.8 MARCHÉS PUBLICS

QU'EST-CE QUI EST NÉCESSAIRE SELON LA FEB ?

Les marchés publics durables et circulaires doivent gagner en importance. Les marchés publics doivent permettre des modèles et des pratiques commerciales circulaires, ainsi que l'utilisation de matériaux recyclés.

QUE RETROUVE-T-ON DANS LE PLAN D'ACTION FÉDÉRAL ?

La mesure 14 du plan vise à renforcer les connaissances des pouvoirs adjudicateurs en matière de marchés publics circulaires et à lancer des marchés publics pilotes dans le domaine de l'économie circulaire.

LE PLAN D'ACTION FÉDÉRAL RÉPOND-IL AUX CONDITIONS DE LA FEB CONCERNANT LES « MARCHÉS PUBLICS » ?

Dans son plan d'action, le gouvernement fédéral formule une mesure visant à renforcer les connaissances en matière de marchés publics circulaires et à mettre en place des trajets pilotes. La description de la mesure est trop sommaire pour évaluer son niveau d'ambition. Par exemple, le nombre de marchés publics pilotes circulaires et/ou le budget qu'ils représenteront n'est pas spécifié. Il manque également un signal fort, tel qu'un objectif chiffré (volontaire ou contraignant) en matière de marchés publics circulaires.



4.9 LISTE NON EXHAUSTIVE DES DÉVELOPPEMENTS POLITIQUES LIÉS (DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT) À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE AU NIVEAU EUROPÉEN ET RÉGIONAL

UNION EUROPÉENNE

- Green Deal européen : Ce Green Deal a pour objectif de faire de l'Europe le premier continent neutre pour le climat d'ici à 2050 et compte parmi ses piliers la transition vers une économie circulaire.
- Le nouveau Circular Economy Action Plan : Ce plan d'action comprend un ensemble de mesures visant à accélérer la transition vers une économie circulaire, avec notamment l'initiative relative aux produits durables, des initiatives relatives à des groupes de produits spécifiques (batteries, épaves, emballages, textiles, produits de construction, etc.), un nouveau règlement concernant les transferts de déchets, des propositions relatives à des allégations vertes et un droit à la réparation pour les consommateurs.
- La Chemicals Strategy For Sustainability qui a notamment pour objectif d'interdire les substances chimiques les plus nocives dans les produits de consommation et de stimuler l'innovation pour des substances chimiques sûres et durables.
- EU Taxonomy for Sustainable Activities. Il s'agit d'un système de classification qui dresse une liste d'activités économiques écologiquement durables et qui doit notamment contribuer à l'augmentation des investissements durables.
- Corporate Sustainability Reporting Directive. Cette nouvelle directive vise à accroître la transparence sur les performances des entreprises en matière de durabilité. Une série de règles plus strictes seront instaurées, portant ainsi le reporting de durabilité au même niveau que le reporting financier. Toutes les grandes entreprises et les sociétés cotées en bourse relèveront du champ d'application de ces nouvelles exigences européennes en matière de reporting de durabilité.
- Plan de relance pour l'Europe 2021 – 2027. NextGenerationEU est un instrument de relance temporaire de plus de 800 milliards EUR qui doit aider à réparer les dommages économiques et sociaux causés par la pandémie de coronavirus. Des fonds sont consacrés à la lutte contre le changement climatique, 30% des fonds de l'UE représentant la part la plus élevée jamais atteinte dans le budget européen.

WALLONIE

La stratégie Circular Wallonia (publiée en février 2021) comprend 10 ambitions, allant d'être pionniers dans l'innovation circulaire à l'autonomisation des consommateurs, en passant par davantage de prévention et de tri à la source et un meilleur traitement des déchets, ainsi que 60 mesures pour faire de la Wallonie une région pionnière en matière d'économie circulaire. La Wallonie travaille de manière prioritaire aux secteurs suivants dans le cadre du Circular Wallonia :

- construction et bâtiments,
- plastique,
- métallurgie,
- eau,
- textile,
- industrie alimentaire et systèmes alimentaires.

BRUXELES

Shifting Economy (publication en mars 2022) est la stratégie de transition économique de la Région de Bruxelles-Capitale. Elle succède au Programme régional en économie circulaire et vise à rendre l'économie bruxelloise décarbonée, régénérative, circulaire, sociale, démocratique et numérique. L'objectif de la Région de Bruxelles-Capitale est notamment de recentrer progressivement, d'ici à 2030, le soutien de la Région vers des entreprises exemplaires sur le plan social et/ou environnemental.

Shifting Economy s'articule principalement autour de 5 groupes de secteurs :

- la qualité de vie en ville et la résilience urbaine (secteur de la santé, industrie urbaine et secteur du commerce de gros et de détail) ;
- l'e-santé ;
- l'industrie culturelle et créative (tourisme, culture et événements) ;
- l'agriculture et l'alimentation durables (depuis la production alimentaire jusqu'aux artisans de l'alimentation) ;
- la gestion durable des ressources (transport, logistique et construction).

FLANDRE

- La Flandre s'est fixé pour objectif de réduire de 30% l'empreinte matérielle d'ici à 2030. Les agendas thématiques de Vlaanderen Circulair (lancement en avril 2022) doivent y contribuer. Les agendas sont des partenariats public-privé axés sur des actions circulaires dans le cadre d'un domaine stratégique. Il existe six agendas thématiques :
 - Bioéconomie
 - Construction circulaire
 - Chimie/plastiques
 - Industrie manufacturière
 - Chaîne alimentaire
 - Cycles de l'eau
- Par ailleurs, la Flandre travaille également à un certain nombre de « leviers ». Les leviers sont des accélérateurs qui font avancer les agendas, notamment :
 - Instruments politiques
 - Achats circulaires
 - Communication
 - Innover & Entreprendre
 - Financement
 - Emplois & Compétences
 - Recherche

5. RECOMMANDATIONS

L'image que la présente étude veut donner sur l'économie circulaire en Belgique est plus large que ce que permet le cadre de suivi européen pour l'économie circulaire. C'est pourquoi, dans cette étude, il a été décidé d'élargir et d'affiner ce cadre. À l'exception des chiffres de recyclage, il est toutefois particulièrement difficile de trouver des indicateurs univoques directement liés à l'économie circulaire qui permettent de suivre son impact et sa progression. Par ailleurs, nous sommes confrontés aux défis suivants :

- Indicateurs pertinents qui ont été annoncés, mais qui sont encore en développement (p. ex. sur la production de biomasse renouvelable, l'utilisation de minéraux primaires, green public procurement) ;
- Indicateurs pour lesquels il n'existe pas de données agrégées au niveau belge ;
- Indicateurs qui exigent une bonne compréhension des concepts sous-jacents pour pouvoir interpréter correctement les résultats (p. ex. DMC, DMI).

Dans la présente étude, les résultats quantitatifs ont été complétés dans la mesure du possible par des informations qualitatives pertinentes. Pour ce faire, il a été fait appel à des informations provenant d'enquêtes auprès d'entreprises, souvent ponctuelles, qui ne sont pas représentatives des entreprises belges. Certains sous-aspects de l'économie circulaire ont ainsi été peu abordés dans la présente étude (conception circulaire, processus de production circulaire, services de réparation, partage de ressources, combinaisons de produits-services, catalyseurs). Étant donné ce qui précède, nous formulons les recommandations suivantes, compte tenu du fait qu'il est prévu d'établir un rapport d'avancement tous les deux ans :



- La présente étude repose sur des indicateurs existants. Comme indiqué dans l'étude, plusieurs études sont encore en cours et devraient contribuer à compléter l'ensemble d'indicateurs et de données du rapport d'avancement. D'où l'importance de poursuivre le suivi de la progression et d'en tenir compte lors de la reprise de l'étude en 2024 et ultérieurement ;
- Une analyse plus détaillée de certains indicateurs, et la manière dont le tissu économique présent influence le résultat de ceux-ci, permettra de mieux comprendre ce qui est nécessaire pour continuer à évoluer en tant qu'économie belge vers un rôle de pionnier en matière d'économie circulaire ;
- Plusieurs sous-aspects de l'économie circulaire ne peuvent aujourd'hui être suivis que de manière qualitative, au moyen d'enquêtes auprès d'entreprises belges. La présente étude décrit différentes enquêtes ponctuelles auprès d'entreprises, réalisées à la demande de différentes organisations (FEB, VOKA, SERV, Test Achats). Cependant, aucune de ces enquêtes ne permet de tirer des conclusions représentatives pour les entreprises belges. Des enquêtes plus structurées sur les entreprises et les consommateurs, réalisées à la demande de différentes instances et organisations belges, pourraient répondre à ce besoin. L'enquête menée dans le cadre de cette étude a permis de constater qu'il est parfois difficile de convaincre les entreprises d'y participer. Unir les forces et combiner les réseaux de différents organismes et organisations pourrait permettre de répondre à ce besoin.

Enfin, il convient de noter que les études relatives au suivi de l'économie circulaire peuvent varier très fortement en termes de portée et de détail. Par exemple, le CE Monitor flamand contient une centaine d'indicateurs. La présente étude avait une ampleur relativement limitée, ce qui aboutit par conséquent à un suivi high level de la situation de l'économie circulaire. Ainsi, cette étude met l'accent sur l'économie belge et ne s'est pas penchée sur des chaînes de valeur et/ou groupes de produits spécifiques. Pour l'établissement de cette étude, nous avons pu faire appel à différents chercheurs, experts politiques et représentants sectoriels pour partager leurs points de vue avec nous (voir Annexe 3). En cas de reprise de cette étude, il est important de faire à nouveau appel à l'expertise circulaire étendue qui est présente en Belgique.

6.

FÉDÉRATIONS SECTORIELLES BELGES

Tant la vision que le présent rapport d'avancement ont été développés en étroite coopération avec les différentes fédérations sectorielles membres. Il va de soi que chaque fédération pose des accents spécifiques propres à son secteur. Les différentes organisations patronales ont elles aussi chacune leurs propres priorités stratégiques. Ci-dessous, chaque organisation expose sa vision et ses actions en matière d'économie circulaire.

6.1 LA FEB ET SES FÉDÉRATIONS SECTORIELLES MEMBRES

6.1.1 FEB



La FEB a pour mission “creating value for society” depuis février 2020. Pour joindre l’acte à la parole, la FEB a créé un nouveau centre de compétence Durabilité et Économie circulaire dédié à ces thématiques qui prennent de plus en plus d’importance. Evidemment la FEB travaille depuis de longues années sur l’efficacité des ressources, les emballages, les normes de produits, les produits chimiques, etc. tous repris sous le thème de l’économie circulaire, mais de nouveaux efforts ont été consentis pour développer cette section.

Il va donc de soi que le développement des initiatives relatives à l’économie circulaire (dont l’initiative de cette vision) sont tout à fait en ligne avec cette mission. La FEB gère plusieurs groupes de travail ainsi qu’une plateforme où les dossiers relatifs à l’économie circulaire sont discutés. Ils regroupent nos fédérations sectorielles membres et les fédérations régionales y sont également conviées. Les compétences de l’économie circulaire sont réparties entre compétences régionales et fédérale et donc une bonne collaboration est nécessaire entre fédérations d’employeurs également. L’analyse des propositions législatives sont donc le premier niveau d’action de la fédération. A cela s’ajoute des actions de sensibilisation et d’échanges d’expertises et de bonnes pratiques.

Quelques actions non exhaustives :

- La mise en place d’une [Chaire économie circulaire](#) ULB-VUB qui existe depuis quelques années et publiera ses résultats à la fin de cette année.
- La mise en place des Belgian Business Awards for the Environment tous les deux ans permettant de mettre en lumière les entreprises innovantes dans le domaine de l’économie circulaire (www.bbae.be). Découvrez [ici](#) les gagnants de cette année.
- Un magazine [REFLECT dédié à l’économie circulaire](#) ainsi que de nombreux articles sur ce sujet sur notre site Internet.
- Fin 2021 s’est tenue une première conférence nationale sur l’économie circulaire au cours de laquelle nous avons présenté notre vision au grand public. Revivez la conférence [ici](#).
- Un plan d’action ambitieux pour la transition vers [plus d’emballages industriels circulaires](#), soutenu par l’ensemble de la chaîne allant des producteurs d’emballages aux recycleurs en passant par les principaux consommateurs. En 2023, nous publierons une première évaluation intermédiaire à ce sujet.

Nous travaillons de manière proactive à la nouvelle publication (bisannuelle) de ce rapport. Le présent rapport établit pour la première fois un tableau de bord de l’état d’avancement de l’économie circulaire en Belgique. **Nos défis pour le rapport de 2024** : compléter le tableau de bord avec plus de données, analyser les évolutions et les progrès et mieux identifier ce qui est nécessaire pour que l’économie belge poursuive son évolution vers un leadership en matière d’économie circulaire.

6.1.2 AGORIA

AGORIA

Agoria est la fédération des entreprises inspirées par la technologie. Elle comprend des entreprises manufacturières ainsi que des entreprises du secteur numérique et des télécommunications. Agoria compte à ce jour plus de 2000 membres.

Quelles initiatives ont été lancées ou poursuivies par votre organisation depuis le début de l'année 2021 pour promouvoir l'économie circulaire ?

Co-direction du programme de travail sur l'industrie manufacturière circulaire en Flandre (VL circulair), direction en Belgique du projet européen H2020 sur la servitisation des technologies d'efficacité énergétique (EAAS), réseaux d'apprentissage sur l'économie circulaire, masterclasses sur la conception circulaire et la mesure de la circularité, membre fondateur et rôle actif au sein de Recupel, publication d'un livre blanc sur la façon de démarrer une entreprise avec l'économie circulaire, outil en ligne CESAR, etc.

Quels résultats votre secteur a-t-il engrangés en adoptant l'économie circulaire ?

En 2021, nous avons touché au moins 140 entreprises par le biais de réseaux d'apprentissage, de masterclasses et d'autres types de formation. Construction d'un écosystème avec 22 partenaires clés (intermédiaires) pour stimuler la circularité dans l'industrie manufacturière en Flandre.

Quelles initiatives futures sont prévues dans votre secteur pour soutenir davantage la transition vers une économie circulaire ?

Nous avons l'ambition que d'ici 2030, au moins la moitié de nos membres de l'industrie manufacturière travaillent sur la circularité. À cette fin, nous intensifierons nos actions actuelles et nous nous concentrerons également sur des projets clés qui mettent l'accent sur les aspects de l'économie circulaire qui sont cruciaux pour notre secteur.

6.1.3 DENUO

denuo

Denuo est la Fédération belge des entreprises actives dans le traitement et le recyclage des déchets. Dans un monde où les matières premières se raréfient et où les entreprises veulent produire de façon durable, nos plus de 250 membres sont les maillons essentiels entre les matériaux utilisés et leur réutilisation, recyclage et traitement final.

Quelles initiatives ont été lancées ou poursuivies par votre organisation depuis le début de l'année 2021 pour promouvoir l'économie circulaire ?

Par le biais de notre fédération, nous cherchons toujours plus à nous rapprocher d'autres secteurs pour voir comment lever les obstacles à l'intégration des matériaux issus du recyclage. Nous consacrons également davantage de ressources à la mise en évidence de l'impact positif des matériaux issus du recyclage sur nos émissions locales et mondiales de gaz à effet de serre.

Quels résultats votre secteur a-t-il engrangés en adoptant l'économie circulaire ?

Grâce à l'innovation dans le secteur, un grand nombre de flux qui étaient auparavant incinérés ou mis en décharge ont désormais une seconde vie, comme les films plastiques, les cendres résiduelles contenant des métaux, les déchets organiques et biologiques, etc.

Quelles initiatives futures sont prévues dans votre secteur pour soutenir davantage la transition vers une économie circulaire ?

Développer des contacts plus étroits avec d'autres secteurs.

[DETIC](https://www.detic.be/fr/qui-sommes-nous) est l'association belgo-luxembourgeoise des producteurs et des distributeurs de cosmétiques, détergents, produits d'entretien, colles et mastics, biocides et aérosols. (<https://www.detic.be/fr/qui-sommes-nous>)

Quelles initiatives ont été lancées ou poursuivies par votre organisation depuis le début de l'année 2021 pour promouvoir l'économie circulaire ?

DETIC participe à l'élaboration d'outils utiles à ses membres : participation au développement de l'outil « [SPICE](#) », plateforme [Pack it better](#) et soutien des projets d'innovation (ingrédients issus de la Biomasse). DETIC s'implique dans le développement de réseaux d'échanges d'opportunités technologiques comme le [Global Cosmetics Cluster](#). L'économie circulaire fait partie des sujets redondant du DETIC Institute, outil de formation interne et externe de DETIC. Elle s'intègre également dans la promotion constante de la charte pour le nettoyage durable (initiative du secteur de la détergence). Depuis 2021 DETIC travaille en partenariat au développement du [Green Deal Anders Verpakt](#) du Gouvernement flamand. Enfin, la lutte contre le gaspillage est un des piliers de la promotion de l'association [Goods To Give](#) au sein des secteurs de DETIC.

Welke resultaten heeft uw sector kunnen boeken door in te zetten op circulaire economie?

ETIC n'a pas les moyens de réaliser un monitoring des initiatives lancées en Belgique. L'accord sectoriel relatif aux microbilles de plastique dans les cosmétiques à rincer a conduit à un retrait définitif de ces ingrédients en Belgique. Dans le secteur de la détergence, la [charte pour le nettoyage durable](#), constamment promue par DETIC et renouvelée en 2020, a conduit à une réduction de 17% de l'emballage ainsi qu'une réduction de 55% des émissions de CO² et de 43% de ressource énergétique en phase de production. Il est cependant trop tôt pour disposer des chiffres 2021-2022.

Welke toekomstige initiatieven zijn vanuit uw sector gepland om de transitie naar een circulaire economie verder te ondersteunen?

Les enseignements du Green Deal Anders Verpakt conduiront à l'élaboration de guidances pour nos secteurs en matière de vente en vrac et de recharges. DETIC développe des outils d'information digitaux basés sur des données probantes pour participer à l'introduction de nouveaux modes de consommations pertinents et résoudre la détérioration qualitative de certains marchés. DETIC implémentera en Belgique un engagement chiffré en matière de développement durable dans le secteur cosmétique. Les formations du DETIC Institute, en digital, continueront à s'enrichir, par exemple en matière de Design for Recycling des emballages, en formations sur l'outil Spice et en échanges d'expertise à l'international (Global Cosmetics Cluster).

6.1.5 ESSENCIA



essencia

essencia est la fédération belge de l'industrie chimique et des sciences de la vie et représente environ 720 entreprises, tant des sociétés internationales que des PME, actives dans les secteurs de la chimie, des plastiques, de la pharma et des biotechnologies. Le rôle d'essencia est, d'une part, de soutenir nos entreprises membres par le biais de services et de formations. Et, d'autre part, essencia est le porte-parole du secteur dans les médias en défendant les intérêts de la chimie et des sciences de la vie à tous les niveaux politiques. La démarche d'essencia repose sur une vision à long terme pour la société dans laquelle nous opérons et pour nos industries, de manière constructive et en s'appuyant sur des faits.

Quelles initiatives ont été lancées ou poursuivies par votre organisation depuis le début de l'année 2021 pour promouvoir l'économie circulaire ?

Depuis début 2021, essencia est engagée dans Vlaanderen Circulair et dans Circular Wallonia. Les deux initiatives régionales sont organisées différemment, mais l'engagement d'essencia est le même : être le moteur d'une vision réfléchie et fondée sur la transition vers des pratiques circulaires qui peuvent effectivement être mises en œuvre avec l'attention nécessaire pour pouvoir répondre aux obligations légales d'une part (par exemple, les normes produits) et aux attentes des clients et de la société d'autre part (durabilité, facilité d'utilisation, performance, etc.). L'engagement dans les deux régions se traduit en Flandre par un rôle actif au sein du comité de pilotage et du bureau, et par le co-pilotage avec l'OVAM du 'werkagenda' sur la chimie et les plastiques. En Wallonie, il se traduit par une forte implication basée sur l'expertise dans la chaîne de valeur prioritaire des plastiques et plus largement dans la stratégie industrielle, les matériaux circulaires et l'innovation.

Selon un rapport de la Commission européenne, 95% des produits présents sur le marché européen ont un lien avec la chimie (substances ou procédé). Le rôle du secteur en tant que fournisseur de substances, mélanges et/ou matériaux pour la quasi-totalité des chaînes de valeur nous permet d'entretenir d'étroites collaborations avec fédérations représentant ces chaînes de valeur, dans la recherche des éléments et des solutions systémiques susceptibles d'accélérer ou d'élargir les pratiques circulaires: avec Agoria (Belgian Plastic Day), avec denuo (Plastic Matters), avec Fevia (webinaire sur le recyclage des emballages primaires), nous avons mis en place des événements communs en 2021 et 2022. En 2022, nous avons également mis en place une nouvelle formation dédiée aux défis de la durabilité. Le succès rencontré par cette formation révèle l'intérêt et le besoin de formation des entreprises pour suivre et comprendre d'une part les développements politiques ou législatifs, et d'autre part, pour renforcer les connaissances et les compétences nécessaires concernant l'opérationnalisation de la durabilité et de la circularité.

Quels résultats votre secteur a-t-il engrangés en adoptant l'économie circulaire ?

Grâce à nos formations, événements, groupes de travail, réseaux d'apprentissage, etc., nous touchons de plus en plus d'employés dans nos entreprises pour partager des connaissances et les retours d'expériences pour une économie circulaire réussie.

En soutenant des projets d'économie circulaire, nous travaillons activement à rendre l'utilisation des matières premières du secteur plus durable. Mesurer la transition dans les ressources et les contributions significatives tout au long de la chaîne de valeur, par des critères pertinents et mesurables, est un défi complexe et il faudra probablement attendre encore un peu avant de disposer de bons chiffres pour l'ensemble du secteur. Mais il est cependant évident que la tendance est marquée. Nos entreprises sont pleinement engagées dans l'innovation en faveur de la neutralité climatique, de la circularité et de la "pollution quasi nulle", soutenues par/via Catalisti, Moonshot, Greenwin, Coq-Vert,...

Quelles initiatives futures sont prévues dans votre secteur pour soutenir davantage la transition vers une économie circulaire ?

Le défi que nous devons maintenant relever est d'élargir la durabilité et la circularité de pratiques "de niche" comme pratiques "courantes". L'accent est désormais mis sur l'accélération et l'élargissement des pratiques de transition. Cet objectif sera atteint grâce à divers instruments, d'une part législatifs (européenne), et d'autre part par un partage accru des connaissances et la communication sur les initiatives ou les projets d'entreprise utiles et efficaces. De plus, nous devons également nous attaquer à certains obstacles cruciaux, à des points douloureux et à des discussions difficiles sur des sujets qui se situent souvent à l'intersection de plusieurs thèmes, silos et compétences. Cela exige une attitude "ouverte" de la part des participants à ces "chantiers" et un effort décisif axé sur la recherche de solutions. En tant qu'essencia, nous continuerons à travailler sur ce sujet par nos efforts dans Vlaanderen Circulair et Circular Wallonia. Concrètement, cela signifie qu'au cours de la période à venir, nous travaillerons, en co-création avec les différentes autorités publiques, à l'élaboration d'une feuille de route pour le recyclage chimique des plastiques avec une ambition claire et les mesures politiques et autres pour la réaliser, à l'élaboration d'une vision commune sur la manière de résoudre les obstacles juridiques à l'économie circulaire, sur l'éco-conception. Notre méthode repose sur le dialogue fondé et constructif, selon une approche de pensée systémique, et dans le but de stimuler la mise en place de nouveaux écosystèmes de la chimie et des plastiques, florissants et circulaires.

6.1.6 FEDiEX



FEDIEX est la Fédération professionnelle des entreprises belges exerçant une activité d'extraction et de transformation de roches non combustibles en Belgique. Ses membres sont producteurs de granulats (calcaires, roches dures, alluvionnaires, marins, sables), de chaux, de dolomie ou de roches ornementales. La Fédération compte une cinquantaine de membres et plus de 80 sites d'exploitation. La consommation belge de granulats s'établit chaque année à environ 90 millions de tonnes, dont 25% de granulats recyclés.

Quelles initiatives ont été lancées ou poursuivies par votre organisation depuis le début de l'année 2021 pour promouvoir l'économie circulaire ?

En mars 2021, Fediex a publié officiellement ses nouveaux supports consacrés à l'implication du secteur extractif et chaufournier dans l'économie circulaire, dans la lignée des objectifs du Développement Durable prôné par l'ONU.

Pour rendre compte de manière très concrète et originale de la réalité du secteur dans ce domaine, Fediex a choisi d'interviewer 19 intervenants issus des milieux politiques, académiques, institutionnels, associatifs, scientifiques et industriels, et qui ont livré leurs points de vue et d'attention par rapport au rôle que l'industrie extractive joue en faveur d'une société plus durable et respectueuse de l'environnement. Cette diversité de paroles permet d'offrir un éclairage objectif sur les particularités qui ancrent naturellement le secteur extractif et chaufournier dans l'économie circulaire : son aspect local, son exploitation réfléchie, son lien particulier avec la biodiversité, l'utilisation optimale de ses ressources et les revalorisations multiples que les ressources permettent.

Quels résultats votre secteur a-t-il engrangés en adoptant l'économie circulaire ?

Les principes de l'économie circulaire, tout comme ceux du développement durable ou encore de l'écologie industrielle, sont profondément ancrés dans les valeurs du secteur extractif. Concernant les résultats du secteur en matière d'économie circulaire, ils

s'expriment à plusieurs niveaux: optimisation des gisements, circuits-courts, synergies industrielles, durabilité des granulats, réhabilitation des sites en fin de vie, recyclage des granulats ou encore soutien à la biodiversité.

Le secteur carrier et chaufournier a la volonté de gérer de manière durable les ressources naturelles et les gisements disponibles. Exploitant une matière première non renouvelable, le secteur poursuit, depuis de nombreuses années déjà, ses efforts pour mettre en place les meilleures techniques industrielles garantissant une exploitation optimale des gisements, sans gaspillage des ressources. Cette expertise permet aux sites industriels de cohabiter avec les riverains en limitant les éventuelles nuisances, s'intégrant ainsi dans le tissu local. Les synergies industrielles mises en place dans le secteur et avec d'autres filières traduisent cette intégration circulaire.

Le secteur extractif se distingue également par son ancrage territorial fort, caractérisé par une faible distance géographique entre les gisements, les lieux de traitement, de transformation et d'utilisation. Le secteur s'inscrit dans une dynamique de circuits-courts et de proximité qui contribue à la rationalité des modes de transport. Le sous-sol belge, extrêmement riche et varié, offre une grande diversité de produits, participant ainsi activement à notre confort de vie au quotidien. Outre son aspect esthétique et ses caractéristiques techniques, la haute résistance et la durée de vie des granulats leur permettent de proposer une contribution inégalée dans ses domaines d'application.

Dans le contexte de l'économie circulaire, la filiation naturelle entre granulats naturels et granulats recyclés paraît une évidence. La complémentarité entre les deux filières est encouragée par la Fédération et ses membres, en fonction des contributions respectives de chacun.

Si la revalorisation des ressources en fin de vie est un enjeu majeur, les sites eux-mêmes font l'objet d'un réaménagement approprié, prévu dès la demande d'autorisation pour l'exploitation de la carrière. Cette réhabilitation permet aux sites en fin d'exploitation de trouver de nouvelles fonctions lorsqu'ils sont reconvertis en zones utiles à l'agriculture, la foresterie ou encore à la biodiversité. Le bien-fondé de cette approche et la compatibilité de l'extraction avec la protection de la biodiversité ne sont plus à démontrer. Mais, si les carrières belges, peuvent – déjà – se révéler de véritables oasis de biodiversité pendant leur phase d'exploitation, elles proposent également de nombreux services écosystémiques et de fantastiques réserves de vie lors de la revalorisation des sites.

La revalorisation voulue par le secteur s'effectue à des niveaux multiples, œuvrant ainsi à restituer à la nature ce qui lui a été pris et à fermer la boucle.

Quelles initiatives futures sont prévues dans votre secteur pour soutenir davantage la transition vers une économie circulaire ?

En 2022, à l'occasion de ses 80 ans, FEDIEX organise un séminaire sur le thème de l'économie circulaire où différentes initiatives des membres de la Fédération en faveur de l'économie circulaire seront mises en évidence. Avec cet échantillon de pratiques durables, FEDIEX entend continuer à soutenir l'émulation au sein du secteur en faveur de la transition circulaire.

Creamoda est la fédération belge des entreprises actives dans le monde de la mode, de l'habillement et de la confection.

Quelles initiatives ont été lancées ou poursuivies par votre organisation depuis le début de l'année 2021 pour promouvoir l'économie circulaire ?

En tant que fédération, nous suivons de près tout ce qui concerne l'économie circulaire et notre secteur et nous envoyons des lettres d'information hebdomadaires à nos membres. Début 2021, nous avons créé l'asbl Circletex, un système national de valorisation des produits fabriqués à partir de textiles. Celle-ci est opérationnelle depuis cette année. Pour en savoir plus, consultez www.circletex.be.

Nous avons également créé un nouveau service, appelé Creamoda Technical Services, où nous aidons les entreprises, les organisations et les acheteurs à mettre en place des achats plus durables, une conception écologique, une prolongation de la durée de vie et bien d'autres choses encore pour préparer chacun aux nouvelles règles de l'économie circulaire de notre secteur.

Creamoda fait également partie de Vlaanderen Circulair et est donc très activement impliqué dans les agendas de travail sur l'industrie manufacturière, le cycle de l'eau, la construction circulaire et la bio-économie. Ainsi, le textile (consommateurs et professionnels) est l'une des chaînes de valeur prioritaires de l'agenda de travail sur l'industrie manufacturière.

Creamoda participe également activement à Circular Wallonia, qui inclut les secteurs de la construction et du textile parmi les six secteurs prometteurs pour l'économie circulaire en Wallonie.

Creamoda est également active dans le projet européen Euratex EU ReHubs. Dans le cadre de ce projet, le secteur européen tente de mettre en place un réseau européen pour les textiles EoL.

Quels résultats votre secteur a-t-il engrangés en adoptant l'économie circulaire ?

Les résultats immédiats sont que le label CE n'est plus en dernière position sur la liste des priorités, mais plutôt dans les trois premières priorités de l'attention quotidienne.

Quelles initiatives futures sont prévues dans votre secteur pour soutenir davantage la transition vers une économie circulaire ?

Actuellement, nous examinons avec nos fédérations sœurs de l'UE comment définir une qualité minimale pour le textile et la confection. Nous y reviendrons plus tard, mais ce n'est pas sans importance, car cela constituera la base de produits européens de qualité.

6.1.8 TRAXIO



TRAXIO est la Confédération du commerce et de la réparation automobiles et des secteurs connexes. Afin de répondre de manière collective à la responsabilité élargie des producteurs, et plus particulièrement à l'obligation de reprise des déchets dans ses secteurs (pneus, véhicules, piles et accumulateurs, huiles, équipements élect(ron)iques) par les producteurs/importateurs, distributeurs et vendeurs, TRAXIO et/ou ses groupements affiliés, ensemble avec d'autre(s) Fédération(s), participe(nt) à la conclusion des conventions environnementales et au fonctionnement des organismes de gestion établi(e)s pour gérer (sensibilisation, prévention, collecte, réutilisation, traitement) les flux de déchets visés par les réglementations.

Quelles initiatives ont été lancées ou poursuivies par votre organisation depuis le début de l'année 2021 pour promouvoir l'économie circulaire ?

Ces organismes en question figurent parmi les meilleurs systèmes collectifs européens, voire mondiaux, au niveau de la collecte et du recyclage des déchets et prennent de nouvelles mesures pour aller plus loin dans la prévention, l'efficacité et l'innovation. Depuis leur création, ils contribuent activement à l'économie circulaire. Pour ne citer que quelques exemples de leurs actions :

Bebat asbl

Bebat est l'organisme de gestion pour la gestion de tous les types et catégories de piles et d'accumulateurs « portables », « industriels » destinés e.a. à la traction de tous types de véhicules hybrides et électriques (HEV), des vélos, scooters, motos électriques, et des chariots élévateurs ainsi que de piles et d'accumulateurs « automobiles » (de démarrage). En 2021, pas moins de 3.631 tonnes de piles, soit plus de 160 millions de batteries, ont ainsi été collectées par Bebat via 24.471 points de collecte. Cette densité correspond à un point de collecte pour 500 habitants. Bebat se charge ensuite du tri (en vue du meilleur) et du recyclage suivant les familles chimiques des piles et accumulateurs. 59% des piles mises en circulation ont ainsi été recyclées, un résultat bien supérieur aux objectifs légaux et aux performances des pays européens voisins.

Bebat a organisé en 2021 un appel à projets avec l'Ovam (RF) et Bruxelles-Environnement (RBC) pour des initiatives de particuliers et/ou de start-up dans le domaine du réemploi (reuse) de batteries industrielles. Deux projets en Région flamande et trois projets en Région de Bruxelles-Capitale ont été retenus et sont soutenus par Bebat. L'objectif est de délivrer un prototype de batterie rechargeable (stockage d'énergie) sur la base des modules et/ou des cellules de batteries réutilisées à la fin de chaque projet.

Recupel asbl

Recupel est l'organisme chargé de la collecte et du traitement des déchets d'appareils électriques et électroniques suivant les meilleures normes environnementales existantes. En 2021, Recupel a collecté au total 128.467 tonnes de déchets d'équipements électriques et électroniques, soit 40,9 millions d'appareils collectés en 2021. Le poids collecté par habitant atteint 11,17 kg. Le réseau de collecte de Recupel compte 544 parcs de recyclage, 11.697 points de collecte, 28 centres de réutilisation.

Les appareils jetés mais toujours fonctionnels sont envoyés dans un de ces centres de réutilisation qui effectuent les réparations nécessaires et préparent les appareils en vue de leur réutilisation. Le taux de valorisation totale des DEEE, obtenu par Recupel est de 94%, dont 80% en recyclage et 14% en valorisation énergétique.

Recupel fait également oeuvre de pionnier en développement, en collaboration avec IDLab, un groupe de recherche de l'Imec de l'Université d'Anvers, un système logiciel auto-apprenant pour la reconnaissance d'images en vue de faciliter le tri des déchets. Grâce à l'intelligence artificielle, il sera possible à l'avenir d'identifier automatiquement et

précisément les appareils (type et catégorie) dès le début du processus de traitement avec la possibilité de reconnaître également la marque, le modèle, la composition, l'année de fabrication de l'appareil. Pour ces activités d'échantillonnage, Recupel travaille avec quatre entreprises d'économie sociale (Waak, Les Hautes Ardennes, TBI et Mirto). Recupel est aussi partenaire du projet 'SmartRe' de la KULeuven qui vise à développer un app à identifier des appareils, faire le lien à des banques de données pour ainsi fournir des informations utiles à la réparation.

TRAXIO promeut l'Eco-Responsabilité au sein des ateliers professionnels

TRAXIO encourage le développement de l'Eco-Responsabilité à travers tous les réseaux d'ateliers professionnels visant notamment au contrôle du bon fonctionnement des moteurs à combustion au regard de l'émission des 5 gaz : le CO (monoxyde de carbone), HC (hydrocarbures), O₂ (oxygène), CO₂ (dioxyde de carbone) et le Nox (oxydes d'azote), ainsi que des particules fines. Déjà mis en application dans nombres d'ateliers professionnels, l'ECO ENTRETIEN® est une solution concrète destinée à contribuer à la dépollution du parc automobile roulant. Il consiste en un diagnostic rapide et précis nommé « EASYDIAG » permettant d'obtenir une vision précise de l'état de la combustion du moteur par l'analyse des 5 gaz précités.

6.1.9 FÉDÉRATION BELGE DE LA BRIQUE



La Fédération Belge de la Brique regroupe 13 entreprises de matériaux de construction en terre cuite sur 23 sites de production en Belgique. Notre organisation professionnelle a pour mission de conseiller, représenter et défendre les intérêts communs de ses entreprises-membres. Le maintien sur le sol belge d'un contexte propice à une production économiquement, socialement et environnementalement durable est notre leitmotiv. L'une de nos missions envers les entreprises-membres consiste dans le suivi réglementaire et technique en matière d'économie circulaire, notamment au travers du soutien à des actions comme le Green Deal Circulaire Bouwen ou le Werkagenda Circulaire Bouwen.

Quelles initiatives ont été lancées ou poursuivies par votre organisation depuis le début de l'année 2021 pour promouvoir l'économie circulaire ?

- Membre du Green Deal Circulaire Bouwen. Engagement dans le Werkagenda Circulaire Bouwen
- Promotion des solutions constructives circulaires / réversibles auprès des architectes et professionnels de la construction
- Promotion des solutions constructives utilisant moins de matières, pour une même fonctionnalité
- Emballages circulaires-Diffusion d'informations aux architectes et professionnels de la construction via le site internet (www.brique.be)
- Formations organisées par les entreprises membres
- Sensibilisation aux solutions circulaires dans la revue pour les architectes et professionnels de la construction (Terre Cuite et Construction)

Quels résultats votre secteur a-t-il engrangés en adoptant l'économie circulaire ?

- La sensibilisation aux solutions circulaires (réemploi, matériaux plus fins, emballages circulaires, ...) pour la production et les produits a été davantage activée.
- Aucun objectif quantitatif n'a été imposé et contrôlé par le secteur.

Quelles initiatives futures sont prévues dans votre secteur pour soutenir davantage la transition vers une économie circulaire ?

Poursuite des initiatives initiées en 2021.

L'industrie cimentière est un des « fondamentaux » du paysage industriel belge avec ses trois entreprises, CBR, Holcim Belgique et CCB, réparties sur cinq sites de production, dont quatre en Wallonie (pour des raisons géologiques). Cette industrie participe depuis son origine à la croissance de l'économie belge en y jouant un rôle d'acteur majeur, que ce soit en termes de chiffre d'affaires, d'emplois directs et indirects, d'investissements, d'exportations et de produits de qualité qui répondent aux nouvelles exigences de la construction durable.

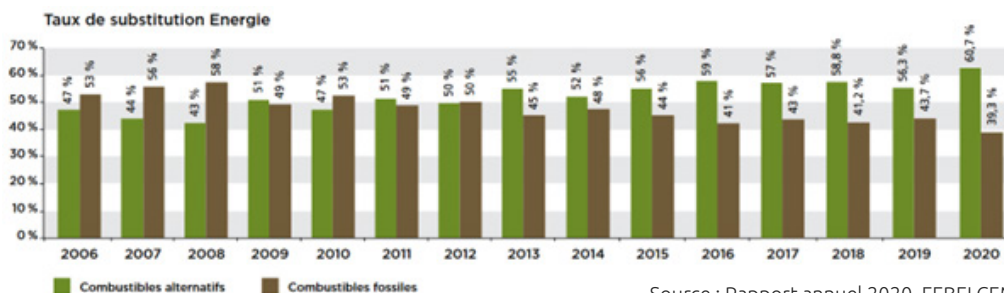
Quelles initiatives ont été lancées ou poursuivies par votre organisation depuis le début de l'année 2021 pour promouvoir l'économie circulaire ?

Nos membres continuent à évoluer positivement en s'inscrivant pleinement dans l'économie circulaire tant en augmentant au fur et à mesure le taux de substitution énergétique de leurs installations qu'en favorisant la substitution du clinker. En outre, l'amélioration continue de leur process de production est également de première importance et un travail quotidien.

Quels résultats votre secteur a-t-il engrangés en adoptant l'économie circulaire ?

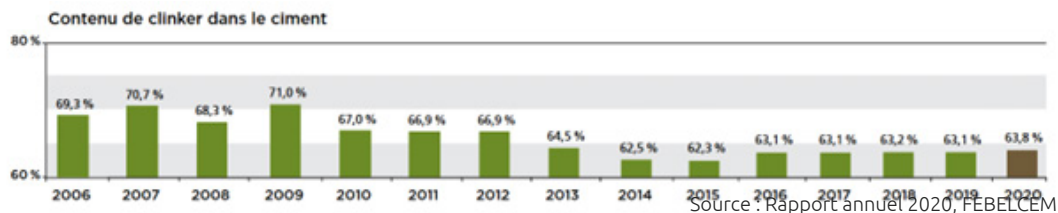
Deux mesures en faveur de l'économie circulaire, développées par le secteur cimentier, sont présentées ci-dessous.

1) Récupération de flux alternatifs (déchets) issus d'autres industries/filières pour substituer les combustibles fossiles dans le mix énergétique des cimenteries et les matières premières : mesure en place dès le début des années 80, les cimenteries récupèrent les flux énergétiques alternatifs dans d'autres industries afin de remplacer les combustibles fossiles dans le fuel mix. Aujourd'hui, la part des combustibles alternatifs atteint plus de 60% du fuel mix (cf. graphe ci-dessous), ce qui permet, entre autres, d'éviter l'émission de centaines de milliers de tonnes de CO₂ par an. Par cette voie, le procédé cimentier permet la valorisation de ces déchets simultanément en **énergie** et en **matière** suivant le principe du **co-processing** et **ne génère aucun déchet**. Cette mesure est un des piliers de l'activité cimentière, un élément essentiel de sa compétitivité. En outre, le secteur a investi durablement en Belgique dans la mise sur pied de centres de pré-traitement de ces déchets.



2) Récupération de matériaux secondaires dans d'autres industries pour substituer le clinker dans le ciment : le clinker est le constituant de base des ciments Portland qui peut être broyé avec d'autres matériaux dits secondaires. L'utilisation de ces matières secondaires permet dès lors de réduire la quantité de clinker nécessaire à la production de ciment. L'ajout de ces matières déjà décarbonatées diminue l'impact environnemental du ciment en réduisant l'énergie consommée lors de la production du clinker, en diminuant les émissions de CO₂ de procédé et énergétique direct, ainsi qu'en réduisant les différentes

pressions exercées sur les ressources naturelles. Le laitier de haut-fourneau et les cendres volantes font partie des matériaux secondaires privilégiés par les cimentiers. Leur incorporation dans le processus cimentier répond à des cahiers des charges très précis tant au niveau des installations que des propriétés techniques attendues du ciment. Aujourd'hui, le secteur cimentier belge substitue environ 40% du clinker dans le ciment qui est fabriqué, ce qui le place dans le peloton de tête européen, voire mondial.



Quelles initiatives futures sont prévues dans votre secteur pour soutenir davantage la transition vers une économie circulaire ?

En cimenterie, la substitution de matière est possible en amont du four (substitution des matières premières) et en aval de celui-ci (substitution du clinker).

Certains flux secondaires (déchets) disposent d'un contenu minéral qu'il peut être intéressant de valoriser en vue de substituer partiellement les matières premières entrantes dans le four et composantes de base du clinker (calcaire, silice, alumine, fer).

Par ailleurs, l'intégration de matériaux secondaires, déjà décarbonatés, en lieu et place du clinker, permet de réduire les émissions et la consommation d'énergie liées à la fabrication du ciment.

Le laitier de haut-fourneau et les cendres volantes font partie des matériaux secondaires privilégiés par les cimentiers. Leur incorporation dans le processus cimentier répond à des cahiers des charges très précis tant au niveau des installations que des propriétés techniques attendues du ciment.

Le secteur se montre volontaire pour poursuivre cet exercice de substitution en étudiant les possibilités d'évoluer vers d'autres matières secondaires alternatives, tant au niveau de la fabrication du clinker que du ciment.

A titre d'exemple, les fines des bétons recyclés sont une matière secondaire qui pourra être injectée en aval des fours pour la fabrication de nouveaux ciments. La nouvelle norme européenne prEN 197-6 qui consacre cette matière sera publiée milieu de cette année. Le secteur cimentier belge et son centre de recherche ont préparé une recherche prénormative démontrant l'aptitude spécifique à l'emploi de ces nouveaux ciments pour composer les bétons.

Fedustria représente les entreprises belges de l'industrie textile, du bois et de l'ameublement. Ensemble, ces secteurs génèrent un chiffre d'affaires de 10,7 milliards EUR et assurent environ 39.000 emplois dans 2.000 entreprises en Belgique, principalement des PME.

Quelles initiatives ont été lancées ou poursuivies par votre organisation depuis le début de l'année 2021 pour promouvoir l'économie circulaire ?

Le 20 septembre 2021, Fedustria a organisé une première session d'information « L'économie circulaire dans le secteur du textile, du bois et de l'ameublement ». L'objectif de cette session était d'informer nos entreprises membres sur le contexte européen et sur ce que signifie exactement l'économie circulaire pour les entreprises belges du textile, du bois et de l'ameublement. À l'automne 2021, nous avons lancé une enquête auprès de toutes nos entreprises membres concernant leurs efforts dans le domaine de l'économie circulaire, dans laquelle nous les avons également interrogées sur leurs demandes concrètes et leurs besoins d'accompagnement. L'événement annuel en ligne de Fedustria, qui s'est déroulé le 8 mars 2022, était également axé sur l'économie circulaire.

Fedustria fait également partie de **Vlaanderen Circulair** et est donc très activement impliqué dans les agendas de travail sur l'industrie manufacturière, le cycle de l'eau, la construction circulaire et la bio-économie. Ainsi, le textile (grand public et professionnel) est l'une des chaînes de valeur prioritaires de l'agenda de travail sur l'industrie manufacturière. Dans le cadre de celui-ci, différentes actions seront mises en place pour encourager les entreprises textiles à devenir (plus) circulaires. Fedustria participe également activement à **Circular Wallonia**, qui inclut les secteurs de la construction et du textile parmi les six secteurs prometteurs pour l'économie circulaire en Wallonie. Par sa participation à la Task Force Textile et aux initiatives de Circular Wallonia, Fedustria soutient activement les chaînes de valeur de ses secteurs. Fedustria est également active dans le projet européen EcyTwin. Ce projet, qui implique également les centres de recherche de nos secteurs (Centexbel, Wood.be), développe plusieurs initiatives dans le domaine de l'économie circulaire. Ainsi, par le biais de divers canaux, nous essayons d'amener toutes nos entreprises membres à participer à la transition vers une économie circulaire.

Quels résultats votre secteur a-t-il engrangés en adoptant l'économie circulaire ?

Lors de la séance d'information susmentionnée du 20 septembre, nous avons accueilli 50 participants issus des différents sous-secteurs que représente Fedustria. L'événement annuel en ligne a réuni plus de 180 participants. Nous ne suivons pas les résultats quantitatifs, car la diversité et la spécificité de nos sous-secteurs rendent cela irréalisable dans la pratique. Pour les données quantitatives, nous vous renvoyons vers nos entreprises membres et leurs actions individuelles.

Quelles initiatives futures sont prévues dans votre secteur pour soutenir davantage la transition vers une économie circulaire ?

En fonction des besoins concrets et des demandes de nos entreprises membres, nous proposerons également des séances d'information cette année. L'un des sujets qui sera certainement abordé est l'**écoconception**. Compte tenu de notre implication active dans Vlaanderen Circulair et Circular Wallonia, notre propre agenda dépend naturellement aussi des évolutions au sein des différents groupes de travail (par exemple, l'industrie manufacturière circulaire, la construction circulaire, etc.). Ainsi, deux actions ont été prévues en collaboration avec Centexbel dans le cadre de la Semaine de l'économie circulaire en Wallonie, à savoir une initiative dans le domaine de l'écoconception (séminaire) et une visite d'entreprise. De nombreuses initiatives en matière de circularité sont également prises par nos centres technologiques sectoriels, Centexbel (pour le secteur textile) et Wood.be (pour le secteur du bois et de l'ameublement).

Fevia, la Fédération de l'industrie alimentaire belge, représente 27 secteurs et plus de 700 entreprises membres qui représentent environ 90% de l'emploi et du chiffre d'affaires de l'industrie alimentaire belge. Notre mission est de conseiller et de soutenir l'industrie alimentaire belge dans la création de valeur durable, ensemble avec nos parties prenantes. L'industrie alimentaire est le leader incontesté dans l'industrie belge avec près de 98 000 emplois et un chiffre d'affaires de 61 milliards d'euros, dont 30 milliards d'euros à l'exportation. En tant que voix de cette industrie alimentaire, nous représentons plus de 4000 entreprises qui produisent des aliments et des boissons de haute qualité et innovants en Belgique. Avec la marque « Food.be – Small country. Great food. », nous mettons ensemble la qualité, la diversité et le caractère innovant de l'alimentation belge sur le devant de la scène dans le monde entier.

Quelles initiatives ont été lancées ou poursuivies par votre organisation depuis le début de l'année 2021 pour promouvoir l'économie circulaire ?

Depuis janvier 2021, Fevia Wallonie dispose d'un conseiller en économie circulaire pour la Région wallonne pour une période de trois ans, et ce grâce à un financement de Sowlfin. La priorité est accordée aux PME : les sensibiliser, les accompagner au moyen d'un diagnostic sur mesure, définir avec elles des projets concrets et les aider à trouver des financements en vue de leur réalisation.

- Green deal avec les Brasseurs
- Projet EFES (énergie)
- Plan de prévention des emballages
- Valorisation des flux connexes en collaboration avec Flanders' Food /Wagralim
- Projets sur les pertes alimentaires
- Green Deal Anders Verpakt (emballage)

Quels résultats votre secteur a-t-il engrangés en adoptant l'économie circulaire ?

Les projets relatifs à l'énergie et à l'eau aident les entreprises alimentaires à gérer intelligemment leur consommation d'énergie et d'eau. Cela permet également de réduire les émissions de CO₂ par unité produite et de réutiliser davantage d'eau. Plusieurs entreprises ont réussi à donner une valorisation à plus haute valeur ajoutée de leur flux connexes.

Quelles initiatives futures sont prévues dans votre secteur pour soutenir davantage la transition vers une économie circulaire ?

Le Blue deal Water

Par l'intermédiaire de Flanders' FOOD et de Wagralim, les plateformes d'innovation flamande et wallonne pour l'industrie alimentaire, nous continuons à souligner la nécessité d'une valorisation à haute valeur ajoutée des flux connexes et nous lançons également des projets de recherche.

Avec 50% de matériaux recyclés dans les emballages de boissons en PET d'ici 2025, nous souhaitons être un leader en Europe en matière d'intégration de matériaux recyclés dans les emballages. D'ici 2025, nous souhaitons uniquement commercialiser des emballages recyclables, réutilisables ou biodégradables. Nous misons sur la prévention et contribuons au développement d'emballages innovants, d'initiatives stimulantes (Pack It Better) et une contribution incitative Point Vert.

L'industrie alimentaire participe à l'amélioration de la circularité des emballages industriels, notamment en triant encore plus de déchets d'emballages industriels.

Les déchets sauvages appartiennent à une époque révolue. L'industrie alimentaire veut participer à la lutte contre ces nuisances. Outre une série d'initiatives propres, nous menons, avec d'autres partenaires, des actions via Mooimakers, BeWapp et en région bruxelloise.

6.1.13 INDUFED



inDUfed réunit 3 secteurs industriels : la production et la transformation du verre, la production de pâte à papier, de papier et de carton, et la transformation en produits de papier et de carton. L'économie circulaire est inscrite dans l'ADN de leurs processus de production. Ces entreprises produisent en Belgique une large gamme de produits : bouteilles, emballages en carton, papier graphique de haute qualité, divers types de vitrage, papier journal et papier magazine, autocollants, etc. Les 3 secteurs réunis comptent près de 330 entreprises. Les entreprises représentées par inDUfed sont fortement axées sur l'exportation. En effet, plus de 75% de la production belge est destinée à l'étranger. L'Allemagne, les Pays-Bas et la France, mais aussi l'Italie, l'Espagne et le Royaume-Uni sont les principales destinations.

Ces entreprises forment un réseau industriel qui fournit 19.000 emplois locaux directs. Elles occupent environ 70% d'ouvriers et 30% d'employés.

Quelles initiatives ont été lancées ou poursuivies par votre organisation depuis le début de l'année 2021 pour promouvoir l'économie circulaire ?

La recyclabilité des emballages en papier et en carton a été mise à l'ordre du jour. Les directives en matière d'écodesign pour les emballages en papier et en carton ont été mises à jour pour améliorer encore la circularité.

inDUfed travaille à la mise en place d'une chaîne de recyclage économiquement viable pour le verre plat. Ainsi, la vague de rénovations nécessaires pour rendre le parc immobilier climatiquement neutre peut également contribuer à l'économie circulaire.

inDUfed aide ses membres à identifier des mesures de prévention supplémentaires des emballages industriels en facilitant les audits et l'échange de bonnes pratiques.

Quels résultats votre secteur a-t-il engrangés en adoptant l'économie circulaire ?

De nouvelles directives d'écodesign pour les emballages en papier et en carton ont été publiées au niveau européen.

inDUfed contribue à la mise en place d'une chaîne de recyclage économiquement viable pour le verre plat.

Quelles initiatives futures sont prévues dans votre secteur pour soutenir davantage la transition vers une économie circulaire ?

À l'avenir, InDUfed continuera à soutenir les initiatives de collecte sélective et de recyclage des produits en verre provenant du secteur de la construction.

L'application des directives européennes en matière d'écodesign et du protocole de test pour les emballages en papier et en carton sera encouragée parmi les membres.

Valipac a été créée en 1997 à l'initiative de l'industrie belge. Notre rôle est d'apporter une réponse collective pour nos 7000 membres à la Responsabilité Élargie des Producteurs pour les emballages industriels. Nous sommes la seule organisation européenne qui s'occupe spécifiquement des emballages industriels. Notre tâche principale est d'atteindre les taux de recyclage imposés à nos clients pour les emballages industriels qu'ils mettent sur le marché belge.

Pour accélérer la circularité des emballages industriels, nous avons pris quatre engagements : encourager nos clients à utiliser des emballages circulaires, assurer la traçabilité des déchets d'emballages industriels pour garantir leur recyclage, encourager le recyclage local et, enfin, encourager davantage la collecte sélective des emballages industriels auprès des entreprises.

Quelles initiatives ont été lancées ou poursuivies par votre organisation depuis le début de l'année 2021 pour promouvoir l'économie circulaire ?

Le programme "Diagnostic des emballages", qui est gratuit pour nos membres, donne un aperçu des 'quick wins' qui permettront de favoriser la circularité des emballages utilisés. En outre, nous avons adapté un système de primes pour encourager encore plus d'entreprises à trier leurs déchets d'emballages. Pour encourager l'utilisation de recyclats dans les emballages plastiques, nous avons introduit une prime de 50 €/tonne pour chaque tonne d'emballages plastiques contenant au moins 30% de recyclats postconsommation. Enfin, nous encourageons le recyclage local (au sein de l'UE) des emballages plastiques par le biais d'une prime pouvant atteindre 35 €/tonne.

Quels résultats votre secteur a-t-il engrangés en adoptant l'économie circulaire ?

Avec les efforts de nos membres, nous avons réussi à atteindre et même à dépasser les objectifs de recyclage prescrits. Pour l'année de référence 2021, nous avons pu démontrer un taux de recyclage total de 95,1%. Grâce à notre rôle de catalyseur auprès de nos parties prenantes, un certain nombre de grandes entreprises de construction sont déjà passées aux manchons rétractables contenant 50% de recyclats. Ils ont également réduit ou éliminé la quantité d'encre sur leurs emballages. Aujourd'hui, nous avons identifié les destinations finales de 97% des déchets d'emballages plastiques des entreprises.

Quelles initiatives futures sont prévues dans votre secteur pour soutenir davantage la transition vers une économie circulaire ?

Augmentation de l'utilisation du recyclat dans les emballages d'entreprise grâce à notre plateforme myRecycledContent.com et au bonus correspondant. L'utilisation de l'intelligence artificielle pour identifier les matériaux recyclables dans les déchets résiduels des entreprises et pour inciter ces dernières à améliorer leur comportement de tri. Traçabilité étendue des déchets d'emballage des entreprises pour démontrer les taux de recyclage à l'intérieur et à l'extérieur de l'Europe.

6.1.15 SECTEUR AUTOMOBILE

En Belgique, différentes organisations s'occupent de la gestion, de la collecte, du traitement et du recyclage des véhicules hors d'usage et de leurs batteries industrielles. Ils veillent également à ce que ces activités puissent se développer en respectant l'environnement grâce à un réseau d'environ 120 centres agréés par les autorités. Il existe plusieurs centres de traitement agréés pour la réception et le démantèlement des batteries des véhicules hybrides et électriques. Un rapport de ces activités est transmis annuellement aux autorités régionales, qui font à leur tour rapport au niveau européen.

Quelles initiatives ont été lancées ou poursuivies par le secteur automobile depuis le début de l'année 2021 pour stimuler l'économie circulaire ?

- La réutilisation de pièces d'automobiles d'occasion pour la réparation des véhicules ;
- Le recyclage en Belgique des véhicules les plus anciens et les plus polluants, afin d'éviter qu'ils ne soient exportés vers les pays en développement, entre autres.
- La mise en place d'activités visant à créer des systèmes de stockage d'énergie circulaire avec des batteries de véhicules électriques mises hors d'usage.

Quels résultats votre secteur a-t-il obtenus en adoptant l'économie circulaire ?

Les résultats suivants ont été obtenus pour les véhicules hors d'usage en 2021 : Recyclage 73,3% - Réutilisation 20,2% - Valorisation énergétique 3,8% - Application utile 97,3% - Décharge 2,7%. En outre, 93 % des batteries hors d'usage collectées provenant de véhicules électriques et hybrides ont été réutilisées, que ce soit à des fins de recherche et développement, d'essais, de reconditionnement, d'applications de seconde vie (par exemple, le stockage d'énergie) ou de recyclage. Le reste des batteries a été stocké temporairement en attendant une réutilisation utile.

Quelles initiatives futures sont prévues dans votre secteur pour soutenir davantage la transition vers une économie circulaire ?

Un projet pilote est lancé dans lequel certains centres agréés (démontage de véhicules) et des ateliers de réparation de véhicules travailleront ensemble pour toujours effectuer les réparations avec des pièces automobiles d'occasion tout en maintenant la même qualité de réparation. Un certain nombre de demandes de subvention ont été soumises au fonds de transition énergétique pour des projets de batteries, entre autres.

6.2 AUTRES FÉDÉRATIONS INTERSECTORIELLES

6.2.1 BECI



Depuis 2010, Beci accompagne et conseille les entreprises en matière de prévention et de gestion des déchets dans le cadre du Brussels Green Network. Ce projet a permis de développer une large expertise et de nombreux outils pour accompagner les entreprises bruxelloises vers une économie plus circulaire et plus respectueuse de l'environnement. L'objectif du projet est que les entreprises aient un point de contact au-delà de l'administration, pour s'informer, se former. Au fil des années, Beci a acquis une expertise de par ces accompagnements proposés en matière de management environnemental, notamment par le biais du helpdesk BGN, des diagnostics environnementaux et accompagnements en Resilience Coaching.

En complément, nous organisons également des webinaires et événements pour tenir régulièrement informés les entrepreneurs bruxellois au sujet des aides financières, primes, subsides... pouvant les aider à intégrer les concepts et modèles circulaires au sein des entreprises, comme Mercedes et HoReCa bruxellois. Nos activités couvrent différentes thématiques : gestion des déchets, management environnemental, résilience, alimentation, énergie, mobilité, logistique et urbanisme. Nous offrons également aux entreprises la possibilité de se faire accompagner dans l'obtention du label écodynamique ainsi que du label Good Food.

6.2.2 VOKA

Avec son [Groeimanifest](#) (Manifeste pour la croissance), Voka a créé un cadre où trois chantiers pour l'avenir occupent une place centrale, à savoir : plus de personnes au travail, investir dans l'avenir et se transformer en une économie durable. Voka soutient depuis de nombreuses années les entreprises dans le domaine de l'entrepreneuriat durable. Depuis 25 ans, un accompagnement personnel est proposé dans le domaine de la durabilité à travers différentes chartes, qui depuis 2017 ont évolué vers la [Voka Charter Duurzaam Ondernemen](#) (VCDO, Charte Voka pour l'entrepreneuriat durable). Plus de 300 entreprises bénéficient déjà d'un soutien.

Voka soutient également ses membres dans le domaine de l'économie circulaire :

- En 2021, Voka a réalisé une [étude comparative](#) sur les opportunités et les freins de l'économie circulaire auprès de 50 entreprises, réparties dans différents secteurs.
- Trajets courts et intensifs, ex. [Lab Économie circulaire](#) est un trajet court de trois ou quatre sessions d'une demi-journée. Il s'agit de travailler vers un objectif concret sous la direction de formateurs sélectionnés au niveau expert.
- Un programme long sur les compétences circulaires et les compétences non techniques (soft skills) est en préparation et sera lancé à l'automne.
- Plusieurs podcasts, par exemple [Hello Innovation : L'économie circulaire en pratique](#)
- Outre ces actions, Voka organise également des webinaires, des réseaux d'apprentissage et des événements pour sa communauté.

6.2.3 UWE

L'Union wallonne des entreprises (UWE) mène plusieurs initiatives pour aider les entreprises dans leur transition vers une économie plus circulaire : Les actions des Cellules de Sensibilisation de l'UWE (principalement la Cellule Environnement, la Cellule SDGs et la Cellule Parcs d'Activité Durables) sont par exemple les suivantes :

- Diagnostics environnement (gratuits et confidentiels) pour les PME wallonnes.
- Réunions entre associations d'entreprises rassemblant les « clubs d'entreprises » actifs sur le territoire wallon visant à échanger des bonnes pratiques en matière de mobilité, biodiversité, achats groupés...
- Sensibilisation aux [17 objectifs de développement durable](#) et diffusion de pistes d'actions et de témoignages (ici)
- Différents webinaires et formations.

L'UWE participe également en tant que membre du jury au Challenge « Plastics go green and circular » pour une chaîne de valeur circulaire et plus verte, et suit par ailleurs les travaux menés dans le cadre de Circular Wallonia, la stratégie adoptée en la matière par le Gouvernement wallon en février 2021. Celle-ci s'articule autour de 10 ambitions, traduites en plus de 60 mesures, qui concernent directement les entreprises wallonnes mais aussi d'autres publics cibles tels que la société civile, les acteurs publics, les citoyens et les entreprises. Six filières porteuses pour l'économie circulaire en Wallonie sont abordées : la construction et les bâtiments, les matières plastiques, la métallurgie, l'eau, les textiles, l'industrie alimentaire et les systèmes alimentaires.

7.

ANNEXES

7.1 ANNEXE 1: QUESTIONNAIRE



Méthodologie

Un **questionnaire quantitatif** a été élaboré et implémenté dans un outil en ligne (Alchemer). Cela a permis le routage et les participants n'ont vu que les questions les concernant et les questions de suivi possibles en fonction de leurs réponses précédentes.

Les participants ont été **invités via une newsletter** envoyée par la FEB et via leurs réseaux sociaux. La participation était volontaire et aucune rémunération n'était offerte. De plus, l'effet boule de neige a également été utilisé : les participants ont été invités à s'adresser également à leur réseau et à les encourager à participer.

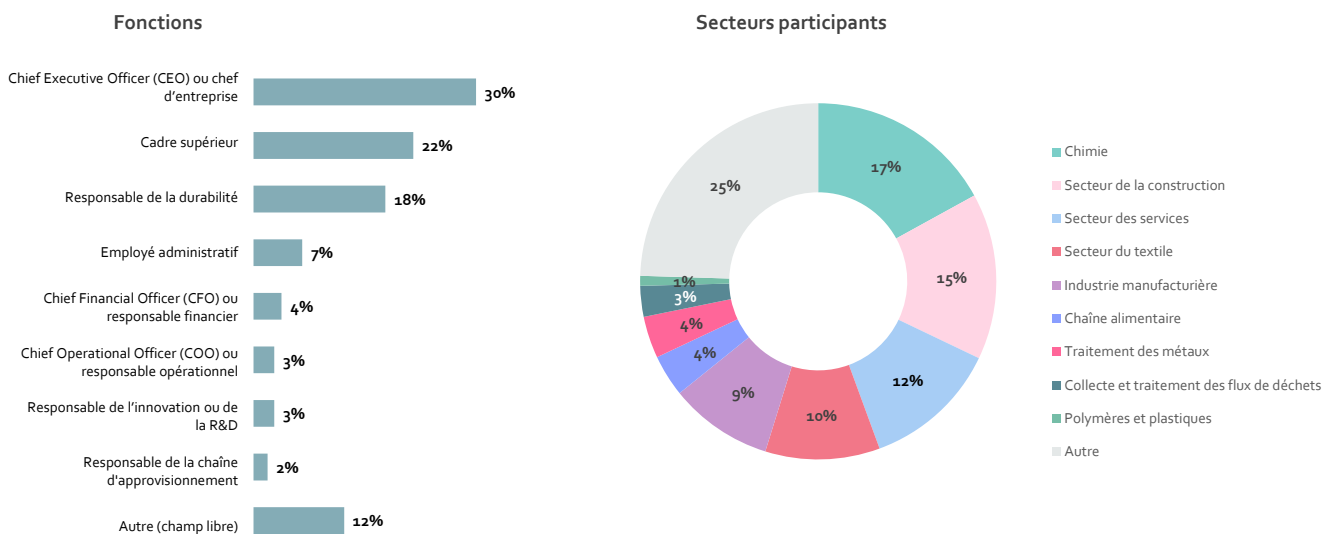
Ceci est important lors de l'interprétation des résultats. Il peut y avoir un écart de maturité dans l'entrepreneuriat circulaire. Ceux qui sont intéressés par le sujet et qui sont déjà plus avancés seront plus enclins à remplir un questionnaire sur ce sujet. Il ne s'agit pas d'un échantillon représentatif de toutes les entreprises belges.

Cette approche a donné lieu à **69 réponses complètes** et 40 réponses partielles, qui ont été recueillies entre le 18 mars et le 28 avril. Les réponses sont anonymes et ne sont rapportées que sous forme agrégée.



2

Des réponses d'un éventail relativement large de secteurs



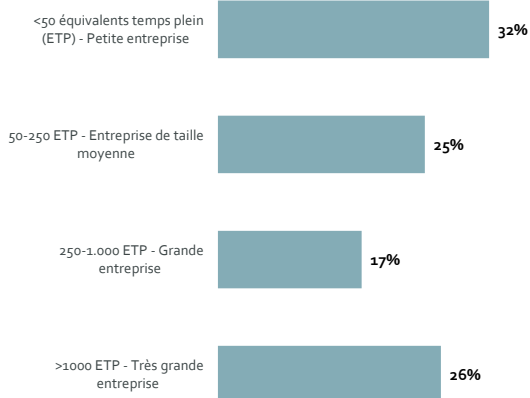
Q7: Quelle est votre fonction au sein de l'entreprise ? | Filtre: non | n= 106
 Q3: Quel est le secteur d'activités de votre entreprise ? | Filtre: non | n= 106



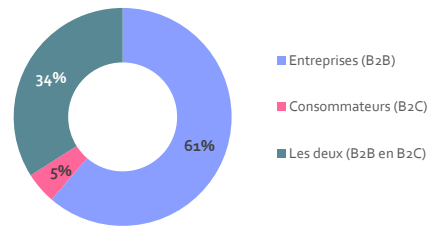
3

Principalement des entreprises de production ou de transformation ayant au moins des activités B2B

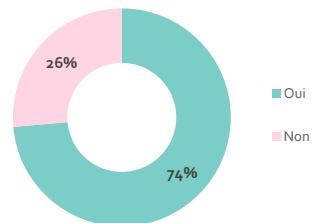
Taille de l'entreprise



Livraison



Activités de production en Belgique ?

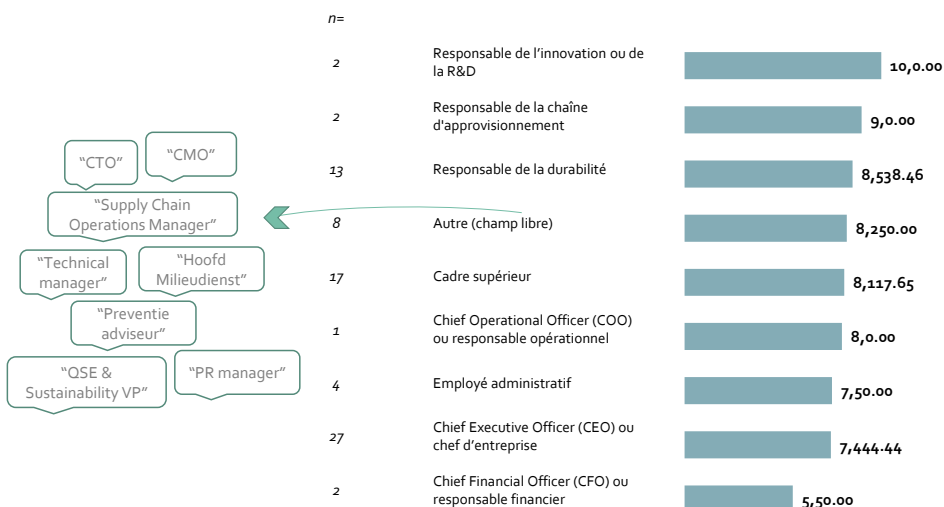


Q4: Quel est la taille de votre entreprise en Belgique ? | Filtre: non | n= 106
 Q5: A qui votre entreprise fournit-elle des produits ou des services ? | Filtre: non | n= 106
 Q6: Votre entreprise a-t-elle des activités de production en Belgique ? | Filtre: non | n= xxx



Les répondants sont plus susceptibles de connaître le concept d'économie circulaire

Familiarité avec le concept d'économie circulaire par fonction

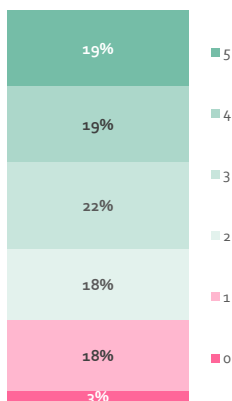


Q7: Quelle est votre fonction au sein de l'entreprise ? | Filtre: non | n= 106
 Q15: Dans quelle mesure connaissez-vous le concept d'économie circulaire ? | Filtre: non | n= 76

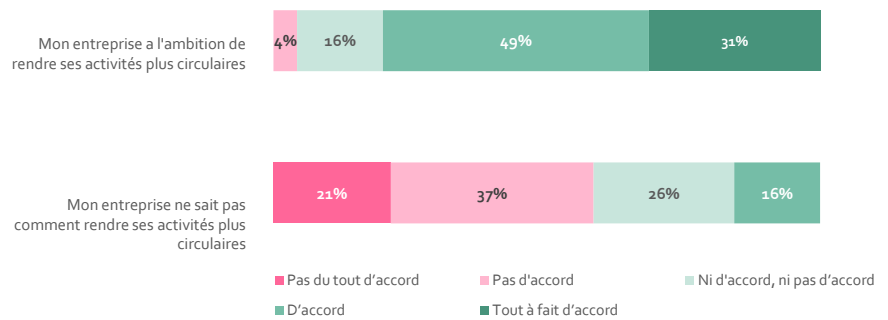


Maturité variable autour de l'économie circulaire, mais ambition partagée de la développer davantage

Maturité sur le niveau de l'économie circulaire



Ambitions circulaires

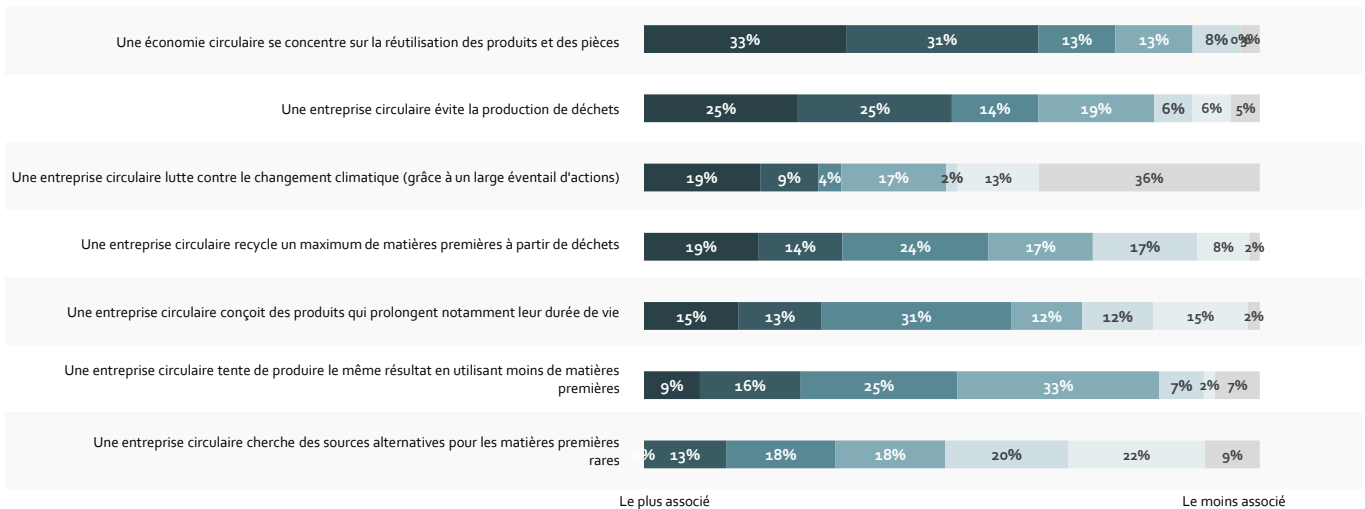


Q17: Quel est le degré de maturité de votre entreprise en termes d'économie circulaire ? | Filtre: non | n= 72
 Q21: Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec les affirmations suivantes ? | Filtre: Si le score de familiarité est de 3 ou plus | n= 70



Économie circulaire : principalement associée à la réutilisation des produits et des pièces, et à l'évitement des déchets

Qu'est pour vous une entreprise circulaire ?

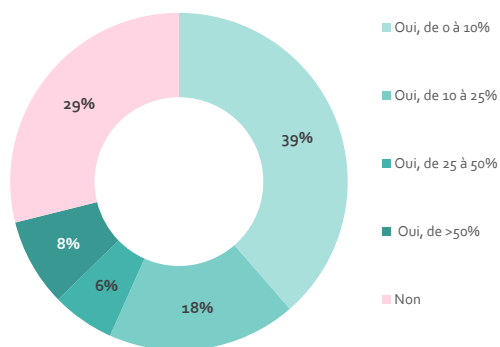


Q16: L'économie circulaire peut être mise en œuvre de plusieurs manières. Qu'est pour vous une entreprise circulaire ? | Filtre: Si le score de familiarité est de 3 ou plus | n= min. 45 - max. 64



1/3 des entreprises ont réduit leur production de déchets de > 10 % au cours des 3 dernières années

Les déchets produits au cours des 3 dernières années ont-ils été réduits ?



Q10: Votre entreprise a-t-elle réduit la quantité de déchets produits au cours des 3 dernières années ? | Filtre: non | n= 83



>40 % des entreprises prennent en compte la réduction de la consommation de matières premières, les options de recyclage des matières premières et/ou la consommation circulaire de matières premières

Votre entreprise prend-elle délibérément en compte...

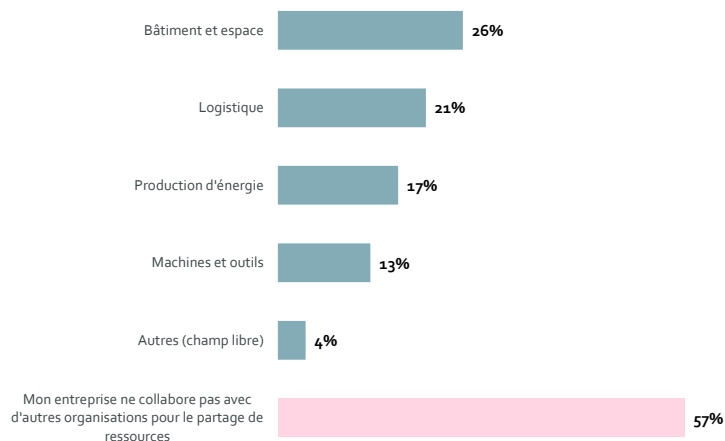


Q11: Lors de la conception de produits ou de matériaux, votre entreprise prend-elle délibérément en compte (plusieurs réponses possibles)? | Filtre: non | n= 80



>40 % des entreprises collaborent avec d'autres entreprises sur le partage des ressources

Partage avec d'autres



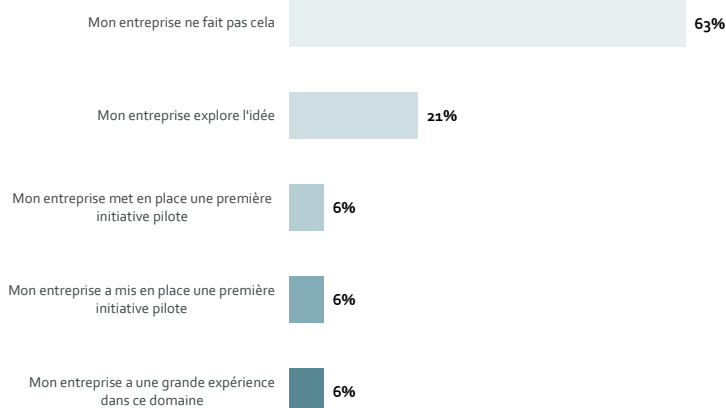
Q12: Des organisations peuvent collaborer pour partager certaines ressources. Votre entreprise collabore-t-elle avec d'autres pour partager l'un des éléments suivants ? | Filtre: non | n=77



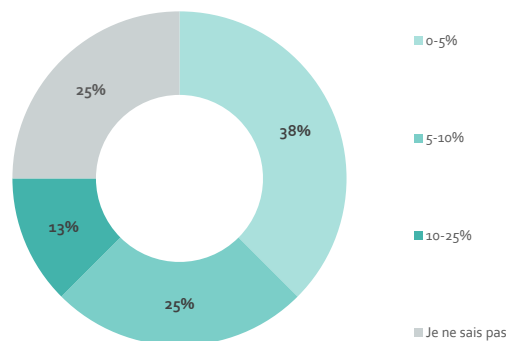
10

Offrir des combinaisons produit-service n'est pas encore une pratique courante

Vente d'une combinaison produits-services



Chiffre d'affaires réalisé avec des combinaisons produits-services



Q13: Certaines entreprises vendent une combinaison produit-service. Elles ne vendent plus leur produit, mais le mettent à disposition ou le louent en tant que service. Dans quelle mesure est-ce le cas de votre entreprise ? | Filtre S'il n'est pas actif dans le secteur "Collecte et traitement des flux de déchets" | n=73

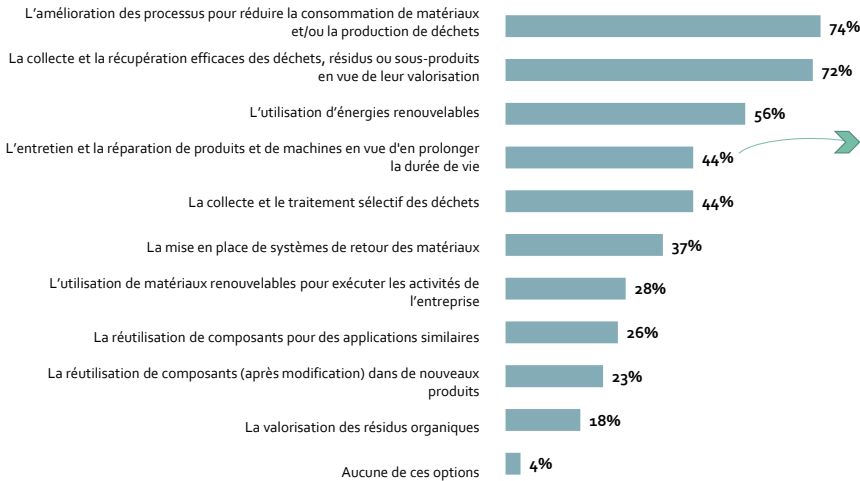
Q14: Quelle part du chiffre d'affaires votre entreprise réalise-t-elle avec cette/ces combinaison(s) produit-service ? | Filtre: Si l'on a un premier pilote en cours d'exécution ou possède une vaste expérience | n=8



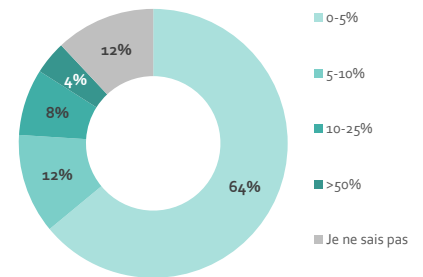
11

Optimisation des processus métiers pour réduire la consommation de matière et valorisation efficace des déchets et/ou flux résiduels stratégies circulaires clés

Stratégies circulaires appliquées



% du chiffre d'affaires des services d'entretien et de réparation



Q18: Quelles stratégies circulaires votre entreprise applique-t-elle principalement ? | Filtre: Si score de maturité 2 ou plus | n=72

Q19: Quelle part du chiffre d'affaires votre entreprise réalise-t-elle avec les services d'entretien et de réparation ? | Filtre: Si « Entretien et réparation des produits et machines en vue de prolonger leur durée de vie » a été indiqué | n=25

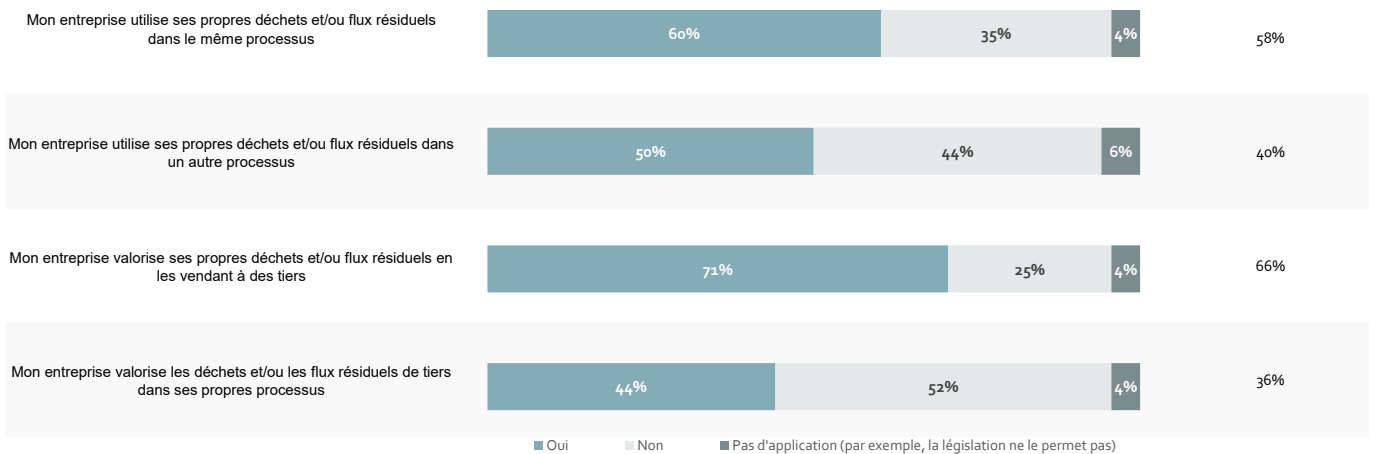


12

La majorité des organisations valorisent leurs propres déchets et/ou flux résiduels

Valorisation des déchets et/ou flux résiduels

Si oui, quel % est couvert ?



Q8: Votre entreprise valorise-t-elle les déchets et/ou les flux résiduels provenant de ses propres processus ou d'autres entreprises, conformément à la législation en vigueur ? | Filtre: Si activité de production et/ou de transformation en Belgique | n=68

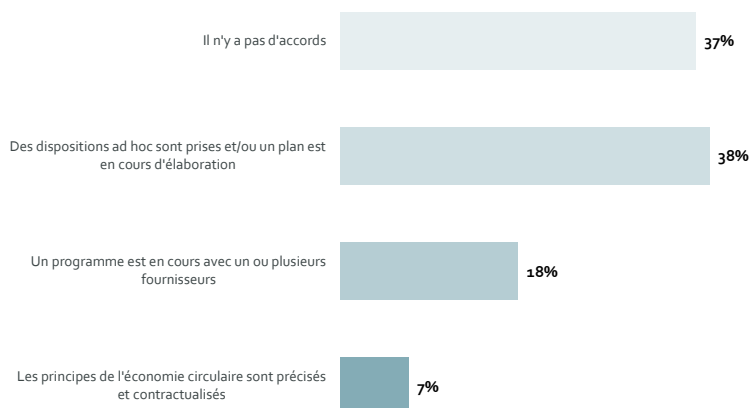
Q9: Quel % de votre consommation de matières premières est couvert par l'utilisation de déchets et/ou de produits résiduels ? | Filtre: Si on fait ce type de valorisation | n= min. 20 – max. 36



13

Les accords avec les fournisseurs sur les achats circulaires sont principalement conclus sur une base ad hoc

Accords avec vos fournisseurs pour acheter de manière circulaire



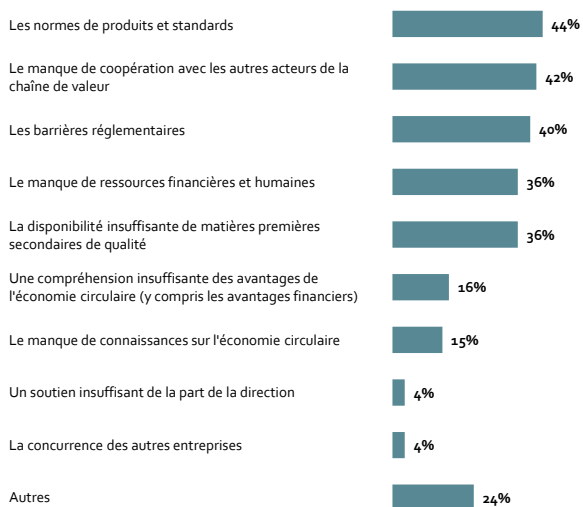
Q20: Dans quelle mesure passez-vous des accords avec vos fournisseurs pour acheter de manière circulaire ? | Filtre: Si le score de familiarité est de 3 ou plus | n=71



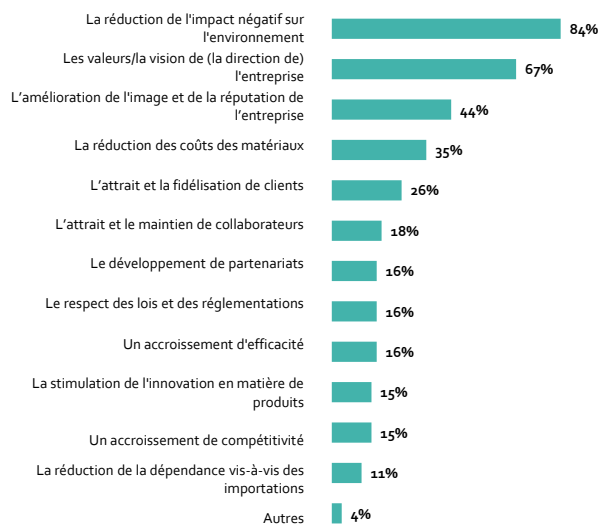
14

L'économie circulaire comme moyen de réduire l'impact négatif sur l'environnement

Principaux obstacles



Principales motivations



Q22: Quels sont les principaux obstacles à la mise en œuvre de l'économie circulaire pour votre entreprise ? | Filtre: Si score de maturité 2 ou plus | n=69
Q23: Quels sont les principales motivations pour la mise en œuvre de l'économie circulaire pour votre entreprise ? | Filtre: Si score de maturité 2 ou plus | n=69



15

7.2 ANNEXE 2: TAUX DE RECYCLAGE DE FLUX DE MATÉRIAUX SPÉCIFIQUES

Indicateur	Explication	Disponibilité des données	Résultat Belgique			Moyenne EU-27
			2016	2018	Récent	
Taux de recyclage de tous les déchets d'emballages (%)	L'indicateur est défini comme la part des déchets d'emballages recyclés dans le total des déchets d'emballage. Les déchets d'emballage comprennent les déchets de matériaux qui ont été utilisés pour le confinement, la protection, la manipulation, la livraison et la présentation de marchandises, des matières premières jusqu'au produits finis, du producteur jusqu'à l'utilisateur ou le consommateur, en excluant les résidus de production.	Données publiées annuellement via Eurostat. Dernières données de 2019	81,9%	85,3%	Récent	64,4% (2019)
Taux de recyclage des emballages plastiques (%)	L'indicateur est défini comme la part des déchets d'emballages plastiques recyclés dans le total des déchets d'emballage.	Données publiées annuellement via Eurostat. Dernières données de 2019	43,4%	42,4%		40,6% (2019)
Taux de recyclage des emballages en bois (%)	L'indicateur est défini comme la part des déchets d'emballages en bois recyclés dans le total des déchets en bois.	Données publiées annuellement via Eurostat. Dernières données de 2019	80,9%	90,6%		31,1% (2019)

Indicateur	Explication	Disponibilité des données	Résultat Belgique			Moyenne EU-27
			2016	2018	Récent	
Recyclage des biodéchets (kg par habitant)	L'indicateur est mesuré indirectement comme le rapport des déchets municipaux compostés/méthanisés (en unité de masse) sur la population totale (en nombre). La condition sous-jacente est que, dans l'ensemble, le seul traitement raisonnable des biodéchets est le compostage ou la digestion anaérobie (méthanisation).	Données publiées annuellement via Eurostat. Dernières données de 2020	85,0	82,0	79,0 (2020)	90 (2020)
Taux de récupération des déchets de construction et de démolition (%)	L'indicateur est le ratio des déchets de construction et de démolition préparés pour une réutilisation, recyclés ou sujet à la récupération de matériaux, incluant les opérations de remblayage, divisé par les déchets de construction et de démolition collectés et traités. Seuls les déchets non-dangereux sont pris en compte.	Données publiées annuellement via Eurostat. Dernières données de 2018	95,0%	97,0%	97,0% (2018)	88% (2018)

7.3 ANNEXE 3: ORGANISMES CONSULTÉS DANS LE CADRE DE CETTE ÉTUDE

Outre l'expertise des membres de la Plateforme Economie Circulaire de la FEB, cette étude a également fait appel aux expertises très appréciés des représentants des organisations suivantes:

Bruxelles Environnement

OVAM

Peerby Belgium

Recupel

SPW, Département du Sol et des Déchets (DSD)

Valbiom

Valipac

Vlaams Departement Economie, Wetenschap en Innovatie

Vlaams Planbureau Omgeving

Vlaams Steunpunt Circulaire Economie

Une publication de la FEB
© 2022

Rédacteurs :

Thomas De Romagnoli et Helen Versluys du bureau de
consultance Möbius Business Redesign,
Vanessa Biebel et Stephan Vandermolen

Conception :

Möbius Business Redesign

Illustration de couverture :

Peter Willems (Vec-star)

Photographie :

Alfonso Navarro & John Cameron (Unsplash),
Nico Smit, Andrea Piacquadio, Sarah Chai, Artem Podrez
& Tom Fisk (Pexels) &
www.Freepik.com

Édition finale :

Anne Michiels

Éditeur responsable :

Stefan Maes,
Rue Ravenstein 4, 1000 Bruxelles

Dépôt légal :

D/2022/0140/6
ISBN 9789075495737

Date de publication :

septembre 2022

Deze publicatie is ook beschikbaar in
het Nederlands

Aucune partie de cette publication ne peut être
reproduite et/ou rendue publique par impression,
photocopie, support électronique ou de toute autre
manière, sans l'autorisation écrite préalable de la
personne responsable de la publication.

VBO FEB

Verbond van Belgische Ondernemingen
Fédération des Entreprises de Belgique



Porte-parole des entreprises de Belgique, la FEB représente – au travers d’une quarantaine de fédérations sectorielles membres – plus de 50.000 petites, moyennes et grandes entreprises. Ensemble, elles assurent 75% de l’emploi dans le secteur privé, 80% des exportations et 2/3 de la valeur ajoutée créée en Belgique. Seule coupole d’employeurs au niveau interprofessionnel, la FEB représente les entreprises des trois Régions du pays.

Retrouvez nos
dernières publications sur
www.feb.be